

LES MOULINS A EAU
DE LA BASSE VALLEE DE L'ISLE
ENTRE PERIGUEUX et BENEVENT

VOLUME II

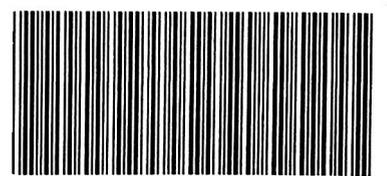
NOTICES

II B

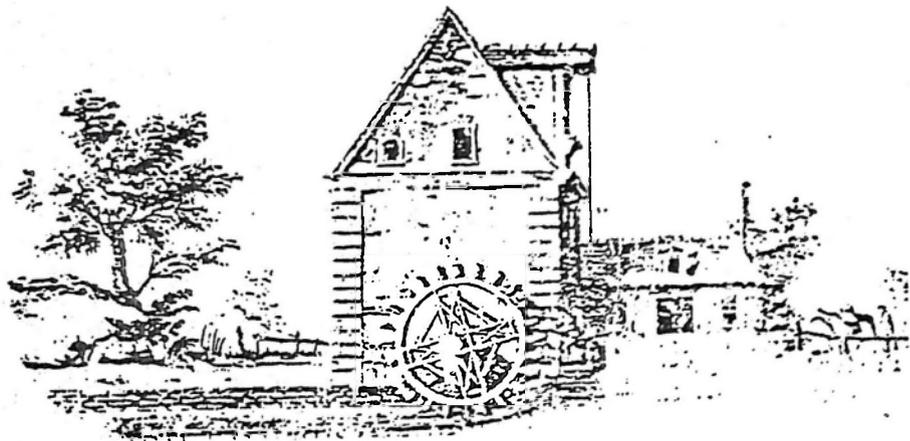
F.R. - Maîtrise d'Histoire
de l'Art Moderne

Laurent POUPARD

1985 - 1986



SHAP1015042



LES MOULINS A EAU
DE LA BASSE VALLEE DE L'ISLE
ENTRE PERIGUEUX et BENEVENT

VOLUME II

NOTICES

II B

T A B L E . D E S N O T I C E S

⊗ Saint-Front	p.	1	* Le Puy Saint-Astier	p.	230
* Navarre		27	* Crognac		238
* Sainte-Claire		35	* Saint-Astier		246
* Cachepur		60	* La Massoulie		263
* Le Rousseau		75	* Beauséjour		272
* La Cité		88	* Le Moulin Brûlé		276
* Moulin Neuf		106	* Neuvic		288
* Saltgourde		124	* Mauriac		307
* Marsac		146	* Sourzac		315
* L'Evêque		151	* Saint-Front-de-Pradoux		320
* Le Chambon		160	* Gabillou		323
* La Roche		172	* Longua		335
⊗ Les Moulineaux		192	* Chandos du Maine		355
* Montanceix		204	* Bénévent		361
* Taillepetit		220			

VOLUME II A

DE SAINT-FRONT A LA ROCHE

II B

DES MOULINEAUX A BENEVENT

MOULIN DES MOULINEAUX

<u>Commune</u>	RAZAC-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24350
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 3-4	
	Echelle 1/25000 ^e	
	Lambert 3 X = 46437 Y = 32098	
<u>Cadastre</u>	Année 1806 Section B 1 ^o div ^o Parcelle 89	
	Année 1979 Section AE Parcelle 218	
<u>Propriétaire</u>	Société Les Moulineaux	
	Les Chaumes du Crage	
	16000 ANGOULEME	

Moulin des Moulineaux

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 187 à 199

Clichés Inventaire
général d'Aquitaine

PLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1806	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.19 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1827	85.24.65 V
Doc. 3	Plan d'ensemble, projet de papeterie - 1837	85.24.66 V
Doc. 3*	Croquis d'après le doc. 3	
Doc. 4	Plan et coupes, projet de papeterie - 1837	85.24.67 V
Doc. 5	Plan de l'usine et des moteurs - 1921	Photocopie
Doc. 6	En-tête du papier des sociétés Minoterie-du- Moulineaud, et La Barytinie	Photocopie
Doc. 7	<i>le moulin avant sa destruction, élevations nord et ouest</i>	

FIGURES

Fig. 1	Minoterie et maison, élévation antérieure
Fig. 2	Minoterie. Elevations antérieure et latérale gauche Entrepôt. Elévation postérieure
Fig. 3	Les bâtiments vus de l'est
Fig. 4	Minoterie. Elévation postérieure
Fig. 5	Trieur à grains

Moulin des Moulineaux

I. - HISTORIQUE

Le moulin de Razac, dit du Moulinaud, est moulin comtal aux XIII^e et XIV^e siècles. Il est détruit le 28 juin 1397, durant les guerres qui opposent Archambaud VI, comte du Périgord, à son roi, Charles VI. Guerres qui se termineront par la confiscation du comté et sa remise au duc d'Orléans. Les réparations à faire à la bâtisse sont alors évaluées à 25 livres, et son revenu annuel à 15 livres (IV-3).

Estimé le 19 septembre 1793, le moulin est vendu le 13 novembre (23 brumaire an II) au citoyen André Petit, marchand à Razac, moyennant la somme de 19 000 livres. Il a été confisqué au ci-devant seigneur de Bayly, émigré, dont la famille tenait le fief de Razac dès 1300. Le lot se compose du moulin, abritant quatre paires de meules à grains et une meule à huile, de "la maison du meunier contiguë audit moulain avec des écuries et étables y attenantes", de terres et d'un enclos dans lequel se trouvent une grange à foin et "un abîme dit abîme de Razat" (IV-4).

En août 1836, Paul Dupont, propriétaire du moulin, projette d'y faire bâtir une usine à papier, profitant de la force motrice fournie par l'Isle et de la pureté des eaux de l'abîme, nécessaire au lavage des chiffons et à la fabrication de la pâte (IV-5 et 6).

Il veut, tout en conservant le bâtiment, le faire agrandir de façon à pouvoir installer deux grandes roues à aubes de 3,50 mètres de largeur chacune. L'usine proprement dite est prévue à côté de l'abîme. Les plans en ont été dressés par l'architecte du département de la Dordogne, Catoire, reconnu "homme de talent" : un grand bâtiment tout en longueur ferme une cour carrée. Il fait face à l'entrée précédée d'une "avenue", allée bordée d'arbres. Deux bâtisses se font face, le magasin et les écuries, disposées chacune sur l'un des petits côtés de la cour.

Les deux roues verticales doivent faire fonctionner une machine

Moulin des Moulineaux

à papier continu (IV-7), machine connue en France dès le début du siècle mais dont la version à forme longue - ou forme plate - celle dont il est vraisemblablement question ici, ne se répand que vers 1825-1830. (Elle s'impose seulement à partir de 1835 dans le grand centre papetier du sud-ouest qu'est Angoulême et cause aussitôt la mort de nombreuses papeteries artisanales, notamment à Couze) (IV-8).

L'entreprise doit prendre la forme d'une société par actions et disposer d'un capital de 300 000 francs. P. Dupont fait valoir qu'il n'existe qu'une seule usine de ce type dans l'arrondissement de Périgueux, près d'Excideuil. Il ne prévoit donc aucun problème de concurrence, d'autant plus que l'ensemble de la production est destinée à son imprimerie, spécialisée dans les formulaires et documents officiels, administratifs et judiciaires.

Le projet demeure sans lendemain, après un refus du service des Ponts-et-Chaussées motivé par une consommation d'eau jugée excessive et non compatible avec les impératifs de la navigation. Cette usine, voulue par un "parisien", était cependant à la pointe du progrès, disposant des machines les plus modernes. Elle aurait pu être l'une des grandes industries du département.

En 1847, l'outillage du moulin n'a pas changé. Le prix de l'affermage est de 1 100 francs (IV-9).

Les deux rouets proches du barrage sont remplacés par deux turbinettes en 1884 (IV-10).

En 1908, l'outillage se compose de deux paires de cylindres, deux convertisseurs et deux plansichters, deux bluteries et un nettoyeur, actionnés par les turbinettes et deux rouets à cuve. La troisième rouet, proche de la rive, commande une dynamo pour l'éclairage du bâtiment (IV-10). Le moulin est devenu une minoterie.

Le 12 décembre 1912, le moulin est détruit par un incendie, "alors que MM. Robert venaient de moderniser leur installation intérieure" (IV-11). Il est aussitôt reconstruit et l'exploitation redémarre dès le 1er octobre 1913. Une seule turbine, vite accompagnée d'une deuxième, remplace les cinq moteurs précédents.

Moulin des Moulineaux

Doc. 6

Le 24 novembre 1925, le moulin est acheté par la société minière "La Barytinie", dont le siège social est au 57, avenue Victor Emmanuel III à Paris, et les sièges d'exploitation à La Bastide, Saint-Geniez et Saint-Pons, en Ariège et dans les Alpes de Haute Provence (IV-12). Le bâtiment devient usine de broyage : la barytine ou spath pesant, est concassée, lavée, séchée dans les greniers, broyée et finalement moulue entre des meules à l'émeri. (IV-15 et 16). La poudre obtenue sert à la fabrication des peintures - le litophone notamment, produit concurrent du blanc de Céruse -, au glaçage des papiers et cartons, et en thérapeutique pour les examens du tube digestif aux rayons X (IV-17).

Vers 1926, des travaux de réaménagement sont effectués, accompagnés de la construction d'un vaste hangar, détruit depuis, entre les écuries et la voie ferrée, abritant le concasseur, et d'un corps de bâtiment parallèle à la rivière, regroupant une salle de nettoyage et un dépôt (IV-13).

L'usine, la maison et leurs dépendances sont achetées par le docteur Belle, vers 1934, et presque aussitôt détruites par un incendie (IV-13). La moitié de la couverture - en tuiles - est remplacée par du fibro-ciment lors des réparations (IV-16).

Doc. 6

Le 1er février 1935, la société Minoterie Moderne du Moulineau entre en activité. Le matériel se compose (en 1936) d'appareils à cylindres - quatre paires pour le broyage et six paires pour le convertissage - associés à deux détacheurs de broyage et trois détacheurs de convertissage. Une paire de meules de l'ancien outillage demeure. Le blutage s'effectue à l'aide de deux plansichters et un sasseur (IV-14). La minoterie cesse toute activité dans les années 1960 (IV-15).

Doc. 7

Le moulin passe entre les mains de divers propriétaires avant d'être démoli en 1982 et remplacé par une microcentrale qui entre en activité en avril 1983. Seule la salle des turbines, bâtiment bas accolé à la minoterie, au nord, est l'objet de destructions. Les autres bâtiments sont vidés de leurs machines et désaffectés, les logements sont conservés et loués (IV-18).

Moulin des Moulineaux

II. - DESCRIPTION1. - Situation

PL. 1 A un kilomètre et demi au nord-est de Razac-sur-l'Isle, au niveau du hameau des Moulineaux et sur la rive gauche, la rivière reçoit le trop-plein d'un abîme; lac profond d'une quinzaine de mètres, au niveau constant, alimenté par de nombreuses sources.

Pl. 2 Les dépendances du moulin sont établies juste en amont de l'abîme. Elles se composent d'un entrepôt (B) placé en retour d'équerre sur l'ancienne minoterie (A) et la maison d'habitation (C), d'un corps de bâtiment en appentis (D) et, plus au sud, des anciennes écuries transformées en logement (E1) et garage (E2).

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

La maçonnerie de moellons et cailloux calcaires, tirés d'une carrière proche, est laissée apparente pour l'entrepôt. Dans les autres bâtiments, elle est recouverte d'un crépi blanc.

La pierre de taille est abondamment utilisée dans les encadrements de baies et les chaînes d'angle.

La brique apparaît dans la clé (9) des plates-bandes des fenêtres et dans les arcs de décharge surmontant quelques baies. Elle a aussi servi à murer certaines de ces baies.

Le toit des logements (C) et E1) est couvert de tuiles mécaniques. L'entrepôt et la minoterie sont protégés par des plaques carrées de fibro-ciment (éverite) placées en pointe. Le même matériau est utilisé sous forme de plaques ondulées pour l'appentis, le garage (E2) et l'auvent à armature métallique placé sur l'élévation antérieure de l'entrepôt.

3. - Parti général, plan et coupe

Une rupture d'élévation permet de diviser la minoterie. La moitié nord dispose d'un sous-sol, deux étages et un étage de comble, alors que la deuxième moitié ne possède qu'un étage surmonté d'un comble. Chacune abrite une pièce unique.

L'entrepôt s'élève sur trois niveaux correspondant à un sous-sol, un étage et un comble. L'avant du mur sud est occupé

Moulin des Moulineaux

par un quai d'embarquement qui se poursuit jusqu'à la maison d'habitation.

Celle-ci est placée dans le prolongement de la minoterie.

La bâtisse (E), parallèle à l'entrepôt, forme le troisième côté d'une cour ouverte à l'ouest, vers l'abîme.

4. - Elévations extérieuresMinoterie (A)

Elévation antérieure : La face occidentale est partiellement masquée par l'entrepôt.

Au sud, deux rangées de baies superposées éclairent les pièces. Les deux fenêtres et la porte du premier niveau sont surmontées chacune d'un arc de décharge en briques.

Des traces de scellement apparaissent au-dessus de la porte haute. Elles correspondraient vraisemblablement à une potence, munie d'une poulie, servant de tire-sac.

Sous la toiture, au sommet du mur, trois appuis de fenêtres sont visibles.

Au nord, les baies sont disposées selon un schéma repris dans l'élévation postérieure, et valable autrefois pour la présente élévation en son entier. Trois fenêtres sont superposées. Celle du bas est rectangulaire. Les deux autres sont couvertes d'une plate-bande délardée en arc segmentaire, appareillée en pierres de taille. La clef, passante, est en briques.

Une seule série de trois fenêtres superposées est visible, deux autres sont cachées par l'entrepôt : les baies du niveau supérieur sont partiellement fermées par une allège car coupées par les versants du toit.

Fig. 1

Fig. 2

Moulin des Moulineaux

Fig. 3

Elévation postérieure : la disposition des baies obéit au schéma évoqué. Trois fenêtres carrées, établies au ras du sol, éclairent le sous-sol. Trois appuis de fenêtres apparaissent sous le toit de la moitié sud de la bâtisse. Le montant droit de l'une d'elle sert de chaîne d'angle. Un corps de bâtiment en appentis, à armature en bois, masque une partie du rez-de-chaussée de la minoterie et de la maison d'habitation. Il est ouvert d'une porte et trois fenêtres. Il servait occasionnellement de logement.

Fig. 2

Elévation latérale gauche : sur le mur pignon, est inscrite la trace du toit à deux versants de la salle des turbines, bâtisse sans étage remplacée en 1982 par la microcentrale. Le mur est percé d'une porte desservant le sous-sol et d'une niche dans laquelle est ménagé le passage d'un arbre de transmission. Des poteaux en bois régulièrement espacés, carbonisés, semblent les vestiges d'un conduit vertical.

Entrepôt (B)

Elévation antérieure : les deux portes du rez-de-chaussée, à deux vantaux et linteaux en fer, sont surmontées chacune d'une fenêtre. Un muret de soutènement isole une troisième porte qui ouvre sur le sous-sol.

Fig. 2

Elévation postérieure : une porte dessert le sous-sol faiblement éclairé par deux petites fenêtres.

Maison d'habitation (C)

Fig. 1

Elévation antérieure : six baies animent la façade au couchant.

Elévation latérale droite : quatre fenêtres éclairent le rez-de-chaussée et l'étage, une cinquième ouvre sur le grenier.

Moulin des Moulineaux

Bâtiment (E) Élévation antérieure : la porte et les deux fenêtres de la façade nord sont semblables aux trois baies de l'élévation postérieure.
Une large baie libre et une porte desservent le garage et un ancien bureau à l'est.

5. - Couverture

Les bâtiments sont abrités par des toits à deux versants.

6. - Distribution intérieure

A chaque étage, l'entrepôt et la minoterie communiquent directement par une porte, la circulation verticale s'effectuant grâce à des échelles de meunier.

Les planchers de la minoterie reposent sur une structure porteuse en béton armé. Tous sont percés en divers endroits pour laisser passage aux courroies de transmission et aux conduits des élévateurs à godets, encore en place.

Minoterie

Sous-sol

Les supports en maçonnerie qui recevaient l'arbre de couche n'ont pas été détruits.

Une soufflerie est installée près de l'escalier.

Rez-de-chaussée

Deux salles vides.

Étage

Deux pièces vides.

Celle jouxtant la maison est un étage de comble.

Deux paires de poutres métalliques jumelées relient les murs gouttereaux. Elles supportaient un plancher avant la destruction de l'étage supérieur.

Moulin des Moulineaux

Comble

La salle abrite deux silos et un trieur à grains.
La charpente, renforcée, supporte une structure en bois.

Entrepôt

Sous-sol

Deux rangées de poteaux en bois soutiennent le plancher à l'étage.

Rez-de-chaussée

Une rangée centrale de poteaux en bois est placée en soutènement.
Un silo, à grains ou à farine, occupe l'angle sud-ouest de la pièce.

Comble

Un deuxième silo surplombe celui établi à l'étage inférieur.

Fig. 5

Deux machines sont restées en place : un crible et un trieur. Elles portent la mention "Etablissement Ph. Lafon - Tours - France".

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Les bâtiments que nous connaissons sont ceux édifiés à la suite de l'incendie de 1912, augmentés vers 1926 de l'entrepôt (B). La disparition du troisième niveau, coiffant la moitié sud de la minoterie, doit être redevable au second incendie, celui de 1934. Par la suite, les bâtiments n'ont pas subi de modification majeure quant à leur aspect extérieur.

1982 a vu la disparition de la salle des turbines, l'ancien moulin maintes fois réutilisé ?

Malgré sa réutilisation comme usine de traitement minier, le bâtiment a conservé son architecture de minoterie : vaste édifice à trois ou quatre niveaux éclairé par des fenêtres régulièrement disposées.

Moulin des Moulineaux

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.95 = Ecluse des Moulineaux - ou de Beaulieu - n° 33
2. - ADD, S.148 = Moulin des Moulineaux
3. - DESSALLES L. - Périgueux et les deux derniers comtes du Périgord - Paris, 1847 - p. 236, et Preuves p. 118
et AVEZOU R. - " Les comtes du Périgord et leur domaine au XIV^e siècle" - Dans : B.S.H.A.P. - 1926, tome LIII - p. 293
4. - ADD, Q.948 f° 4 = 13 novembre 1793 - Vente aux enchères du moulin de Razac, "dépendant ci-devant de Beyli émigré".
5. - ADD, S.148 = 23 février 1837 - Rapport sur la demande en augmentation de l'usine de Moulineau
6. - ADD, S.148 = Septembre 1837 - Observation du rédacteur de l'Echo à la suite de la lettre de Thénard, ingénieur en chef de la navigation.
7. - Notes statistiques sur le commerce et l'industrie manufacturière dans le département de la Dordogne - dans : Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce du département de la Dordogne pour l'année 1838. Périgueux, 1838
8. - VAN RIESEN Wulf - Les anciennes papeteries de la vallée de la Couze - Bordeaux, 1986.
9. - ADD, S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies sur la rivière de l'Isle entre Laubardémont et Périgueux.
10. - ADD, S.148 = 1er avril 1908 - Lettre de M. Robert, propriétaire de la Minoterie du Moulineau, adressée au préfet
11. - ADD, S.148 = 26 mars 1913 - Rapport sur la demande de dégrèvement de la redevance d'eau présentée par MM. Robert
12. - ADD, S.95 = 12 février 1926 - Lettre de la société "La Barytinie" au service des Ponts-et-Chaussées
13. - Mairie de Razac = Matrice cadastrale de la commune de Razac-sur-l'Isle.

Moulin des Moulineaux

14. - ADD, 6 M.497 = 17 mars 1936 - Enquête pour le contingentement des moulins
15. - Février 1986 - Témoignage oral de M. Pierre Doche, dernier meunier du moulin de Taillepetit
16. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. Dubos habitant les Moulineaux
17. - Dictionnaire Larousse de l'industrie et des arts et métiers
Paris, 1935
18. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. Mereau, membre de la société Les Moulineaux

MOULIN DE MONTANCEIX

<u>Commune</u>	MONTREM	N° INSEE : 24295
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 3-4 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 46169 Y = 31826	
<u>Cadastre</u>	Année 1809 - Section A Parcelle 922 Année 1966 - Section AD Parcelle 73	
<u>Propriétaire</u>	Commune de Montrem Mairie de Montanceix-Montrem 24110 SAINT-ASTIER	

Moulin de Montanceix

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 200 à 209

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1966	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1809	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.20 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1826	85.24.48 V
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1858	85.24.71 V
Doc. 4	Plan du nouveau moulin et des moteurs - 1858	85.24.72 V
Doc. 5	Elévation postérieure de l'ancien bâtiment - 1858	85.24.74 V
Doc. 6	Elévation postérieure du nouveau bâtiment	85.24.73 V
Doc. 7	Elévation postérieure	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Elévation postérieure vue de l'est
Fig. 2	Elévation latérale gauche
Fig. 3	Salle des meules, élévation antérieure
Fig. 4	Maie de pressoir à huile et distributeur de "turbine"

Moulin de Montanceix

I. - HISTORIQUE

A la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, le moulin de La Roche "situé sous la roche de Montanceix" est donné par Bertrand de Montanceix aux moines de Chancelade. Cette donation est confirmée en 1217 par son neveu Arnaud de Saint-Astier, troisième du nom (IV-1).

Mais le 31 mars 1238, après procès, le père-abbé et le couvent sont contraints de délaisser le moulin à Eble (Ebulon) de Saint-Astier. Dès lors, il devient le moulin banal du château de Montanceix (IV-2). Cependant, les moines semblent conserver des droits ou des rentes sur le moulin, cause ultérieure de procès et disputes notamment en 1493 et 1604 (IV-2 et 4).

En 1344, le gouverneur Gaillard est dépossédé du château et de son domaine, qu'il n'a su garder des Anglais. Le roi Philippe VI confirme en juillet la donation faite à Montpellier le premier mois de l'année par son fils aîné Jean, bientôt nommé "le Bon", au comte du Périgord, Roger Bernard, libérateur de la place. Le moulin apparaît dans le recensement des biens et terres effectué à cette occasion (IV-3).

En 1574, le 5 février, Philibert de Bourdeilles rachète à ses frères et soeurs le château et son moulin "banneret", qu'il paie 1 700 livres Tournois (IV-5). Il échange avec son frère Jean le quatorzième les droits que celui-ci a sur le moulin contre la métairie de la Rolphie (IV-5).

Jean d'Abzac de la Douze afferme, le 8 novembre 1617, "sçavoir est son moulin banaret scittué soubz la mothe dudit présent chasteau y comprinz le pressoir d'huyle, mayerie, ... droit de passage du baptau. ..." (IV-6).

En 1652, les frondeurs commandés par le colonel Balthazar brûlent quelques bâtiments, au nombre desquels se trouve le moulin, afin de forcer François de Joumard seigneur de Sufferte, aussi appelé Tison d'Argence, l'un des quatre barons d'Angoumois, à se rendre et à remettre son château de Montanceix. La reddition s'effectue le 18 juin (IV-7 et 8).

Un contrat d'affermé du 23 juin 1716 mentionne l'outillage : " ... quatre meulles gisantes à faire farine et à moudre bleds ..." dont trois fonctionnent, "une marzelle", petite meule verticale servant pour le millet et la fabrication de l'huile de noix, le pressoir et la

poelle nommée ici "grande pelle de fonte de fert", et une "meillerie", c'est-à-dire un foulon (IV-9 et V-1). Cet outillage demeurera identique jusqu'en 1842 au moins, si l'on excepte la disparition du foulon (IV-3).

Vers 1822, les Abzac de la Douze cèdent le moulin, le château et les terres en dépendant aux Froidefond : Froidefond du Châtenet et Froidefond de Bellisle.

Ce dernier, maître de requêtes à Paris, se déclare lui-même "seul promoteur de la navigation de l'Isle" depuis qu'il a créé une société visant à financer une partie des travaux destinés à rendre l'Isle navigable de Coutras à Périgueux.

En 1840, il annonce que ces travaux lui ont causé grand tort : afin d'éviter la grande boucle de l'Isle à Montanceix, un canal a été creusé et un barrage établi à sa bouche amont. De ce fait, le moulin ne se trouve plus sur la partie navigable de l'Isle mais voit également son bief et sa chute diminués. Aussi le bail du moulin, autrefois de 2 600 francs, n'est-il renouvelé "qu'à grand peine" en 1839 pour 2 000 francs (IV-10). Il en est de même pour son deuxième moulin - de Taillepetit - dont le prix d'affermage baisse sensiblement.

En 1854-1855, après expropriation motivée par la construction de la voie ferrée Bordeaux-Périgueux, une partie du bâtiment est détruite.

Avant cette date, l'outillage se composait de cinq paires de meules à grains mues par cinq rouets et, entre le moulin et la route impériale n° 89, d'une roue verticale qui permettait, grâce à une pompe, d'alimenter le château en eau.

Sont supprimés deux rouets et la roue verticale. Aussitôt M. Charles de Bousquet, propriétaire depuis 1842, administrateur du chemin de fer d'Orléans, demande l'autorisation de reconstruire son usine. A un bâtiment bas, peu ouvert, abritant une enfilade de trois salles, accosté au sud d'une pièce en appentis abritant la pompe, doit succéder une grande bâtisse à trois niveaux d'élévation, travée centrale bien marquée, une pièce en appentis au nord et une autre en retour d'équerre à l'ouest, mentionnée comme bureau par la suite.

Le moulin doit être équipé, de la rive gauche vers le barrage, d'une turbine pour la mise en jeu d'une pompe élevant l'eau pour le château, huit turbines faisant mouvoir chacune une paire de meules à grains et la neuvième alternativement une meule à huile et une meule à

Moulin de Montanceix

plâtre (IV-11). Les turbines consistent en fait en "un système de deux rouets ordinaires, placés l'un au dessus de l'autre et séparés par un intervalle de 0,06 mètre, le rouet supérieur est immobile et sert de distributeur" (IV-14).

En mars 1856, les travaux sont bien avancés.

En 1880-1881, ne sont mentionnées que six paires de meules tournantes et une meule verticale. Le moulin, exploité par son propriétaire, travaille pour "les voisins et pour une petite clientèle de boulangers des environs de Périgueux" (IV-12).

Neuf moteurs sont effectivement installés : une turbine Fontaine, près de la voie ferrée, actionne une pompe aspirante et foulante à deux corps ; cinq petites "turbines" commandent chacune une paire de meules à blé alors que pour la sixième il s'agit de meules à maïs. De la septième "turbine" dépendent deux criblages et deux blutoirs. Finalement, un rouet à cuve actionne la meule à huile.

En 1896, le moulin, appartenant à Mme Veuve Rose de Bousquet est tout à fait tombé ; on n'y fait plus moudre que pour les environs du château de Montanceix" (IV-13).

Il est racheté en 1910 par M. Piollet, qui prévoit d'y installer des turbines afin de produire de l'électricité (IV-15). Ce projet est abandonné par la suite.

Vers 1940, le bureau est démoli (IV-16).

Le moulin change de destination en 1942 : après l'incendie de sa petite usine de chaussons, installée dans le bourg de Montanceix, en mars ou avril, M. Jean Lagarde obtient de M. Piollet la location du bâtiment. Il y fait installer une turbine en provenance du moulin de Brantôme et, le 1er octobre, les ouvrières peuvent commencer à travailler.

Au rez-de-chaussée, la turbine produit l'électricité nécessaire aux ateliers de confection situés au premier étage, à proximité des magasins. Le second étage est occupé par les ateliers de finition et de soudage des semelles (à la colle). Les chaussons de feutre sont commercialisés sous la marque J.L.M. : Jean Lagarde Montanceix, qui devient, après 1960, Joli-Moulin Montanceix (IV-17).

Moulin de Montanceix

Le 9 décembre 1970, l'usine est entièrement détruite par un incendie (IV-17).

L'emplacement et les ruines sont rachetés en 1980 par la commune de Montrem, qui y édifie une salle polyvalente.

II. - DESCRIPTION

1. - Situation

Le canal d'Annesse permettait aux bateaux d'éviter la grande boucle que forme l'Isle au nord de Montanceix. Le moulin établi dans ce méandre, non loin du village, était séparé du château, qui le domine du haut d'un abrupt de 30 mètres, par la voie ferrée - ligne Bordeaux-Montluçon - et la route nationale n° 89.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

La maçonnerie de cailloux calcaires du gros-oeuvre a été laissée apparente sur l'élévation antérieure lors des derniers travaux.

Les chaînes, bandeaux, encadrements de baies et le parement du soubassement sont en pierres de taille.

Les murs récents ont été montés en agglomérés.

Les toits sont couverts de tuiles romanes.

3. - Plan

La fabrique de chaussons était établie dans un corps de bâtiment fortement individualisé - l'ancien moulin -, sur lequel s'appuyait au nord et à l'ouest un deuxième corps de bâtiment ou plan en " L ", beaucoup plus développé en élévation que ne le prévoyait le projet de 1858.

La salle polyvalente a repris ce plan en " L " conservant les murs existants. Elle y associe un petit bâtiment en appentis, en arrière de l'élévation sur le canal de fuite.

4. - Elévations extérieures

En 1980, seul le premier niveau d'élévation des murs de façade a été conservé. Les murs bâtis sur l'emplacement même du moulin, donc correspondant autrefois à des murs intérieurs, n'ont pas de style et sont dans un matériau récent.

Moulin de Montanceix

Elévation antérieure (ouest) : elle associe ancien et moderne : les chaînes d'angle épargnées encadrent un mur remonté en pierres et ouvert de baies recouvertes d'un arc surbaissé.

Doc 7

Elévation postérieure : des différences notables existaient entre la façade projetée en 1858 et celle réalisée : le fronton a disparu alors que la porte haute a perdu les deux fenêtres qui devaient l'encadrer ; un toit à croupes a remplacé celui à deux versants prévu.

Fig. 1

Cependant, demeurait une façade ordonnancée à trois travées séparées par des chaînes harpées, la travée principale nettement privilégiée par sa largeur. Un bandeau de pierre marquait les niveaux d'élévation. Chacune des quinze baies était couverte d'un arc surbaissé. L'une d'entre elles est conservée dans le bâtiment actuel, dans le mur pignon.

Fig. 2

Elévation latérale gauche : le mur conservé, assis sur un fort soubassement, est le moins remanié de la bâtisse. Il est percé de trois fenêtres couvertes chacune par un arc segmentaire et reliées entre elles par un bandeau de pierres de taille.

Fig. 3

Elévation latérale droite : l'élévation ancienne a été respectée. Une deuxième fenêtre a été créée en murant le bas de la porte d'angle.

Dans la partie non reconstruite, un pan de mur subsiste, surplombant le canal de fuite. Une passerelle permettait l'accès à la salle des meules, éclairée par deux fenêtres, et à la pompe.

Moulin de Montanceix

5. - Couverture

Les toits sont à deux versants, leurs lignes de faîte ne sont pas au même niveau.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le bâtiment construit après 1854 a été conservé lors de la transformation en usine à chaussons sans modification majeure. Le corps de bâtiment en appentis, qui semble surajouté au nord, a cependant dû être élevé à la même époque que le moulin, comme le laissent penser le dessin des fenêtres et la continuité du bandeau du rez-de-chaussée tout au long de la façade amont.

Il est à noter que le moulin a toujours dépendu du château et n'en a été séparé que ces dernières années.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, Cartulaire de Chancelade, f° 117.
cité dans : COURCELLES, Généalogie historique de la maison de de Saint-Astier. Paris, 1820 - p. 138
2. - ADD, 1 Mi.367 : Bibl. Nat., fond Périgord. T.124, f° 286 v°
= Extrait de l'inventaire de production pour la banalité du moulin de Montanceix.
3. - Archives privées (M. Badouaille), château de Montanceix
4. - ADD, 12 J.92 = 25 juillet 1493 (copie de 1602). Procès entre l'abbaye de Chancelade et Archambaud de Bourdeilles.
5. - ADD, 12 J.92 = 5 février 1574. Partage entre Philibert de Bourdeilles, écuyer, seigneur de Montanceix, et Jehan de Bourdeilles l'aîné, Jehan le Jeune, André, François, Anne et Antoinette.
6. - ADD, 12 J.60 = 8 novembre 1617. Contrat d'affermé consenti par Jean d'Abzac de la Douze à François Deffournet dit Furionnet.
7. - ADD, 1 Mi.367 : Bibl. Nat., fond Périgord. T.124, f° 290 v°
="Extrait du procès-verbal du château de Montanceix, fait le 15 juillet 1653 au requis de Messire François Joumard Tison d'Argense, chevalier, seigneur dudit lieux d'Argense, Montanceix..."
8. - Livre journal de Pierre de Bessot (1609-1652). Paris, 1893 - p. 115.
9. - ADD, 12 J.60 = 23 juin 1716. Contrat d'affermé consenti par Jean d'Abzac de la Douze à Eymery Jay.
10. - ADD, S.93 = 1840. Lettre du sieur de Bellisle au préfet de la Dordogne.
11. - ADD, S.148 = 13 février 1858. Rapport sur la reconstruction et l'agrandissement du moulin.
12. - LAMOTHE - Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins. Périgueux, 1882-1883.
13. - ADD, S.148 = 30 juin 1896. Rapport sur l'usine de Montanceix.
14. - ADD, S.146 = 29 novembre 1901. Usine de Saint-Astier, procès-verbal de visite des lieux.

15. - ADD, S.148 = 21 novembre 1917. lettre de M. Paul Piollet au Préfet de la Dordogne.
16. - Mairie de Montrem : matrice cadastrale de la commune de Montrem.
17. - Janvier 1986. Témoignage oral de M. Richard, ancien comptable de l'usine J.L.M.

Moulin de Montanceix

V. - ANNEXES

1. - Contrat d'afferme du moulin consenti le 23 juin 1716
par messire Jean d'Abzac de La Douze à Eymery Jay,
meunier à Crognac. (ADD, 12 J.60)

Au Chasteau de Montancès juridiction dudit lieu paroisse de Montrem en Périgord le vingt troizième juin mille sept cent seize environ l'heure de vèpres, a esté présent

Messire Jean d'Abzat de la Douze chevallier seigneur dudit présent lieu de Montancès et autres lieux et places habitant en son présent chasteau, lequel de sa liberaalle vollonté a affermé comme par ses présantes afferme pour le temps espace de cinq années prochaines et consécutives quy commenceron à ce jourd'hui dacte des présantes et finiron à pareille jour et heure des présantes et fin des dites cinq années, savoir.

Son moullin banaret sittué au-dessous la roche dudit présent chasteau et sur la rivière de l'Isle communément appelé le moulin de Montancès, concistant en quatre meulles gisantes à faire farine et à moudre bleds, un pressoir à huile et une marzelle avec le droit de passage du bapteaude, une piessse de terre au della du port du bapteau laquelle est joignante à un clost appelé de las malloquas, ensemble les illons quy son au debas la chaussée dudit moullin, apandances et dépendances d'icelluy et tout ainssin et de mesme que les fermiers précédant avaient accoustumé jouir,

à Eymery Jay musnier habitand du moullin appelé de Croignat, paroisse de St-Astier, lequel est icy présant stipullant et acceptant, lequel a déclaré icelluy moullin très bien savoir.

Et a été faite la dite présente afferme pour chascune d'icelles années moyénent le prix et quantité de quatre ving charges de bled savoir soixante six charges de bled nesture et quatorze charges de bled froment comme ledit bled s'amasserat et la somme de cinquante cinq livres tant pour le droit de passage du bapteau qu'autrement la moittié de luille quy s'amasserat audit pressoir à huile. Et aussy la moittié du millet qu'y s'amasserat à laditte mauzelle, cinq paires de chapons et quatre douzaines d'oeufs, payables tout ce que dessus annuellement ledit bled en quatre pactes eiguaux, le premier de ving trois de septembre prochain ving charges savoir seize charges

Moulin de Montanceix

et demi nesture, trois charges et demi de froment, et le ving trois dexambre pareille quantité de ving charges nesture et de froment, et aussy le ving trois de may aussy prochain mesme quantité de bled nesture et de froment et d'aujourd'huy en un an aussy aussy pareilles cinq charges de nesture et de froment et la susdite somme de cinquante cinq livres en deux pactes eiguaux savoir la moittié dans le jour et faite de la Nouël prochain et l'auttre moittié de ce jour'd'huy en un an, l'huile et le millet dans le temps qui s'amasserat, les chapons à la faite de la Nouël et les oeufs aux fettes de pasques commansant par les prochaines et les auttres suyvantes a mêmes pactes annuellement chascune d'icelles. Un pacte ne restant deu pour l'auttre à paine de tous despans dommages intéréz et à deffaud de payement dans leschéance desdits pactes ledit Jay fermier promet de payer dans le dellay de l'auttre en bled, en espèce ou en argent dont le prix serat réglé suyvant les forleaux de Périgueux du temps dudit pacte escheu quy deffaudrat d'icelluy, et en outre promet et s'oblige ledit Jay fermier de pescher ou faire pescher les vandredis et samedis et tous auttres jours megres pendant le cour de ladite ferme et fournirat du poisson audit seigneur le plus quil luy serat pocible. Serat aussy tenu ledit fermier de lesser lors qu'il quitterat ledit moullin une barre de fert appellée ringuat et un auttre petit fert appelé sarre, six pics et le tout de fert de la pezenteur de cinquante livres à poix de marc et au dessus et debas dudit moullin deux bapteaux un grand et un petit dont il en serat fait estat si-après, tant ainssin que ledit Jay promet et s'oblige.

Moyénent quoy ledit seigneur serat tenu faire jouir ledit Jay fermier paisiblement pendant le cour de la dite ferme dudit moullin, appandances et dépardances d'icelluy. Et à cet effait luy tiendra ledit moullin, pressoir à huile, bapteaux tant pour le passage de la rivière que pour la pesche, le tout en estad, mesme serat ledit seigneur tenu de fournir et faire conduire sur la place pour faire les réparations requises dudit moullin et de faire mettre les meulles et ouvrage en estad de moudre, et serat tenu ledit Jay fermier de sa part pour les petits menus frais dudit moullin tout ainssin et de mesme que les précédants fermiers avaient accoustumé faire cidevant. Serat tenu ledit seigneur de fournir au temps de ... (illisible papier troué) ... les sablès qui sont au deffuge

Moulin de Montanceix

dudit moulin et des ouvriers pour descharger ledit deffuge dudit moulin et serat tenu ledit Jay fermier de lesser ledit moulin au mesme estad qu' est à présent.

Savoir : la porte de l'entrée il y a deux baptans un grostrenard de fert ataché dans la muraille quy apuye une d'icelluy lesquelles il y a deux verrouilh de fert, le moulin de l'antrée et plus prest de la porte en bon estad de moudre guarny avec sa guarniture, et le moulin d'après aussy estant en mesme estad de moudre et le troi-zième appelé le moulin de la grassière la meulle de desoubs étant cassée à laquelle il y a un sercle, laquelle à bezoin de racoumoder au premier jour, et la quatrième estant aussy en estat de moudre et faire farine chascun desdits moulins ayant une met pour amasser la farine fort uzée et iceux estant portés sur chascun une drapelle de mettailh de bronze, le pressoir estant en estat de presser et faire de luisle y ayant dans la met du pressoir un fert appelé croupière servant à lever les tourtes pressées ; une grande pelle de fonte de fert tenant environ deux barriques servant à faire chauffer ce que l'on doit presser à faire luisle, la marzelle en bon estad sy ce n'est la cuve quy est guastée quy a bezoin d'acoumoder estan portée sur une piessse d'assier, dans un coin dudit moulin il y a encore quelques piesses de bois de la meillerie qui estoit dans le dit moulin, et une vieille met de pressoir, une pierre à huile avec son couvercle fermant à clef et proche de laditte marzelle il y a un sercle de fert quy a esté osté à quelque meulle de moulin cassé, et nous a esté dit estre de celle quy est cassée dudit moulin de la grassière, ledit moulin nous ayant apareue y avoir grand bezoin de réparation tant dans les lunaye que chaneux ou l'eau passe pour faire moudre lesdit moulin, le deffuge ayant grand bezoin de descharger, et la chaus-sée ayant grand bezoin de fermer en divers endroits où l'eau passe à travers, lesquelles réparations le dit seigneur s'engage à faire au premier jour et ledit fermier promet de sa part y ayder de sa part à son pocyble, et le dit grand bapteaude servant pour passer l'eau avec sa chesne de fert estant assés en bon estad, et le petit bapteaude servant pour pescher ayant grand bezoin de racoumoder que ledit seigneur serat tenu faire racoumoder au premier jour. Et ledit Jay cestant chargé du tout et de remettre lors de la fin de lad ferme tout ce que dessus a esté ainssin stipulé et accepté par lesdites

Moulin de Montanceix

parties, quy ont respectivement obligé, promis le tout tenir et entretenir et ne tenir au contraire aux susdites peynes que dessus et des presantes en a esté fait un double dont chascun en a rettiré le sien et promis d'en passer contrat à leurs premières commodités et jusques à ce entretenir ces présantes comme un contrat soubz scel authentique ledit seigneur a signé avec ledit Jay fermier et les subsignés.

(signé : Montancey, Merri Jay, illisible)

Moulin de Montanceix

2. - Extrait du bulletin municipal de la commune de Montanceix-Montrem
Janvier 1983.

La commune possède depuis de nombreuses années un centre d'attraction naturel. Les personnes qui ont plus de trente ans se souviennent des lavandières, des nombreux bateaux attachés de part et d'autre des rives ou faisant fréquemment la traversée, des baignades, des jeunes juchés sur des bateaux de joncs, des nombreux pêcheurs, etc.

Vous avez deviné, c'est l'îlot du moulin dont il s'agit.

Le cœur de bien des habitants de notre commune se serrait en voyant se détériorer l'état de ces lieux.

C'est au prix de nombreuses transactions que le Conseil municipal a pu en 1980 acquérir pour la somme de 40 000 F l'ensemble : barrage, ruines et îlot, qui était près de tomber définitivement dans le domaine privé.

Le spectacle était affligeant. : barrage rompu, la partie restante très délabrée, de grands pignons extrêmement dangereux menaçant de s'écrouler, un îlot parsemé de souches, d'arbres abattus, de tas de ronces, d'orties, etc.

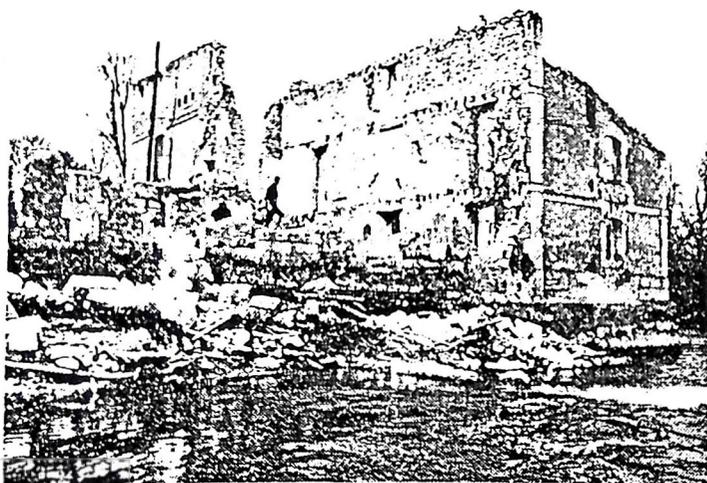
La tâche de la municipalité était ardue. Sous l'impulsion des élus, avec le concours du Syndicat de main-d'œuvre, d'entrepreneurs, du personnel communal et de nombreux

amis, la restauration commença et se poursuivit à un rythme soutenu. L'investissement engagé était raisonnable. Aujourd'hui, le barrage a retrouvé sa solidité d'antan mais cela a nécessité un travail de romains, des centaines de tonnes de matériaux ont été remuées. Un entretien annuel sera poursuivi.

L'îlot est aménagé, avec une esplanade devant le moulin où ont pu se dérouler des concours de boules. L'espace vert est dessouché, nivelé et ensemencé. De nombreux arbres ont été plantés grâce aux dons de plusieurs personnes et des anciens combattants. L'éclairage public est installé.

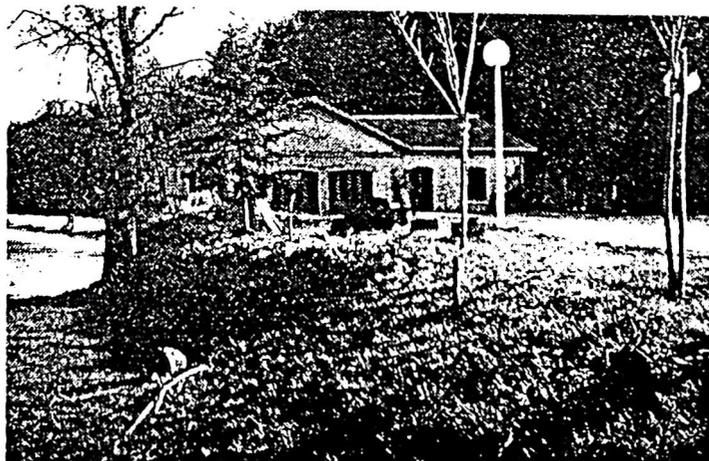
Les ruines sont devenues une salle de 120 m² avec cuisine, bar, WC public, terrasse. L'ensemble a été traité en respectant la noblesse de la pierre et du bois, en conservant les lignes de la partie de l'ouvrage réutilisé. L'espace comprenant les engouffrements des anciennes turbines reste à aménager.

Lorsque l'on voit la fréquentation actuelle des lieux, ce site sera sans aucun doute pour les habitants de la commune, le symbole de l'opportunité et de l'efficacité de son Conseil municipal.



Les ruines de l'ancien moulin

L'AUBAREDE AMENAGEE : Le barrage est réparé. Une salle municipale est construite. Une aire de jeux et de repos est en cours de réalisation.



MOULIN DE TAILLEPETIT

<u>Commune</u>	ANNESSE-ET-BEAULIEU	N° INSEE : 24010
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 3-4 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 46080 Y = 31995	
<u>Cadastre</u>	Année 1805 Section D 1 ^o div ^o Parcelle 176 Année 1979 Section AV Parcelle 13	
<u>Propriétaire</u>	M. et Mme Maurice GIRAUD 87, rue Albert Martin 24000 - PERIGUEUX	

Moulin de Taillepetit

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 210 à 220

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1805	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.21 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1826	85.24.46 V
Doc. 3	Plan d'ensemble et coupe - 1826	85.24.47 V
Doc. 4	Élévation latérale gauche - 1912	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Élévation antérieure
Fig. 2	Élévations postérieure et latérale gauche
Fig. 3	Élévation latérale droite
Fig. 4	Archure, trémie et potence pour le levage des meules
Fig. 5	Meule à huile
Fig. 6	Poêle
Fig. 7	Pressoir

Moulin de Taillepetit

I. - HISTORIQUE

Ce moulin aurait été construit aux environs de 1330 par le comte de Bourdeilles (IV-3). Le vicomte de Gourgues le signale dans son dictionnaire topographique à la date de 1480 (IV-4).

Divers procès en 1466, 1531 et 1604 marquent l'interdiction faite au meunier de "tenir une petite gabarre sur la rivière de l'Isle pour passer personne" et l'obligation pour les habitants d'Annesse et du village de la Grange d'y venir faire moudre leurs blés. Taillepetit était donc un moulin banal (IV-5).

Il est affermé le 1er septembre 1508 par Guillaume de Fayolle, seigneur de Fayolle et de la Mothe de Vernode, à Antoine Gay. L'outillage se compose seulement de deux paires de meules à blé mais le contrat prévoit la construction par le fermier d'une troisième paire de meules à grains et de "deux autres moulins, sçavoir un à huile et l'autre à étoffe" (IV-6).

Un "verbal" de 1742 signale trois paires de meules à grains et une meule à huile mues par des rouets à cuve. Il n'est pas fait mention du foulon (IV-7).

En 1764, dans une étude sur les travaux à faire pour rendre l'Isle navigable, sa suppression est proposée moyennant une indemnité de 13 500 livres, "surtout à cause de l'état de dégradation où est ce moulin" (IV-8).

En 1782, Jean Lacombe dit Simon, marchand voiturier, se rend acquéreur du moulin. Possesseur de deux sixièmes de la bâtisse, il rachète le 21 juin les deux sixièmes de Jean Janalhiac dit Pourade, le meunier, et le 22 octobre un autre sixième appartenant à Pierre Soulier, journalier. Le bâtiment et l'outillage sont en très mauvais état : murs lézardés, bois pourris, éperons emportés, "les meules casy hors d'usage". Il est spécifié qu'il n'y a pas de logement pour le meunier (IV-9).

En 1794, un procès est engagé entre Michel Lestang propriétaire du moulin, et Joseph-Antoine Froidefond Duchâtenet bénéficiaire de la redevance en nature établie lors de la location "perpétuelle" du 1er septembre 1508. Lestang s'oppose à ce que son

Moulin de Taillepetit

fermier , Pierre Dalesme, paie cette redevance car il la considère comme une survivance de la "phéodalité" (IV-10).

Le 20 juin 1817, Féréol Lestang vend les cinq sixièmes du moulin, la maison, les écuries, le parc à bétail, quelques terres et une métairie à Antoine Froidefond de Bellisle. Le dernier sixième est racheté le 29 juin 1829 à Veyry fils aîné (IV-11).

Un plan de 1836 indique cinq rouets actionnant quatre paires de meules à grains et une meule à huile.

En 1840, Froidefond de Bellisle, "seul promoteur de la navigation de l'Isle", également propriétaire du moulin de Montanceix, se plaint de ce que, par suite des travaux de la navigation au barrage du Puy-Saint-Astier, les eaux aient été surélevées de vingt cinq centimètres, engorgeant d'autant les rouets de son moulin. Il demande une indemnité, d'autant plus que son fermier exige une diminution du prix du bail (IV -12).

Vers 1842, le moulin est racheté par Madame veuve de Gosselin, soeur de Monsieur de Bousquet, propriétaire du moulin de Montanceix (IV-13).

Par lettre du 8 avril 1873, Madame de Gosselin demande l'autorisation de "prolonger les bâtiments de son usine en les établissant sur cet ouvrage" (le pertuis), le pertuis et le mur s'appuyant dessus menaçant ruine (IV-13). Les travaux de reconstruction sont achevés en 1876 sans qu'il y ait eu agrandissement du moulin.

En 1902, M. Bleyne, propriétaire du moulin, part s'établir à celui de la Massoulie. Il est remplacé par M. Doche (IV-15).

Durant la première guerre mondiale, l'outillage est modernisé, mais les cinq rouets, dans leurs cuves de bois et pierres, sont conservés comme moteurs (IV-15).

En 1936, la capacité maximum d'écrasement est de 25 quintaux de blé par jour, la même qu'en 1914 (IV-14). Le circuit des grains s'établit ainsi : les sacs sont montés, grâce à un tire-sac, au premier étage où le grain est trié et calibré. Puis, versé dans une trémie, il redescend au rez-de-chaussée où le broyage s'effectue dans les cylindres - quatre paires de rouleaux, trois passages - ainsi que le convertissage -deux paires de rouleaux, deux passages. Les produits de mouture, transportés dans le comble par un élévateur à vis, sont blutés par un plansichter, une bluterie centrifuge, une

Moulin de Taillepetit

bluterie ronde et une hexagonale. Les farines, sons, repasses et remoulages sont stockés dans des chambres (silos) au premier étage. Une trémie, installée au rez-de-chaussée sous la chambre à farine, permet un ensachage rapide. Les sacs sont pesés puis remontés au premier étage où deux portes-hautes permettent le chargement sur des charrettes ou des bateaux (IV-14 et 15).

Cette façon de procéder a été conservée jusqu'en 1966, date de cessation d'activité du dernier meunier, M. Pierre Doche.

En juillet 1982, le moulin est acheté par M. Giraud, et des travaux sont effectués pour le transformer en résidence secondaire : décrépissage des murs et construction d'une terrasse sur le pertuis en octobre 1982, réfection de la toiture en janvier 1983 ...

Moulin de Taillepetit

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

En amont de Taillepetit, l'Isle fait une boucle que coupe le canal d'Annesse. Le moulin se trouve à environ quatre cents mètres en dessous de la bouche aval du canal, à l'ouest du village d'Annesse.

Pl. 2

Il se compose d'un seul bâtiment, établi sur la rive droite de l'Isle, et séparé du barrage par un pertuis.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Le soubassement est en pierres de taille, cailloux calcaires et briques.

Le gros oeuvre en maçonnerie de cailloux calcaires, avec chaînes d'angle et encadrements de baies en pierres de taille, demeure apparent sur la face extérieure des murs pignons et sur la face intérieure des murs au premier étage. Un crépi recouvre les murs gouttereaux.

La toiture est couverte de tuiles romanes.

3. - Plan et coupe

Le bâtiment présente un plan en trapèze. Chacun des trois niveaux d'élévation n'abrite qu'une seule pièce (au premier étage, des cloisons légères récemment bâties isolent des chambres).

4. - Elévations extérieures

Fig. 1

Elévation antérieure : la porte basse du mur nord a peut-être remplacé celle couverte d'un arc segmentaire, à demi-murée et faisant office de fenêtre, apparue lors du décrépiage du mur (le dernier meunier n'en connaissait pas l'existence).

Une porte haute permettait, grâce à une passerelle mobile enlevée, le chargement des sacs.

Fig. 2

Elévation postérieure : une porte permet d'accéder au barrage, en passant par la terrasse.

Moulin de Taillepetit

Fig. 3

Elévation latérale droite : deux arcades soutiennent le mur percé d'une fenêtre, éclairant la cage d'escalier, surmontée de trois autres fenêtres à l'étage.

Fig. 2

Elévation latérale gauche : ce mur est le plus ouvert : cinq orifices de prise d'eau, quatre fenêtres et une porte-haute.

5. - Comble et couverture

Fig. 3

Le comble est éclairé par deux fenêtres établies dans les murs pignons et par une grande lucarne. Cette dernière réunit trois fenêtres sous un toit à deux versants, à jouées et façade essentées (planches).

La charpente est moderne.

Un toit à deux versants, à pignons couverts, coiffe le tout.

6. - Distribution intérieureRez-de-Chaussée (cf V-1)

Fig. 4

Les murs de la salle des meules sont recouverts d'un enduit blanchâtre ; des poutres horizontales engagées supportent celles du plafond, qui, tout comme à l'étage, aboutissent à l'aplomb des fenêtres.

La pièce est divisée en trois dans le sens de la largeur : la paire de meules installée contre le mur nord et les cylindres (enlevés) sont placés sur un fort soubassement central en charpente, qui abrite les organes de transmission.

La commande des vannes s'effectue dans le couloir à l'est, alors que la zone ouest est occupée par l'outillage annexe.

Fig. 5

La meule à huile, verticale, est partiellement engagée dans le mur sud, près de l'escalier. La

Fig. 6

poêle est adossée au mur nord et s'inscrit dans

Moulin de Taillepetit

Fig. 7

l'embrasure de l'ancienne porte. Entre les deux prennent place le pressoir et son treuil. Une cage d'escalier récente occupe l'angle sud-ouest.

Premier étage

Les silos ont disparu, remplacés par deux pièces, en cours d'aménagement, et un grand salon agrémenté d'une cheminée. Les étais en fer soutenant le plancher du comble ont été remplacés par des poteaux en bois.

Comble

Désaffecté.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

M. Doche nous a certifié n'avoir vu faire ni fait exécuter de travaux importants dans le moulin depuis 1915. En son état actuel, le bâtiment remonte au moins à la reconstruction partielle de 1876, et sûrement au-delà. Il est possible que le premier niveau d'élévation soit plus ancien que le reste des murs.

Bâtisse du XIX^e siècle sans grande originalité, si ce n'est un plan irrégulier vraisemblablement respectueux d'un tracé antérieur et l'absence de logement pour le meunier attestée dès le XVIII^e siècle, ce moulin est surtout connu par le séjour que fit Léon Bloy à proximité, au début du siècle, et les quelques lignes qu'il lui consacra.

Moulin de Taillepetit

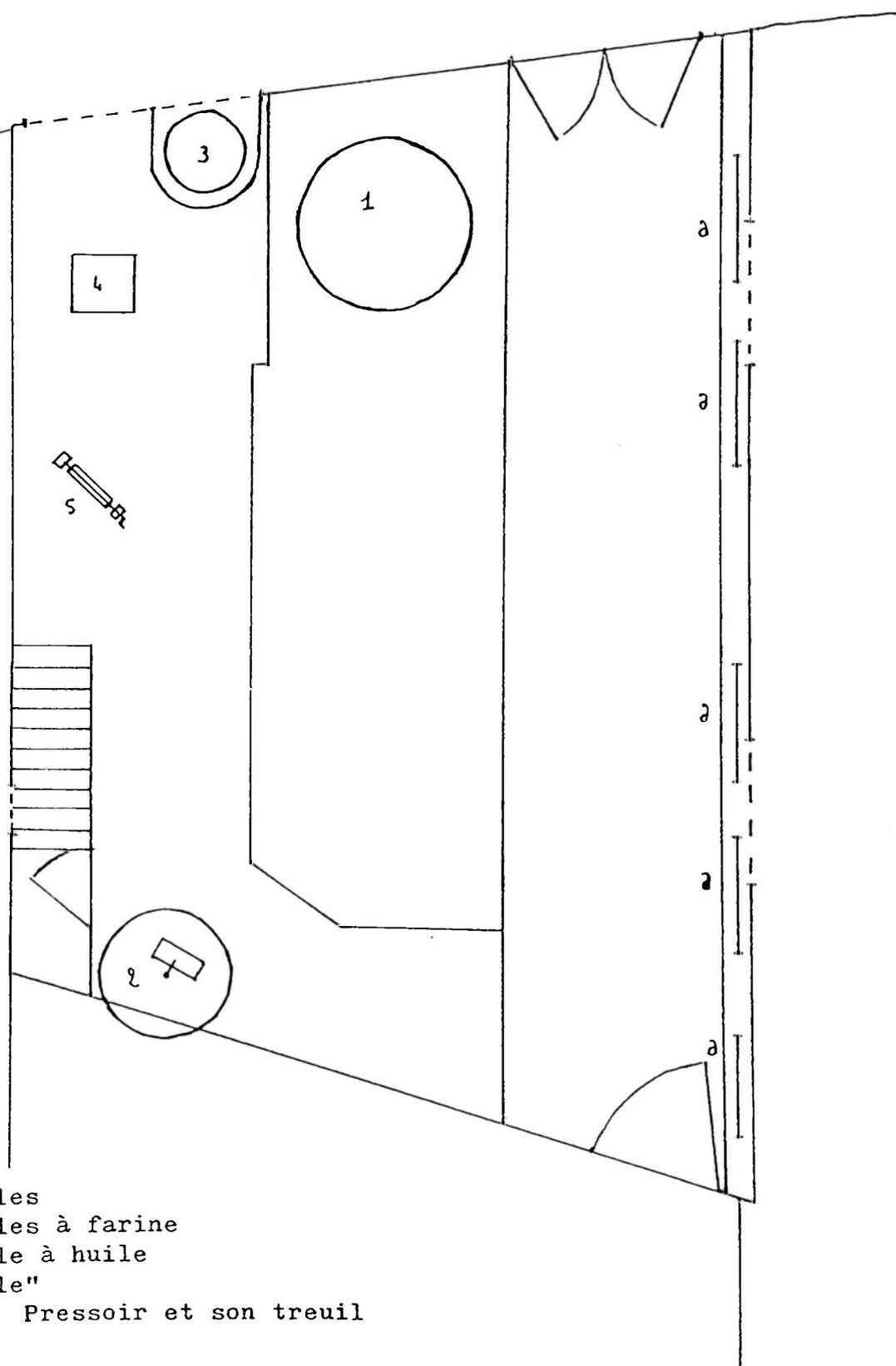
IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.93 = Ecluse de Taillepetit N° 31
2. - ADD, S.148 = Moulin de Taillepetit
3. - BOISSENEAU J-J - "L'électricité au fil des rivières" - dans : Sud-Ouest - Mercredi 12 décembre 1985
4. - GOURGUES Vicomte de - Dictionnaire topographique du département de la Dordogne - Paris, 1873
5. - ADD, 1 Mi.367 : Bibl. Nat., fond Périgord, t.124, f° 287 r° = 1466 ...
6. - ADD, 2E.763/1 = 1er septembre 1508 - Afferme consentie par Guillaume de Fayolle à Antoine Gay
7. - ADD, 3E.130/6 = 1er octobre 1742 - Procès-verbal de l'état du moulin appartenant à messire Jean de Bertin, chevalier, seigneur, comte et baron de Bourdeilles.
8. - ADD, S.112 = 1er août 1764 - Toisé et estimation des ouvrages à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle ... levé par Tardif
9. - ADD, 2E.763/1 = 2 octobre 1782 - "Verbail du moulin et écluse de Taillepetit au requis de Jean Lacombe, dit Simon"
10. - ADD, 2E.763/1 = 1794 - Procès entre Michel Lestang et Léonard Champeau, notaire public, procureur du citoyen Froidefond Duchatenet
11. - Archives privées (M. B adouailles), château de Montanceix = vers 1840 - Cahier des charges de la vente au plus offrant de la seigneurie et du domaine de Montanceix.
12. - ADD, S. 93 = 15 novembre 1840 - Lettre de Monsieur de Bellisle au préfet.
13. - ADD, S.93 = 6 mai 1875 - Rapport sur la pétition de Madame de Gosselin.
14. - ADD, 6M.497 = 14 mars 1936 - Enquête pour le contingentement.
15. - Janvier 1986 - Témoignage oral de M. Pierre Doche, dernier meunier du moulin.

Les liasses 2E.130/6 (1508-1768) et 2E.763/1 (1508 - An V), conservées aux archives départementales de la Dordogne, n'ont été que partiellement dépouillées.

Moulin de Taillepetit

V. - ANNEXE

1. - Croquis de plan. Rez-de-chaussée

- a Pelles
 1 Meules à farine
 2 Meule à huile
 3 "Poêle"
 4 et 5 Pressoir et son treuil

MOULIN DU PUY SAINT - ASTIER

<u>Commune</u>	SAINT-ASTIER	N° INSEE : 24372
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 3-4
	Echelle 1/25000 ^e
	Lambert 3 X = 45963 Y = 31909

<u>Cadastre</u>	Année 1808 - Section A 2 ^o div ^o	Parcelle 105
	Année 1979 - Section AE	Parcelle 17

<u>Propriétaire</u>	Monsieur BERTRAND Charles
	Le Moulin du Puy
	24110 SAINT-ASTIER

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 221 à 227

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1808	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.22 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1826	85.24.44 V

FIGURES

Fig. 1	Moulin et habitation (B et C). Elévation antérieure
Fig. 2	Moulin. Elévation latérale gauche
Fig. 3	Moulin. Elévation latérale droite

Moulin du Puy Saint - Astier

I. - HISTORIQUE

Le moulin dépend du château du Puy-Saint-Astier ; en 1769 tous deux sont propriété du marquis d'Aloigny.

L'outillage se compose, en 1789, de quatre paires de meules à blé et une meule à huile. Le recenseur indique : "la quatrième meule du Puy-Saint-Astier est en très mauvais état et ne travaille pas" (IV-3).

Le 23 brumaire an II (13 novembre 1793), il est vendu comme bien national provenant du "ci-devant de l'Aloigny" émigré, à Jean Dalesme, cultivateur, moyennant 14 700 livres. La vente concerne le moulin "la maison du meunier attenante qui consiste en une seule chambre, une écurie et étables, le tout en mauvais état" (IV-4).

Un arrêté préfectoral, daté du 18 mai 1870, autorise l'établissement d'une roue, destinée à l'irrigation, dans le premier coursier près de la rive droite (IV-5). Par la suite, cette roue est enlevée et le coursier retourne à son premier état.

En 1904, le propriétaire, M. Lafaye, décrit l'outillage de son moulin, partant de la rive droite : le premier rouet met en mouvement deux bluteries, un appareil de criblage et deux trieurs ; les quatre autres commandent chacun une paire de meules à blé ou à maïs. Il ajoute : "en interrompant la commande de la minoterie, on peut faire fonctionner un pressoir à huile" (IV-6).

En 1904-1905, après travaux, les rouets sont remplacés par des turbines. Le premier coursier accueille une turbine américaine de 25 CV qui actionne les quatre paires de meules et la bluterie. Les deux coursiers suivants sont fermés. Les deux derniers sont réunis en un seul et occupés par une deuxième turbine américaine, de 70 CV, qui actionne une dynamo fournissant l'électricité à l'usine à ciment et chaux hydraulique de Brouillaud (IV-5 et 6).

En 1929, les deux turbines sont jumelées et fournissent l'électricité à la même usine grâce à un alternateur triphasé. Une modernisation de l'équipement est prévue (IV-7).

Entre 1935 et 1946, le bâtiment est désaffecté et transformé en maison d'habitation. Les prises d'eau sont murées (IV-8).

Moulin du Puy Saint - Astier

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1 et 2

Situé au nord-est de la ville de Saint-Astier, le moulin est bâti dans la plaine, dominée par la butte du château du Puy-Saint-Astier, à moins d'un kilomètre au sud de l'ancienne usine à chaux du Brouillaud.

Son barrage, long de 145 mètres, se termine contre l'îlot de l'écluse, rive gauche, par un pertuis.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires avec encadrement des baies en pierres de taille. L'ensemble est recouvert d'un crépi blanc.

Le toit du moulin est couvert de tuiles mécaniques, les autres de tuiles creuses.

3. - Parti général et plan (cf. V-1)

Le moulin (A) se compose d'une bâtisse à étage, élevée, qui domine les deux corps de bâtiment accolés à l'ouest (B) et au sud (C), ancien logement du meunier agrandi. Un porche en appentis protège l'entrée au nord-ouest.

Le bâtiment proche abrite un logement et un garage. Il servait autrefois de poulailler et d'écuries.

4. - Elévations extérieures

Moulin

Elévation antérieure : l'élévation occidentale est partiellement masquée par le bâtiment (B) et le porche sur lequel s'ouvre une fenêtre à plusieurs* baies. A son aplomb, au dessus du toit du porche, se trouve une seconde fenêtre.

Elévation postérieure : le mur-pignon est percé de quatre fenêtres et d'une porte vitrée, qui permet d'accéder à une petite terrasse jouxtant le barrage.

Fig. 1

Moulin du Puy Saint - Astier

Fig. 2

Elévation latérale gauche : Une grille, toujours en place, protège les orifices d'admission d'eau. Les fenêtres - trois au rez-de-chaussée et quatre à l'étage - sont couvertes d'un arc segmentaire.

Fig. 3

Elévation latérale droite : deux des trois arches du soubassement sont murées. Un bandeau de pierres les sépare du premier niveau d'élévation. L'escalier droit, adossé à un mur perpendiculaire au bâtiment, fait communiquer le salon et la rive par une porte-fenêtre ouvrant sur un petit balcon.

Bâtiment B

Elévation latérale gauche : la porte d'entrée du moulin ouvre sur la cuisine.

Bâtiment C

Elévation antérieure : la partie basse donne sur une cave.

Fig. 1

Elévation postérieure : semblable à l'élévation antérieure.

5. - Couvertures (cf. V-1)

Les corps de bâtiment sont coiffés de toits à deux versants. Celui du bâtiment (C) est perpendiculaire aux deux autres.

6. - Distribution intérieure (cf. V-2)

L'accès au salon se fait soit par la cuisine, soit par le vestibule central.

Rez-de-chausséeLe vestibule

Le mur sud de cette pièce est occupé par une cheminée en pierre et percé d'une porte au chambranle de bois sculpté.

Moulin du Puy Saint - Astier

La bibliothèque

Précédée d'un escalier d'une dizaine de marches, elle possède aussi sa cheminée; adossée au mur sud, dont le manteau et la tablette en bois sont sculptés et ornés de motifs géométriques.

La cuisine : une deuxième pièce, à l'ouest, ouvre sur elle.

Le salon : l'ancienne salle des meules a été transformée en une vaste pièce dallée d'une superficie totale de 200 mètres carrés.

Le sol a été rehaussé par crainte des inondations et présente une rupture de niveau au milieu de la pièce : la partie orientale est plus élevée d'une dizaine de centimètres.

Des piliers en béton supportent des rails de chemin de fer sur lesquels est établi un plancher.

On accède à l'étage par un escalier tournant à deux volées droites.

Une cheminée prend place au revers du mur ouest.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le bâtiment actuel fut construit à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. Il correspond à une étape de modernisation des moteurs, mais non de l'outillage, semble-t-il, qui demeura identique, mû par une seule turbine. La deuxième turbine fournit alors l'électricité à une usine à chaux proche.

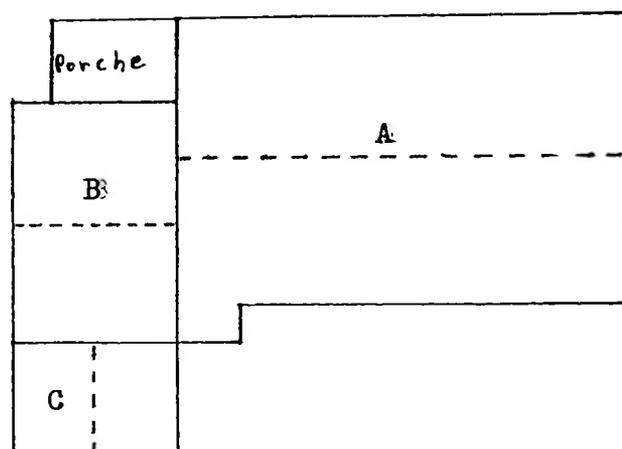
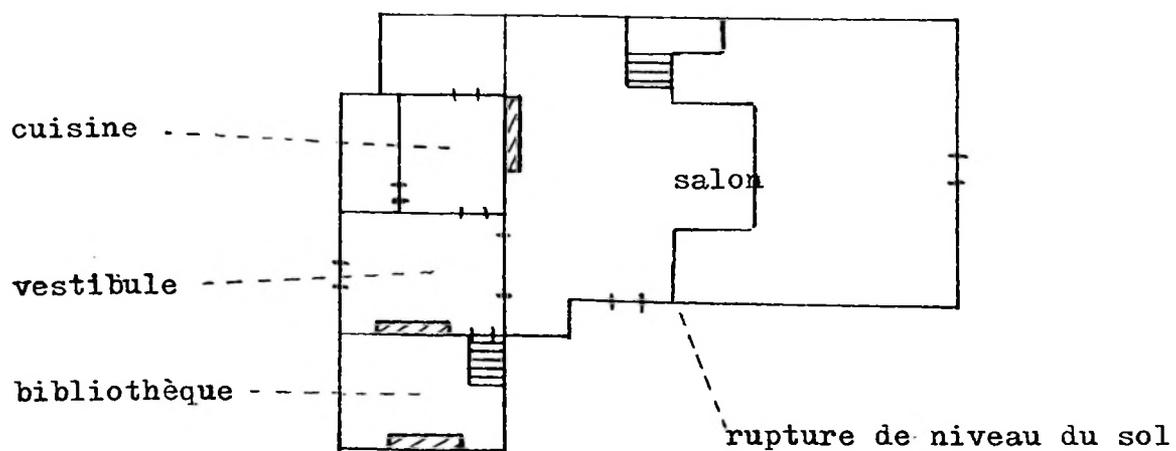
Industrie annexe et peu rentable, le moulin fut finalement transformé en résidence après un partage.

Moulin du Puy Saint - Astier

IV - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.93 = Ecluse du Puy-Saint-Astier N° 30
2. - ADD, S.147 = Moulin de Puy-Saint-Astier
3. - ADD, 6.M.520 = 1789 - An IX (1800-1801) - Statistique des moulins
4. - ADD, Q.940 = 18 septembre 1793 - Estimation
et Q.948 = 13 novembre 1793 - Vente comme bien national
provenant d'émigré
5. - ADD, S.147 = 20 juin 1904 - Notice sur le moulin, par le propriétaire, M. Lafaye.
6. - ADD, S.147 = 24 août 1905 - Procès-verbal de visite des lieux.
7. - ADD, S.147 = 23 avril 1929 - Renseignements sur le moulin du Puy-Saint-Astier.
8. - ADD, S.147 = 30 janvier 1946 - Pétition de M. Charles Bertrand demandant le retrait de la concession d'eau.

Moulin du Puy Saint - Astier

V. - ANNEXES1. - Croquis de plan-masse d'après cadastre2. - Croquis de plan d'après cadastre

MOULIN DE COGNAC

<u>Commune</u>	SAINTE-ASTIER	N° INSEE : 24372
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuilles Mussidan 1-2 et 3-4 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 45842 Y = 31885	
<u>Cadastre</u>	Année 1808 - Section A 2 ^o div ^o	Parcelle 85
	Année 1979 - Section AE	Parcelle 31
<u>Propriétaire</u>	Monsieur André DUBOIS Le moulin de Crognac 24110 SAINT ASTIER	

Moulin de Crognac

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 228 à 236

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1808	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.23 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble et coupes du barrage - 1846	85.24.76 V
Doc. 3	Plan de l'usine et des moteurs 1901	Photocopie
Doc. 4	Tableau présentant l'élévation latérale droite - v. 1905	

FIGURES

Fig. 1	Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 2	Elévation latérale droite
Fig. 3	Partie de cuve en pierre
Fig. 4	Rouet

Moulin de Crognac

I. - HISTORIQUE

Le moulin était une dépendance du château de Crognac, bâti au XII^e siècle.

Le 3 août 1525, il est donné par François de Bourdeilles, seigneur de Montanceix et de Crognac, avec la maison noble de Crognac et une métairie, à Jean Perrol, bourgeois et marchand de Périgueux, en échange d'une autre métairie sise dans la paroisse de Léguillac de l'Auche (IV-2).

En 1600, il est reconstruit après une forte inondation : "la poussée des eaux avait "perlé" les murs du moulin en état de vétusté" (IV-3).

Lors de l'enquête de 1764-1767 sur les ouvrages à faire pour rendre l'Isle navigable, sa suppression est proposée par le Service de la navigation vu son "état de dépérissement" (IV-4).

Le fief de Crognac, comprenant les droits de justices, le château, quatre métairies et le moulin, est acheté le 28 juin 1770 par Sicaire Gadaud, bourgeois de Périgueux, à François de Rouffignac pour 73 200 livres (IV-5).

Il est partiellement ou entièrement rebâti après la grande inondation de 1783-84 (IV-3).

En 1789, il abrite trois paires de meules à grains et une meule à huile, mues par quatre rouets à cuve (IV-6), disposition qui ne varie pas au moins jusqu'en 1847.

S. Gadaud déclare en 1824 : "Il m'a coûté en 1804 et 1805 pour son rétablissement, sans y comprendre l'écluse qui fut conservée, au moins 24 000 francs" (IV-7).

"Le 15 janvier 1843, le rivièrè l'Isle est venue très haute. L'eau a monté jusqu'au dessus des croisées du moulin ; il ne s'en fallut pas d'un mètre qu'elle touche le toit du moulin" (IV-8).

Le moulin est peu différent en 1901 de ce qu'il était en 1789 ; le même nombre de rouets met en mouvement un outillage un peu modernisé. Se trouvent, de la rive droite vers la vanne de décharge et le barrage, un premier orifice de prise d'eau obstrué, puis quatre rouets à cuve. Ils commandent respectivement : le premier une paire de

Moulin de Crognac

meules à maïs **et** une meule à huile - dont l'utilisation nécessite le démontage du tournant de meules à grains -, le deuxième une paire de meules à blé, le troisième une paire de meules à blé plus un appareil de criblage, et finalement le quatrième une dernière paire de meules à blé ou à maïs (IV-9).

En 1902, un accord est conclu entre M. Gadaud et M. Deffarges, directeur de la Compagnie hydroélectrique du Périgord. Ce dernier peut utiliser toutes les nuits le débit de l'Isle normalement attribué au moulin, laissant de quoi faire mouvoir une paire de meules à blé et, de novembre à février, en plus, la meule à huile (IV-10).

Le bâtiment est détruit par un incendie en 1920 et les organes moteurs ne sont pas réinstallés (IV-3). Il est alors transformé en maison d'habitation.

Une terrasse est bâtie près du barrage en 1955 ou 1957 (IV-11).

Résidence secondaire, il abrite -peu de temps- un restaurant. Sous couvert de faire couleur locale, deux grossières roues à aubes sont établies dans la salle des meules transformée en salle à manger.

Il est racheté par M. A. Dubois en mai 1975. Dès novembre 1978, celui-ci remplace les tuiles mécaniques de la toiture par des tuiles romanes et, après avoir rénové l'extérieur, entreprend de réaménager l'intérieur du bâtiment (IV-11).

Moulin de Crognac

II. - DESCRIPTION1. - Situation et plan d'ensemble

Pl. 1 et 2 Le moulin se trouve au nord de la ville de Saint-Astier, non loin d'anciennes carrières de pierre à chaux et au pied de la butte de Crognac qui, à cet endroit, surplombe la route départementale 3 la séparant du bâtiment.

Il est placé en aval du canal de Saint-Astier. Un barrage, long de 110 mètres, le relie au pas-du-roi établi sur la rive gauche de la rivière.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires. Ils sont enduits à l'extérieur d'un crépi brun sur lequel tranche le blanc de la pierre de taille utilisée dans les encadrements de baies, les chaînes d'angles, les jambes harpées et le soubassement.

La toiture est recouverte de tuiles romanes.

3. - Plan et coupe

Le moulin se compose d'un seul corps de bâtiment rectangulaire prolongé à l'est par une terrasse sur pilotis.

Il présente deux niveaux d'élévation.

4. - Elévations extérieures

Fig. 1 Elévation antérieure : la face nord est peu ouverte : deux petites fenêtres et une porte, à deux vantaux, dont le linteau en pierre de taille semble contemporain de la construction de l'étage supérieur. A son aplomb, une seconde porte existait, communiquant avec l'étage. Elle a été murée mais reste visible de l'intérieur.

Elévation postérieure : deux portes-fenêtres au rez-de-chaussée ouvrent sur la terrasse. Dans l'angle occidental, une pierre porte, gravée, la date de "1843" (crue ?) et l'inscription "28 H". Les quatre fenêtres identiques de l'étage donnent l'impression, pour ce niveau, d'un mur tant plein que vide.

Moulin de Crognac

Fig. 1

Elévation latérale gauche : les baies sont plus nombreuses, respectant l'opposition fenêtres étroites au rez-de-chaussée et grandes fenêtres à l'étage.

Fig. 2 et doc. 4

Elévation latérale droite : le soubassement est percé de deux arcades débouchant sur le canal de fuite. Trois petites fenêtres au premier niveau d'élévation, trois autres plus importantes au second.

5. - Couverture

Toit à deux versants à pignons couverts. La charpente n'a pas été étudiée.

6. - Distribution intérieureSoubassement

Il est percé de quatre coursiers dont l'un est comblé.

Des cuves, il ne reste que la partie en pierres - un tiers environ de la circonférence-; la partie en bois a totalement disparu.

Après avoir fait tourner les rouets, l'eau se déversait dans deux chambres d'eau. Chacune abritait deux cuves, fixées au revers d'un arc segmentaire, et ouvre sur le canal de fuite par une arcade. Elles étaient vraisemblablement couvertes d'un plancher, remplacé par un sol en béton.

L'un des rouets métalliques a été conservé comme décoration et laissé sur la terrasse. Autour d'un moyeu en fonte, de 42,5 centimètres de diamètre, s'ordonnent 12 aubes courbes. La couronne extérieure est composée de deux tôles superposées et rivetées. Elle a 1,06 mètre de diamètre et 20,5 centimètres de largeur. Le gros fer s'emboîtait dans le moyeu et était tenu par un boulon.

Fig. 3

Fig. 4

Moulin de Crognac

Rez-de-chaussée Diverses pièces de service ont été aménagées lors de l'établissement du restaurant. Les deux tiers du rez-de-chaussée étaient consacrés à la salle à manger, au sol pavé de dalles calcaires irrégulières.

Etage En travaux - Non étudié.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le moulin a été agrandi au début du siècle par la construction d'un étage, ainsi que le montre un tableau et diverses indications. Cette surélévation est visible dans la différence de teinte des pierres de taille de chaînes d'angles. Elle est confirmée par le manque de développement des jambes harpées, qui ne se poursuivent pas au-delà du premier niveau d'élévation, et explique la différence de taille des baies opposant les fenêtres étroites d'un rez-de-chaussée plus ancien aux grandes baies de l'étage.

Cet agrandissement peut raisonnablement être daté de la reconstruction qui a suivi l'incendie de 1920.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.146 = Moulin de Crognac
2. - ADD, 1mi.367 : Bibl. Nat., fond Périgord, T.124, f° 284 v°
= 3 août 1525
3. - ADD, S.146 = mai 1921. Lettre de madame veuve Elise Gadaud
au ministre des Travaux Publics .
4. - ADD, S.112 = 1er août 1764. Toisé et estimation des ouvrages
à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle ... levé
par Tardif .
5. - ADD, 3E.1588 = 28 juin 1770. Vente du domaine et fief de
Crognac.
6. - ADD, 6M.520 = 1789 - an IX (1800-1801). Statistique des moulins.
7. - ADD, S.91
8. - NOGUE Edouard - Saint-Astier - Bergerac; 1933 - p. 117 .
9. - ADD, S.146 = Novembre 1901. Procès-verbal de visite des lieux.
10. - ADD, S.146 = 2 mai 1902. Accord entre Gadaud et Consorts, et
Deffarges.
11. - Mars 1986. Témoignage oral de M. André Dubois, propriétaire
du bâtiment .

MOULIN DE SAINT - ASTIER

<u>Commune</u>	SAIN-T-ASTIER	N° INSEE : 24372
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuilles Mussidan 1-2 et 3-4 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 45798 Y = 31785	
<u>Cadastre</u>	Année 1808 - Section J 1 ^o div ^o Année 1979 - Section BP	Parcelles 63 et 64 Parcelles 536 et 568
<u>Propriétaire</u>	Mairie de Saint-Astier 24110 SAINT-ASTIER	

Moulin de Saint - Astier

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 237 à 259

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1808	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.24 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1826	85.24.43 V
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1835	85.24.75 V
Doc. 4	Carderie et moulin. Elévations antérieure et latérale droite, vues du pont - Avant 1902-1903	86.24.97 VD
Doc. 5	Manufacture de chaussures. Elévations antérieure et latérale droite, vues du pont - 1908	86.24.101 VD
Doc. 6	-, élévations antérieure et latérale droite, vues du pont. Entre 1902-1903 et 1907-1908	86.24.99 VD
Doc. 7	-, élévations antérieure et latérale droite, vues du pont. Après 1913	86.24.98 VD
Doc. 8	-, élévations antérieure et latérale droite, vues du pont. Après 1925	86.24.100 VD
Doc. 9	-, élévations antérieure et latérale droite, vues du pont. v. 1930	Photocopie
Doc. 10	Les ouvriers devant l'usine. v. 1925	86.24.1 VD

Moulin de Saint - Astier

Doc. 11	Manufacture, le bureau. Avant 1925	86.24. 2 VD
Doc. 12	-, l'atelier de coupe. Avant 1925	86.24.4 VD
Doc. 13	-, l'atelier d'affichage et de montage. Vers 1925	86.24.5 VD
Doc. 14	-, l'atelier de piquage et de montage. Vers 1925	86.24.91 XD
Doc. 15	-, l'atelier de piquage et de montage. Vers 1925	86.24.90 XD
Doc. 16	-, l'atelier de piquage et de montage. Vers 1925	86.24.92 VD
Doc. 17	-, l'atelier de finition. Vers 1925	86.23.3 VD
Doc. 18	-, vin d'honneur dans l'atelier de piquage. 1935	86.24.6 VD

FIGURES

Fig. 1 Soubassement, vue prise du
pont.

Moulin de Saint - Astier

I. - HISTORIQUE

Au XIII^e siècle, une sentence arbitrale est rendue entre le comte Archambaud III et le chapitre de Saint-Astier. Elle concerne notamment le moulin de Saint-Astier (IV-3).

En 1767, le chapitre en est propriétaire. Le moulin abrite trois paires de meules à farine, une meule à huile et une maillerie à deux marteaux (IV-4).

Doc. 3 En 1829, deux des co-propriétaires, les frères Bonnet, demandent l'autorisation de reconstruire leur foulon, établi à l'extrémité orientale du bâtiment. Ils veulent rétablir la pile qui supportait l'arbre de la roue verticale placée dans le pertuis, entre le moulin et le barrage, et son coursier en bois (IV-5). Cette autorisation est accordée par l'ordonnance royale du 29 août 1832 (IV-6). Cinq coursiers existent déjà dans le moulin.

Le 29 avril 1842, un arrêté préfectoral autorise les mêmes Bonnet à remplacer leur foulon par une paire de meules à farine (IV-7).

Le moulin comporte six meules à farine et une meule à huile, en 1847 (IV-8).

L'ancien foulon est relié, en 1878, au port de Saint-Astier par une passerelle en bois (IV-9).

Vers 1880, Sicaire Lamy dit Framboisy, exploitant de scierie, rachète l'emplacement correspondant au foulon et y installe une scierie mécanique (IV-10). Le moulin et la scierie sont encore vraisemblablement abrités dans le même bâtiment bas.

Doc. 4 A une date inconnue, la scierie passe aux mains de Romain Puech, qui lui ajoute une filature (IV-10). Vers 1888, il se propose d'agrandir le bâtiment : la scierie doit être conservée au rez-de-chaussée alors que la filature s'installerait dans un premier et second étage à construire. La superficie serait augmentée en empiétant sur la rivière, la roue à aubes rétablie et la passerelle rebâtie (IV-9). Un arrêté préfectoral l'y autorise, spécifiant toutefois que le mur de façade latérale (mur est) devra être refait à neuf car surplombant le pertuis (IV-11).

Moulin de Saint - Astier

En 1901, le moulin abrite, comme en 1832, cinq moteurs, de la rive droite vers la carderie : les deux premières cuves sont occupées par deux "moteurs appelés petites turbines, qui consistent à un système de deux rouets ordinaires, placés l'un au-dessus de l'autre, et séparés par un intervalle de 0,06 mètre. Le rouet supérieur est immobile et sert de distributeur". Chacune de ces "turbines" actionne une paire de meules à farine. L'un des trois derniers rouets met en mouvement un appareil de criblage et un blutoir, les deux autres chacun une paire de meules à farine.

Une roue en dessous, à vingt quatre aubes courbes, fournit l'électricité aux machines de la filature et pourvoit à son éclairage (IV-12).

- Vers 1900, M. Puech avait proposé à la municipalité d'éclairer une partie du marché et du bas de la ville. Celle-ci refusa, y voyant une source de discordes possibles (IV-14). - La roue est placée en côté d'un bâtiment à trois niveaux d'élévation séparés par des bandeaux de pierre, coiffé d'un toit à deux versants recouvert de tuiles mécaniques. Le deuxième étage et le pignon sont en encorbellement sur le mur est, supportés par des solives.

Doc. 4

Entre 1901 et 1906, vraisemblablement en 1902 ou en 1903, la filature est louée à Jean Marbot, propriétaire de l'usine à chaussures de Neuvic. Il y installe une chaîne de fabrication de charentaises qui ne fonctionne que peu de temps : les Marbot se retirent dès 1907 ou 1908 semble-t-il (IV-18).

Doc. 6

En 1913, le bâtiment est loué par Sicaire Georges, négociant en chaussures. Il l'achète le 5 mai 1918, se rend acquéreur d'une partie du moulin le 5 janvier 1919 et de l'autre le 15 décembre 1921 (IV-13). Il peut alors agrandir sa manufacture de chaussures : entre 1925 et 1930, l'ancien moulin est augmenté de deux étages et son toit élevé au niveau de celui de la carderie, cette bâtisse n'étant pas modifiée. Simultanément, un deuxième corps de bâtiment est construit à l'amont, supporté par les éperons et des pilotis. La superficie de l'usine est ainsi doublée (IV-16).

Doc. 7

En 1933, l'usine emploie soixante dix ouvriers et cent ouvrières. "Elle dispose d'une force hydraulique de quatre vingt CV et sort 600 000 paires de chaussures par an portant la marque déposée "L'Astérienne" " (IV-15).

Doc. 8

L'énergie fournie autrefois par la roue à aubes l'est maintenant par des turbines.

Moulin de Saint - Astier

En février 1944, un incendie la détruit totalement. La manufacture subsiste quelques temps dans l'un de ses anciens magasins - l'actuelle cantine, face à la mairie - avant d'être transférée à Saint-Germain-du-Salembre, dans une annexe achetée en 1930 (IV-17).

Le 29 décembre 1972, les ruines sont vendues à la commune de Saint-Astier qui les fait démolir et fait enlever les gravats. Seuls subsistent le soubassement et la passerelle.

Fig. 1

II. - DESCRIPTION

1. - Situation et plan d'ensemble

Le moulin de Saint-Astier ne se trouvait pas sur la partie navigable de l'Isle : afin de l'éviter, de même que celui de Crognac, les Ponts-et-Chaussées firent creuser un canal de dérivation entre 1834 et 1837.

Le moulin se situait dans le bourg même, à l'est de l'église et en amont du pont. On y accédait par la rue Yvan de Valbrune - autrefois rue du moulin - ou par la passerelle aboutissant à la place du lieutenant Manein, anciennement place du marché aux moutons.

L'usine se composait de deux corps de bâtiment accolés et de diverses dépendances.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les murs de l'ancienne carderie étaient en maçonnerie de cailloux calcaires avec encadrements de baies en pierres de taille, de même que les murs du moulin. Lors de la transformation en manufacture, les murs élevés au-dessus du rez-de-chaussée du moulin, et ceux du bâtiment accolé à l'amont, furent bâtis avec une structure porteuse en béton et un remplissage de briques ou d'agglomérés.

Les toits étaient couverts de tuiles mécaniques remplaçant les tuiles creuses du moulin.

Pl. 1
et 2

Moulin de Saint - Astier

3. - Plan

La manufacture était de plan rectangulaire avec au sud-est une avancée correspondant à l'empiètement de la filature sur la rivière.

4. - Elévations extérieures

Seules nous sont connues les élévations orientale et méridionale. Les faces de la filature ont été conservées dans la manufacture sans grandes modifications. Elles étaient très différentes des constructions ultérieures.

Elévation méridionale : Le mur sud de la carderie présentait trois niveaux d'élévation séparés par des bandeaux, et était ouvert d'une porte au rez-de-chaussée et de deux fenêtres à chaque étage.

Celui de la manufacture attestait d'une construction en deux temps : au-dessus d'un rez-de-chaussée percé de baies de forme traditionnelle s'élevaient deux étages abondamment éclairés par six fenêtres occupant chacune la largeur d'une travée.

Elévation orientale : lors de l'agrandissement de la manufacture, les fenêtres de la logette, au deuxième étage, ont été remplacées par deux grandes baies vitrées, alors que le pignon était percé de deux fenêtres jumelées dans une embrasure en arc de cercle.

Les latrines en surplomb sur le pan, situées juste en aval de la roue, ont cédé la place à un balcon. Elles ont été déplacées et installées plus en amont dans la tour assise sur la terrasse.

5. - Couverture

Chaque corps de bâtiment était couvert d'un toit à deux versants.

Moulin de Saint - Astier

6. - Distribution intérieure

Nous la connaissons par la description qu'en a fait M. Georges. La bâtiment dont il s'agit est celui postérieur aux agrandissements de 1925-1930.

- Rez-de-chaussée Il abritait les turbines et la dynamo, divers magasins et l'atelier de découpe (semelles). Leur poids imposait que les machines utilisées pour couper le cuir et les semelles - broches à balancier et à mouvement continu, conservées jusque dans les années cinquante dans l'usine de Saint-Germain-du-Salembre - demeurent au rez-de-chaussée.
- Premier étage Là se trouvaient les ateliers de piquage des tiges et de montage. Trois bureaux s'alignaient au revers de la façade est : celui de M. Georges, celui du comptable et un bureau de vente.
- Deuxième étage La coupe et la finition s'y effectuaient. Il abritait aussi la mise en boîtes, les magasins d'expédition et de matières premières.
- Comble Lieu de stockage des débris du cuir.

Moulin de Saint - Astier

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Les modifications apportées au moulin du XVIII^e siècle sont assez bien connues.

Le foulon, indépendant, est le premier l'objet de travaux : transformé en scierie, puis en filature, le bâtiment est totalement reconstruit vers 1890 et ne subit ensuite que des changements mineurs. Le moulin se maintient jusqu'en 1921, date à laquelle il est vendu par le meunier, en âge de prendre sa retraite.

La manufacture de chaussures, trop à l'étroit dans l'ancienne carderie, peut alors s'agrandir, nécessité si pressante qu'elle impose d'empiéter sur la rivière et de disposer de dépôts en ville. L'agrandissement s'est peut-être effectué en deux temps avec une étape de construction intermédiaire, à laquelle correspondrait la série de cartes-photos dont nous disposons. La deuxième étape serait celle qui donna l'usine moderne, détruite par l'incendie de 1944.

Moulin de Saint - Astier

IV. - DOCUMENTATION

1. -- ADD, S.91 et 92 = Ecluse de Saint-Astier n° 29
2. - ADD, S.146 = Moulin de Saint-Astier
3. - ADD, 1 Mi.155 : Bibl. Nat., fond Périgord. T.12, f° 215 v°
= 12.. Sentence arbitrale rendue entre le comte Archambaud III
et le chapitre de Saint-Astier
4. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767 - Notice sur le moulin de
Saint-Astier
5. - ADD, S.146 = 15 novembre 1829 - Rapport sur la pétition
des frères Bonnet demandant l'autorisation de rétablir leur
ancien moulin à foulon.
6. - ADD, S.146 = 29 août 1832 - Ordonnance royale autorisant
le rétablissement du foulon.
7. - ADD, S.146 = 29 avril 1842 - Arrêté préfectoral.
8. - ADD, S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies
sur la rivière de l'Isle entre Laubardemont et Périgueux
9. - ADD, S.146 = 8 juin 1888 - Rapport sur la pétition du sieur
Puech tendant à reconstruire et agrandir son bâtiment.
10. - ADD, 63 P.628 à 633 = Matrice cadastrale de la commune de
Saint-Astier.
11. - ADD, S.146 = 14 août 1888 - Arrêté préfectoral auto-
risant la reconstruction et l'agrandissement du bâtiment
du sieur Puech.
12. - ADD, S.146 = 29 novembre 1901 - Procès-verbal de visite
des lieux
13. - Archives privées (M. J-C Georges) = 5 janvier et 15 décembre
1921 - Vente Doche-Georges - Me Ch. Avrilleau, notaire à
Saint-Astier
14. - E. NOGUE - Saint-Astier - Bergerac, 1933 -p. 139
15. - E. NOGUE, op. cit. - p. 200

16. - Février 1986 - Témoignage oral de M. J-C Georges,
petit-fils du fondateur de l'usine Georges
17. - Février 1986 - Témoignage oral de M. Landrodie,
ancien représentant de la firme Georges
18. - Février 1986 - Témoignage oral de Mme Musq, soeur de ..
Mme Léopold Marbot.

Moulin de Saint - Astier

V. - ANNEXE

1. - Article "chaussure" extrait du dictionnaire Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers (Paris, 1935)

CHAUSSURE. — Partie du vêtement destinée à protéger le pied contre les aspérités du sol et contre les intempéries. Elle comprend les bottes, bottines, souliers, pantoufles, sandales, etc.

Historique. — Dès le moyen âge on trouve en France la corporation des artisans de la chaussure, divisés tout d'abord en *cordouaniers* qui devaient leur nom au cordouan, ou maroquin de Cordoue, en *sueurs* (lat. *sutor*), artisans qui cousaient le cuir, et en *savetonniers* ou *savetiers*, qui réparaient les vieilles chaussures. Dès le xv^e siècle l'appellation de *sueur* disparaît, pour ne laisser subsister que le terme général de *cordonnier*.

En 1750 on comptait à Paris deux mille cinq cents maîtres, employant chacun de trois à douze compagnons. Ils achetaient au chambellan du roi la permission d'exercer leur métier, et il leur était interdit, ainsi qu'à leurs veuves, de vendre leur nom. Ils ne pouvaient travailler la nuit, sauf pour eux-mêmes ou pour les princes. Ils n'avaient pas le droit de colporter leur marchandise et, à plusieurs reprises, il leur fut interdit de vendre dans les marchés.

La corporation des cordonniers avait pour patrons saint Crépin et saint Crépinien, deux artisans de Soissons. Elle peut se glorifier d'avoir compté parmi ses membres un pape, Urbain IV, et le célèbre botaniste Linné.

La chaussure s'est vue progressivement modifiée au cours des âges, allant à son caractère utilitaire les qualités d'élégance qui font de certaines chaussures modernes de véritables objets d'art. En même temps que s'affinait le goût et se développait l'habileté professionnelle de l'artisan, les progrès de la fabrication du cuir venaient mettre à la disposition du chausseur des peausses de plus en plus fines, permettant de réaliser ces merveilles d'art et de goût que sont les souliers de la femme moderne.

Variétés de chaussures. — Les chaussures se rangent en deux catégories principales :

Les chaussures faites sur mesure, entièrement fabriquées à la main. Elles sont adaptées au pied de chaque individu. La cordonnerie sur mesures a

Moulin de Saint - Astier

été le seul mode de fabrication de la chaussure jusqu'à l'époque très récente où les premières machines ont fait leur apparition.

Les chaussures fabriquées mécaniquement sont faites d'après des modèles établis d'avance sur des types moyens de formes pouvant convenir à la généralité des individus. Ce mode de fabrication ne date guère que la seconde moitié du XIX^e siècle. Il permet d'établir des chaussures en grandes séries et à des prix de revient meilleur marché que ceux des chaussures faites à la main. Le perfectionnement des machines permet maintenant d'obtenir des chaussures d'une grande solidité et d'un fini supérieur à celui obtenu dans le travail à la main. Néanmoins, ce dernier s'est maintenu pour la fabrication des chaussures de grand luxe, pour l'établissement de modèles spéciaux.

La chaussure, qu'elle soit fabriquée à la main ou à la machine, comprend trois parties principales : la tige, la semelle et le talon.

La semelle composée, à l'intérieur de la chaussure, de la première, qui est en contact avec la forme dans la fabrication, et, à l'extérieur de la deuxième semelle, constitue avec le talon les dessous.

La tige, ou dessus de la chaussure, par opposition à la semelle ou au talon, se compose de la *claque*, parfois appelée *empeigne*, et de la tige proprement dite ou *quartier*. A l'extrémité antérieure de la claque se trouve le *bout*, qui est rapporté par couture et, à l'extrémité postérieure, la *talonnette*, qui relie la claque et la tige. Dans certaines chaussures, la claque est d'un seul morceau et ne comporte pas de bout rapporté.

L'intérieur de la tige est doublé d'une toile de bonne qualité que recouvrent les bordures : *sous-garant*, *haut de tige* et *glissoire*.

La *languette*, piquée à la claque, sert à protéger le bas de la chaussure ou du bas et à empêcher qu'elle n'apparaisse à travers les œillets ou entre les bords de la tige quand leur jonction n'est pas parfaite.

Le *soulier* bas ne comporte pas de tige proprement dite ou quartier.

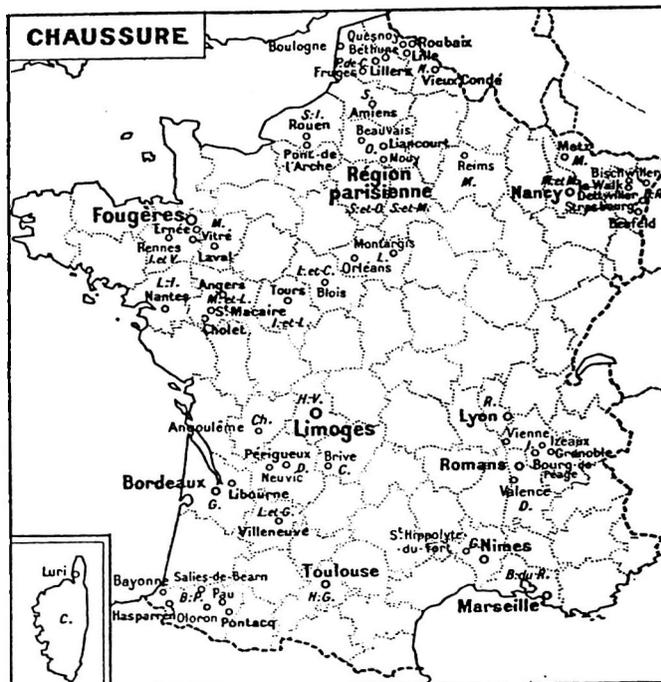
La fabrication mécanique d'une chaussure nécessite un grand nombre d'opérations généralement exécutées dans des ateliers différents.

Fabrication des formes. — La forme est la base de la fabrication de la chaussure. Elle est établie elle-même à l'aide du patron de la semelle dite *première*, qui est la base sur laquelle viennent se fixer toutes les parties de la chaussure.

La forme est généralement en bois de hêtre ou de tilleul. Dès leur arrivée à l'usine, les bûches sont mises au séchoir, le bois devant être bien sec avant d'être travaillé. On dégrossit la bûche à la scie, puis on tourne la forme avec un tour automatique. Cette opération est suivie du rognage du bout et du talon, puis du finissage et du polissage. On vérifie rigoureusement les mesures de la forme.

La forme, dont la longueur est égale environ aux treize douzièmes de la longueur du pied, doit être établie de telle manière que la chaussure maintienne bien le pied, tout en offrant la place suffisante pour le logement des orteils. La courbure du dessous, correspondant à la voûte plantaire, ne doit pas être trop accentuée, sans quoi le pied reposerait dans la chaussure par cette dernière, au lieu de répartir le poids du corps sur ses points d'appui naturels : talon et ligne des orteils.

Pour permettre d'introduire et d'enlever facilement la forme de la chaussure, en cours de montage, la forme est constituée de deux parties : le coin et le dessous, réunis à l'aide d'un tenon. A la partie supérieure du dessous est pratiqué un trou, garni d'un tube métallique de 11 millimètres de diamètre, dans lequel vient s'encastrier le support de forme dont sont pourvues toutes les machines employées dans la fabrication des chaussures.



Industrie de la chaussure en France.

Les formes, comme les chaussures, sont généralement classées en trois catégories : pointures pour « fafiots », enfants et fillettes, variant du 18 au 34; pointures pour femmes, variant du 35 au 42; pointures pour cadets et hommes, variant du 38 au 45.

Les calculs de la grosseur des formes, comme ceux permettant le tracé de la première, reposent sur les données fournies par l'expérience et l'observation, et qui, par déduction, ont conduit à des méthodes de tracé géométrique. On remarquera que la première est toujours un peu moins large que le pied, ce qui est normal, car la chaussure doit maintenir le pied sans trop le serrer, le prêtant et la souplesse du cuir assurant son confort pendant la marche.

Établissement du patronage. — La forme sert au patronnier pour l'établissement du patron, plan qui représente la surface extérieure de la forme développée sur un plan. Ce patron plan est obtenu habituellement par habillage de la forme avec une toile à doubler, d'abord sur le côté extérieur, puis sur le côté intérieur de la forme, sur laquelle on a marqué, au préalable, les traces du plan médian, en avant et en arrière. Par la superposition des deux tracés, on obtient ensuite le patron plan moyen qu'on utilise pour le *patronage*, c'est-à-dire pour l'établissement du patron de coupe servant au débit des peausseries devant constituer le dessus de la chaussure. Ces patrons de coupe diffèrent suivant le modèle de chaussure que l'on veut établir.

L'établissement du patronage comprend l'exécution des séries, c'est-à-dire l'ensemble des patrons qui permettent le débit ou coupe des peausseries pour la confection des dessus des chaussures des différentes pointures. Les chaussures de différentes pointures variant à la fois en longueur et en grosseur, en partant d'un patron plan d'une forme déterminée, correspondant à une pointure donnée, on diminue ou on agrandit le patron d'une manière progressive et proportionnelle par un simple tracé géométrique.

Fabrication de la tige. — Dans l'atelier de coupe, les peausseries servant à la confection des chaussures sont débitées à l'aide des patrons des diverses parties de la tige. Le débit de la peau varie avec la sorte de chaussure à fabriquer et avec la nature et la provenance de la peau. D'une façon générale, les empeignes sont coupées dans les parties fortes de la

Moulin de Saint - Astier



Un atelier de couture des chaussures. (Phot. Hemard.)

peau, c'est-à-dire celles qui sont voisines du milieu du dos, de chaque côté de l'échine, et les autres parties de la chaussure sont prélevées vers les flancs. Le coupeur doit placer les patrons sur la peau, de manière à éviter le plus possible les pertes de cuir. Les cuirs sont découpés à l'aide du tranchet de coupe à lame triangulaire, ou mécaniquement, à l'aide de la presse à découper les cuirs, et les fournitures sont débitées à la presse. Une fois coupées, les tiges sont parées à la machine sur les bords pour diminuer l'épaisseur du remplissage. Les doublures sont coupées avec une scie à découper les étoffes.

Dans l'atelier de piquure, on procède à la confection des doublures et à la couture des morceaux composant la tige et la claque. Cette couture donne lieu à une série d'opérations telles qu'assemblage des côtés de tige par un surjet, que vient ensuite recouvrir la baguette placée à l'arrière de la tige, pose du sous-garant et du haut de tige, qui sont remplis sur la doublure collée elle-même sur l'envers de la tige, etc. Après ces diverses préparations, la tige est piquée à la machine sur tout son pourtour, les bords de la toile de doublure se trouvant ainsi fixés. On pique le bout sur la claque. Les œillets sont posés à la machine. On colle la claque sur la tige, puis, quand la colle est sèche, on pique l'ensemble, y compris la languette.

Ces diverses opérations de piquure sont faites, dans les grandes usines, avec des machines à coudre de types différents : machines à surjet, machines à poser les tirants, machines à claquer.

Comme machines accessoires de l'assemblage des tiges, on peut citer la machine à rabattre les jointures, la machine à lacer les tiges, la machine à repasser les tiges, chauffée électriquement ou au gaz.

Atelier des broches. — Dans cet atelier, il est procédé, à la presse et au moyen d'emporte-pièce spéciaux de toutes tailles, répondant aux diverses pointures, à la coupe des diverses parties du dessous : première, deuxième semelle, contreforts, cambrions, bons bouts, etc.

Préparation des cuirs. — La première est passée à la machine à refendre, pour lui donner une épaisseur régulière sur toute sa surface. Elle est ensuite gravée, c'est-à-dire qu'on pratique obliquement, sur tout son pourtour et à un centimètre du bord, une entaille dont les bords sont relevés à la machine et qui est destinée à recevoir et permettre la couture. On enduit la première de colle de caoutchouc, du côté de la gravure, et on la recouvre d'une toile. Dans le même atelier, les bouts durs, renforçant le bout rapporté à la claque, sont parés et verrés.

Les semelles découpées à la presse sont égalisées, refendues et gravées.

Fabrication des talons. Les talons de bois sont fabriqués, soit par des usines spécialisées, soit dans les fabriques de chaussures elles-mêmes. Les mor-

ceaux de bois dans lesquels ils sont taillés sont coupés à la scie circulaire. Ils sont ensuite tournés, puis creusés sur le devant pour former la partie concave appelée *gorge*. On creuse ensuite la cuvette sur laquelle devra venir s'appliquer exactement l'emboitage ou partie arrière de la chaussure. On scie les talons à la hauteur voulue, on les polit et on les enveloppe de peau, de tissu ou de celluloïd.

Les talons de cuir sont composés de morceaux superposés dont l'un, découpé dans du cuir de belle qualité, c'est-à-dire dans le croupon, constitue la face extérieure du talon et s'appelle pour cette raison le bon bout; les autres, placés à l'intérieur, s'appellent les sous-bouts. Les morceaux sont assemblés à la machine. On procède ensuite à l'estampage du talon, opération faite par une machine qui exerce une très forte pression sur toutes les faces du talon.

Atelier du pied. — Dans cet atelier s'effectuent les diverses opérations du montage, c'est-à-dire la préparation de la chaussure à la couture de la semelle.

La première opération, généralement faite à la main, est l'*affichage*, c'est-à-dire la mise en place de la première sur la forme. On l'y fixe au moyen de trois pointes : l'une à la semelle, l'autre à la cambrure et la dernière au talon, puis on la rectifie au tranchet suivant le contour de la forme. On met en place la cambrure que l'on fixe avec des pointes.

On colle entre tige et doublure le bout dur, destiné à renforcer le bout rapporté de la claque et à préserver la pointe du pied contre les chocs. On colle le contrefort, puis on procède au montage. Dans le travail à la main, l'ajustage de la tige sur la forme et la première est fait avec des pinces à monter. Dans la fabrication mécanique, le montage est fait avec des machines de différents types. Avec la machine à monter ordinaire, l'ouvrier règle lui-même, à l'aide d'une pince à monter, la tension sur la tige, pour l'appliquer sur la première, et il présente la chaussure à la machine qui plante les semences sur le pourtour, au fur et à mesure que l'ouvrier rabat et tend la tige. Cette tension s'exerce plus ou moins fortement suivant les parties de la chaussure.

Avec la machine à monter à pinces tournantes, tout le travail est fait automatiquement par la machine, les pinces dont elle est pourvue tirant et adaptant la tige sur la première, comme le ferait l'ouvrier avec la pince de montage. La machine plante ensuite les semences de montage qui sont amenées par le canal spécial dont elle est pourvue. On rafraîchit ensuite le montage, c'est-à-dire que l'on en rectifie les irrégularités, puis on bat à la machine rotative pour aplanir la surface. Pour combler le vide laissé entre les bords de la tige repliés sur la première, on le remplit, soit avec des morceaux de cuir collés avec de la dextrine, manière de faire généralement adoptée dans le travail à la main, soit avec un aggloméré de poudre de liège et de colle ou entre-deux en cuir, comme on le fait habituellement dans le travail mécanique. Dans le cousu trépointe, le remplissage est fait après la couture de la trépointe.

Couture de la semelle. — Cette opération peut se faire de plusieurs manières, le perfectionnement continu des machines apportant toujours de nouvelles possibilités au fabricant de chaussures.

Les méthodes de couture généralement employées sont : le cousu de part en part, appelé aussi cousu Blake, du nom de l'inventeur de la première machine à coudre les semelles; le cousu mixte; le cousu trépointe, appelé aussi cousu Goodyear; le cousu retourné; le cousu Littleway; et enfin, pour la forte chaussure, le chevillé ou vissé.

Dans le *cousu de part en part*, la forme est retirée de la chaussure après le montage et la mise en place de l'entre-deux et de la semelle. La machine coud le tout d'un seul coup, l'aiguille traversant la première, la tige et la semelle. Les semences de montage ont été suffisamment espacées pour éviter que l'aiguille n'y vienne se casser. Après couture, on

Moulin de Saint - Astier

rabat la gravure pratiquée dans la semelle pour faciliter et dissimuler la couture, puis on finit la semelle par les procédés habituels.

Pour le *cousu trépointe*, qui possède sur le précédent l'avantage d'une plus grande souplesse, la semelle n'est pas cousue directement au-dessus, mais par l'intermédiaire d'une étroite bande de cuir, appelée *trépointe*, qui est, après montage du dessus, cousue à la tige (après avoir au préalable enlevé les semences de montage et faulilé la tige à points longs), la semelle étant ensuite cousue elle-même à la trépointe. La trépointe ne contourne pas entièrement la tige, mais s'arrête à l'emboitage du talon. Le remplissage est fait après couture de la trépointe et avant affichage de la semelle. La semelle cousue, on encolle la gravure, on la rabat et on la ferme. On cloue alors l'emboitage, sur lequel viendra se fixer le talon.

Dans le *cousu mixte*, le montage se fait de la même manière, mais, au lieu de trépointe, on utilise un entredeux en cuir qui est cousu de part en part avec la tige. On remet ensuite la chaussure sur forme, puis on pique la semelle avec l'entredeux sur une machine à coudre à petits points.

Dans le *cousu retourné*, le montage s'opère de la même manière que dans le *cousu trépointe*, avec cette différence que la tige est faulillée à l'envers.

Le *cousu Littleway*, d'origine plus récente que les précédents modes de couture, présente sur le *cousu Blake* l'avantage de la légèreté et de la souplesse, auquel il ajoute celui de ne pas comporter l'emploi de pointes pour la fixation de la semelle, ce qui évite de mettre le pied en contact avec des parties métalliques. Les flancs de la chaussure sont montés avec des crampons de forme spéciale fabriqués par la machine de montage et qui pénètrent dans la première jusqu'à moitié de son épaisseur, puis se retournent en sens opposé, sur une enclume qui sert de guide et les fait rentrer à nouveau. Ce mode de montage donne une tige plus serrée que toute autre méthode de montage. Il offre encore le grand avantage que la chaussure, retirée de la forme, conserve parfaitement le galbe de cette dernière. De plus, il laisse la première libre pour la couture, laquelle se fait à quelques millimètres à l'extérieur de la ligne des crampons, avec une machine à coudre les semelles au point de chaînette. Cette machine donne une couture beaucoup plus serrée que celle obtenue avec les autres procédés de couture, la première, la tige et la semelle se trouvant fortement comprimées au moment du serrage du point. Il en résulte que les chaussures cousues par le procédé Littleway sont pratiquement imperméables et conservent bien mieux leur forme à l'usage.

Le mode de fabrication dit *chevillé* ou *vissé* présente sur le *cousu machine ordinaire* la seule différence que la semelle est clouée ou vissée à la machine, au lieu d'être cousue. Les clous sont rivés automatiquement par la machine.

La couture de la semelle est suivie du rabattage et du serrage de la gravure. On fraise ensuite, c'est-à-dire que l'on polit les lisses ou bords de la semelle et les sous-lisses avec une machine à fraiser qui, au moyen d'un ventilateur, absorbe les poussières et les projette à l'extérieur.

On pose le talon, de préférence par l'extérieur, pour éviter de retirer la forme, ce qui entraînerait une manipulation supplémentaire. Le chevillage est fait à la machine, les pointes pénétrant à travers le talon, lequel a été appliqué au préalable soigneusement sur l'emboitage par sa partie évidée. La machine laisse dépasser les têtes des pointes sur lesquelles vient se fixer le bon bout, sans qu'aucune trace de clous n'apparaisse à l'extérieur.

Les talons de bois sont fixés à l'aide d'une presse spéciale à levier. Fréquemment, pour ces derniers, la semelle, pliée à angle droit, vient s'appliquer sur la gorge ou devant du talon et est ensuite repliée sur le bout, où le bon bout en cuir, terminant le talon, vient la recouvrir.

Après chevillage, le talon en cuir est verré et

poli à la machine. On passe ensuite à la déforme, opération qui consiste à faire disparaître, par parage au fer chaud, mise en noir, revêtement de cire à déformer et repassage au fer chaud, les petits défauts que peut présenter la chaussure; après quoi la forme est retirée. Comme le talon, la semelle est verrée et poncée à la machine. L'un et l'autre sont mis en noir, passés à la cire, nettoyés à la brosse, puis les déformes sont bichonnées à la machine. Les chaussures sont alors sorties de formes et prêtes pour la vente.

U. THUAU.

Industrie française. — Au début du siècle, les trois cinquièmes des ouvriers de la chaussure travaillaient encore à domicile. Aujourd'hui, à la suite des progrès du machinisme, la fabrication de la chaussure se fait pour les quatre cinquièmes mécaniquement en France. Les usines, tant du Nord que du Midi, de l'Ouest et de l'Est, sont généralement groupées dans de grands centres de fabrication autour desquels s'éparpillent des quantités de petites usines.

Les principaux centres sont :

Paris et sa banlieue, qui occupent plus de 60 000 ouvriers, produisant la chaussure de luxe et de fatigue, les articles de sport, la chaussure pour enfants, la chaussure d'appartement, les articles de caoutchouc.

La région fougéraise compte environ 10 000 ouvriers : Fougères, avec 8 000 ouvriers, produit la chaussure en tous genres, les sandales; Ernée fabrique la chaussure bon marché; Rennes est spécialisée dans la chaussure militaire. Viennent ensuite Gorron, Pontorson, Vitré, Laval, Dol, Janzé.

La région choletaise, avec Cholet, Angers, Nantes, La Roche-sur-Yon, Cerizay, Montigné-sur-Moine, compte environ 10 000 ouvriers. Les environs de Cholet, puis Angers, font surtout la pantoufle, le soulier de toile, la chaussure bon marché; Nantes fabrique la chaussure de ville.

La région de Nîmes, d'Alès, de Saint-Hippolyte-du-Fort, avec 8 000 ouvriers, fabrique surtout la chaussure d'enfants.

La région de Limoges, avec 6 000 ouvriers, produit la chaussure de luxe, de fantaisie et ordinaire, la sandale, la guêtré. On peut y rattacher la région de Périgueux, Neuvic, Saint-Astier, Mussidan (Dordogne) qui fabrique la chaussure pour garçonnets et fillettes, puis la Charente, avec Angoulême, qui fournit surtout la pantoufle dite *charentaise*.

La Lorraine, avec Nancy, Pont-à-Mousson, Metz, occupe 8 000 ouvriers qui font la chaussure de fatigue et de sport, ainsi que la chaussure de ville.

L'Alsace compte environ 3 000 personnes à Strasbourg, Benfeld, Bischwiller, Dettwiller, La Walk, près de Pfaffenhofen, Saverne, Soufflenheim, Altkirch. Elle produit surtout la grosse chaussure, la chaussure classique, la pantoufle.

La région de Toulouse, avec 5 000 ouvriers, produit la chaussure en tous genres, l'article pour enfants, les chaussures à semelle de caoutchouc.

La région marseillaise, avec 6 000 ouvriers, fabrique la chaussure de luxe et ordinaire. Nice fait l'article caoutchouc.

La région de Romans, avec Valence et Bourg-de-Péage, emploie 6 000 ouvriers dans la chaussure en tout genre, en particulier l'article de luxe.

La région lyonnaise, avec Lyon, Saint-Etienne, La-Tour-du-Pin, Les Avenières, Morestel, Saint-Marcellin, compte 5 000 ouvriers et produit la chaussure en tous genres.

La région du Nord, avec Lille, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Le Quesnoy, Roubaix, Steenwerde; le Pas-de-Calais, avec Boulogne, Béthune, Lillers, Fruges, Saint-Omer, produisent surtout la chaussure de fatigue dite *vieux-condé*, ainsi que les articles en tous genres.

La région bordelaise, avec 3 000 ouvriers, exécute la chaussure en tous genres et surtout l'article fantaisie, la sandale, la pantoufle.

Moulin de Saint - Astier

Les Basses-Pyrénées, avec Bayonne, Hasparren, Salles-de-Béarn, Mauléon, Pontacq, Oloron, occupent 2 000 ouvriers qui fabriquent la sandale, l'espadrille, la chaussure de tennis.

En Normandie, environ 3 500 ouvriers, à Rouen, Le Havre, Elbeuf, Pont-de-l'Arche, produisent la chaussure en tous genres, les galoches.

Parmi les centres secondaires, il faut citer la région d'Amiens, Beauvais, Liancourt, Mouy, qui font la chaussure en tous genres; Blois et Tours, qui fournissent des chaussures fantaisie; Montargis et Clermont-Ferrand, spécialisés dans les caoutchoucs, Sens, Reims, Moulins, Châteauroux, Châtelleraut, Amboise, Vendôme, Romorantin, Saint-Michel.

Autrefois, chaque centre se livrait à la fabrication d'une sorte de chaussure définie, soit chaussure de fatigue, soit chaussure classique, soit chaussure de fantaisie. De nos jours, les perfectionnements et le développement du machinisme et les nécessités de la concurrence ont conduit les divers centres à multiplier leurs fabrications, et tels d'entre eux, qui ne produisaient primitivement que de la pantoufle, en sont venus à fabriquer des chaussures classiques ou des chaussures fantaisie qui peuvent rivaliser avec celles des autres centres de production, dont la réputation était antérieurement établie.

L'organisation scientifique du travail ou rationalisation des méthodes de fabrication s'est introduite dans la chaussure comme dans d'autres grandes industries. Dans chaque centre de fabrication, on trouve des usines équipées d'une manière moderne et pourvues des machines les plus récentes. Certaines se sont adaptées aux conceptions récentes de l'organisation du travail qui tendent à éviter aux ouvriers tout mouvement inutile, à amener à leur portée, par des moyens de transport automatiques, les matériaux qui leur permettraient d'accomplir leur tâche.

Dans quelques usines également, s'est esquissée, au moins dans l'atelier du pied, une ébauche du travail à la chaîne, qui laisse entrevoir des possibilités d'application plus étendues de ce mode de travail dans l'industrie de la chaussure.

La production totale, difficile à évaluer, faute de statistiques privées ou officielles dignes de confiance, peut, d'une manière approximative, être estimée à environ 60 millions de paires par an; chiffre dans lequel peuvent être comprises les pantoufles, espadrilles et autres chaussures analogues.

Les chaussures de fabrication française sont appréciées à l'étranger par leur élégance, leur galbe et leur chaussant, surtout les articles pour dames, qui constituent le gros de nos exportations de chaussures. Les chaussures d'homme trouvent plus difficilement des débouchés à l'extérieur, certains pays étrangers tels que l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, etc., produisant des articles de fabrication également soignée et de très belle qualité.

L'exportation ne porte d'ailleurs que sur une assez faible partie de la production même dans les pays forts exportateurs. Elle n'atteint 10 p. 100 de cette production qu'en Angleterre, en Tchécoslovaquie, en Suisse.

L'industrie de la chaussure est, en effet, déjà développée dans presque tous les pays. Parmi les principaux producteurs, il faut citer les États-Unis, avec 300 millions de paires par an; la Grande-Bretagne et l'Allemagne, avec 100 millions; la France, 60; la Tchécoslovaquie, 40; l'Espagne, 30; l'Italie, la Pologne, le Canada, avec 20 millions.

Aux États-Unis, les centres principaux de fabrication sont Boston, Chicago, Philadelphie, Lynn, New-York, San-Francisco.

En Angleterre, Belfast, Glasgow, Nottingham, Leicester, Northampton.

En Allemagne, Pirmasens est le centre le plus important, puis viennent Berlin, Erfurt, Francfort-sur-le-Main, Leipzig, Munich.

En Tchécoslovaquie, Zlín où les usines Bata constituent un des plus grands centres du monde pour la

fabrication de la chaussure, puis Plzen, Ustí, Pardubice.

En Espagne, Almansa, Alicante, Valence, Castellon, Grenade, les îles Baléares.

En Belgique, la fabrication est surtout importante dans les deux Flandres, à Iseghem, Thurout, Bruges, Thielt, Alost, Denderlee, Sottegem; dans le Hainaut, à Binche; dans la province de Liège, à Verviers et Herve, ainsi qu'à Bruxelles, Louvain, Herenthals, Anvers, Malines.

En Suisse l'industrie de la chaussure occupe environ 12 000 personnes, surtout dans les cantons de Soleure (Schönenwerd, près d'Oltén), de Thurgovie, de Zurich, d'Argovie, etc.

MOULIN DE LA MASSOULIE

<u>Commune</u>	SAINTE-LEON-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24442
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 1-2 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 45787 Y = 31572	
<u>Cadastre</u>	Année 1810 Section A 2 ^o div ^o Parcelle 645 Année 1979 Section AK Parcelle 33	
<u>Propriétaire</u>	Monsieur BLEYNIE Maurice La Massoulie 24110 SAINT-ASTIER	

Moulin de La Massoulie

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 260 à 268

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1810	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.25 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1825	85.24.68 Z

FIGURES

Fig. 1	Elévations antérieure et latérale droite
Fig. 2	Elévations postérieure et latérale droite
Fig. 3	Elévation latérale gauche
Fig. 4	Broyeur et mélangeur d'aliments pour le bétail

Moulin de La Massoulié

I. - HISTORIQUE

Sa présence est attestée en 1653 (IV-3). Il dépend du château de Beauséjour, près de Saint-Léon-sur-L'Isle. Il appartient aux Talleyrand-Périgord, de même que les moulins de Beauséjour et du Moulin Brûlé (IV-4).

Il abrite, en 1767, trois paires de meules à grains et une meule à huile (IV-5), disposition qu'il conserve jusqu'au XX^e siècle.

En 1883, il fait partie de la donation aux hospices de Chalais (V-2).

Le 12 octobre 1902, Jean Bleyne, père de l'actuel propriétaire, demeurant au moulin de Taillepetit, l'achète aux hospices de Chalais. Il le paie 25 025 francs. Sont également compris dans la vente des terres, près ... et la maison actuelle du meunier avec ses dépendances (IV-6). La maison du meunier était, auparavant, celle indiquée au sud du ruisseau sur le plan cadastral de 1810.

C'est vraisemblablement lui qui modernise l'outillage tel que nous le rapporte l'enquête de 1936 (IV-7).

Le moulin abrite alors dix paires de cylindres - cinq pour le broyage et cinq pour le convertissage - remplaçant les meules et, pour le blutage, une plansichter et quatre bluteries, permettant une capacité maximale d'écrasement de 89 quintaux de blé par jour.

Seuls trois rouets fonctionnent. Le meunier dispose d'un moteur à gazoil de type Benz, d'une puissance équivalente à celle des rouets (40 CV), installé en secours. Une pièce en appentis, adossée au mur sud, est bâtie pour l'accueillir.

Vers 1939, après y avoir mis en place un vannage métallique, M. Bleyne rallonge son moulin en construisant au dessus du pertuis, racheté aux Ponts et Chaussées. Il prévoit d'installer une turbine dans ce pertuis, mais le projet n'a pas de suite (IV-8).

En 1962, à sa mort, le moulin cesse de fonctionner. Son fils vend les machines (IV-9).

En 1973-1974, lors de la crise pétrolière, il prévoit d'y placer des turbines afin de produire de l'électricité. Cependant, elles

Moulin de La Massoulie

ne sont installées qu'en 1978-1979, la troisième étant établie dans l'ancien pertuis (IV-9).

La centrale entre en activité au printemps 1979.

Certaines rumeurs font état de la destruction possible du moulin lors de l'élargissement de la route nationale 89 et de son passage en 2 X 2 voies.

II. - DESCRIPTION

1. - Situation et plan d'ensemble

Pl. 1 et 2

Le moulin est construit sur la rive gauche de l'Isle ; il se situe à la sortie du village de La Massoulie, au pied de la butte de Puypinsou et au débouché du ruisseau de Bacanau.

Il s'appuie en lit de rivière sur un îlot qui délimite son canal de fuite. Son barrage de cent trente mètres de long se termine rive droite par un pertuis tenant à l'îlot de l'écluse.

Il se compose d'un corps de bâtiment et d'une remise attenante que la route nationale 89 sépare de la maison du meunier et de ses dépendances.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Le gros oeuvre est en maçonnerie de cailloux calcaires, sauf les murs de la remise qui sont en agglomérés, et ceux de l'appentis vraisemblablement en briques.

Les chaînes d'angles et les encadrements de baies sont en pierres de taille.

La couverture est en tuiles creuses, exceptée la partie récente du moulin (tôles ondulées) et l'appentis (ardoises).

3. - Parti général et plan

Un corps de bâtiment allongé, à deux niveaux d'élévation, compose le moulin proprement dit. Sur sa façade sud se greffe un bâtiment en appentis, qui surplombe le canal de fuite et est supporté par des piliers en béton. Une remise est accolée en retour d'équerre sur la façade nord.

4. - Elévations extérieures

- Fig. 1** Moulin Elevation antérieure : mur-pignon percé de deux baies ; la baie supérieure est une porte haute ouvrant sur le premier étage.
- Fig. 2** Elevation postérieure : mur-pignon récent percé de deux baies.
- Fig. 2** Elévation latérale gauche : une porte fait communiquer la salle des turbines avec la passerelle qui surplombe les orifices d'admission d'eau.
- Fig. 3** Elévation latérale droite : quatre baies éclairent le premier étage ; la deuxième à droite est masquée par la pièce en appentis. Entre les deux arches murées, deux pierres avec inscription : " Bleignie" et "1833".
- Remise Elévation antérieure : un portail, fermé par deux vantaux coulissant sur rail, sert d'entrée principale au moulin.
- Fig. 3** Corps en appentis Elévation postérieure : cette face est presque entièrement vitrée ; les faces latérales sont percées chacune d'une fenêtre couverte d'un arc.

5. - Couverture

Les toits sont à deux versants.

6. - Distribution intérieure

Le moulin est en contrebas par rapport à la remise et à la route.

Moulin : Le rez-de-chaussée est divisé par un mur transversal qui sépare une première pièce de la salle des turbines.

Cette dernière est coupée en deux par l'ancien mur-pignon. Dans la partie la plus récente, qui abrite la troisième turbine, le plancher intermédiaire, délimitant un premier étage, n'a pas été installé. Une deuxième division -longitudinale- intervient, le sol est surélevé d'un mètre sur toute la moitié gauche de la salle : c'est

Moulin de La Massoulie

Fig. 4

l'emplacement des meules aujourd'hui remplacées par des armoires électriques. La moitié droite est occupée par deux turbines. La première pièce abrite encore un broyeur et un mélangeur qui servaient à préparer les aliments pour le bétail. Dans l'angle sud-est, l'escalier donne accès au premier étage.

Le premier étage forme une seule grande salle où se trouvaient autrefois les bluteries et l'ensachage. Une porte haute ouverte dans la façade antérieure permettait, grâce à une passerelle mobile, le chargement des sacs. Les poulies et les arbres de transmission sont toujours en place, fixés sur la charpente, de même que le silo à farine.

Remise : Elle fait actuellement office de garage. Son rez-de-chaussée est partiellement surmonté d'une tribune, servant de grenier et d'entrepôt pour les sacs de farine, qui communique avec le premier étage du moulin.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

L'emplacement du moulin est occupé depuis fort longtemps. La date la plus ancienne fournie par les Ponts-et-Chaussées est 1663, mais le service a reconnu que le moulin était fondé en titre, il serait dans ce cas antérieur à 1517.

Le moulin dans son état actuel résulte de plusieurs chantiers de construction. Le bâtiment lui-même, par son aspect extérieur, semble dater du XIX^e siècle. La date de 1833 relevée au-dessus des arches serait alors celle d'une reconstruction, à laquelle serait associé un Bleignie meunier, fondé de pouvoir ou entrepreneur. Cependant, aucun document ne vient confirmer cette hypothèse.

Monsieur Bleynie père acheta le moulin en 1902. C'est lui certainement qui fit bâtir la remise avant d'ajouter vers 1936 l'appentis et de rallonger le moulin vers 1939. Depuis aucune modification notable n'a été faite si ce n'est le changement de destination.

Moulin de La Massoulie

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.88 = Ecluse de La Massoulie N° 28.
2. - ADD, S.146 = Moulin de la Massoulie
3. - ADD, 2E, 1796/10.10 = 1653 . Arrentement du moulin de Pépinson à la famille Fayet par André de Talleyrand, comte de Grignols
4. - ADD, 1003 Q.1 (vol.77, N° 20) = 28 décembre 1826. Recensement des biens appartenant à Elie Charles de Talleyrand-Périgord et son épouse Marie-Caroline-Rosalie de Baylenx de Poyanne.
5. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767. Etat général des moulins établis sur la rivière de l'Isle.
6. - Archives privées (M.Bleynie) = 10 novembre 1902. Relevé d'une inscription du bureau des hypothèques de Périgueux, prise après adjudication d'immeubles à M. Jean Bleynie.
7. - ADD, 6 M.497 = 1936. Enquête préparant le contingentement des moulins.
8. - ADD, S.146 = Juillet 1934. Rapport sur la demande de cession du pertuis présenté par M. Bleynie.
9. - 1985 - témoignage oral de M. Maurice Bleynie, actuel propriétaire du moulin.

Moulin de La Massoulie

V. - ANNEXES1. - Les Talleyrand-Périgord

Le mariage d'Emme, petite fille de Wlgrin Taillefer nommé comte de Périgord et d'Angoulême par Charles le Chauve, avec Boson Ier dit le Vieux, comte de la Marche, donna naissance au X^e siècle à la maison des Talleyrand-Périgord.

Au fil des siècles, leurs possessions périgourdines s'agrandissent : aux châtellenies de Montignac et de Grignols entrées dans le domaine par deux mariages au XI^e siècle s'ajoute au XVII^e siècle le domaine d'Excideuil. Au XIII^e siècle, la seigneurie de Chalais, en Charente, passe aux mains de la branche cadette, les Talleyrand de Grignols.

Le moyen-âge voit les luttes incessantes des comtes contre le consulat du Puy-Saint-Front, qui essaie de réduire leurs droits sur la ville de Périgueux, et contre le parti anglais ou le parti français, selon l'époque ou les intérêts du moment.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Archambaud V puis son fils Archambaud VI, sont même en rébellion ouverte contre le roi de France Charles VI. En représailles, ce dernier confisque le comté et le donne en apanage à son frère Louis d'Orléans. Il échoue finalement entre les mains d'Henri de Navarre qui, à son avènement au trône en 1589, le réunit au domaine royal.

Les deux personnages les plus marquants de cette turbulente famille sont sans conteste, au XIV^e siècle, le cardinal Héliac Talleyrand surnommé "le faiseur de papes" qui fonda la chartreuse de Vauclaire et fit construire le château de Beauséjour, et Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, surnommé "le diable boiteux" qui domina la politique extérieure de la France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle.

D'après : GRELLIERE P. Les Talleyrand-Périgord dans l'histoire et et la petite histoire de Hugues Capet à la Troisième République. Clairvivre, 1962.

Moulin de La Massoulie

2. - Le leg de 1883

Le dernier lien matériel réunissant les Talleyrand au Périgord s'est brisé lorsqu'à sa mort, le 07 avril 1883, Elie-Roger-Louis de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais duc de Périgord, légua par testament ses propriétés périgourdines à l'Asile de vieillards qu'il avait créé en son château de Chalais.

Le codicille en date à Paris du 17 juillet 1882, déposé judiciairement au rang des minutes de Maître Merlin, notaire à Paris, le 07 avril 1883, contient ce qui suit : "Je lègue à l'hôpital de Chalais, cent mille francs une fois payés, plus la terre de Chalais, et ce que je possède dans le département de la Dordogne, Beauséjour, Mareuil, Excideuil, ... pour que dans le château disposé en conséquence y soient reçus des vieillards au-dessus de soixante ans, hommes et femmes, mariés ou célibataires, originaires des communes sur lesquelles sont situés les biens donnés. Ne pourront être admis que des personnes respectables et recommandées par leur curé ou acceptées par Monsieur le Curé de Chalais".

Moulin de Beauséjour

<u>Commune</u>	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24442
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 1-2		
	Echelle 1/25000 ^e		
	Lambert 3	X = 45489	Y = 31485
<u>Cadastré</u>	Année 1810	Section C 1 ^o div ^o	Parcelle 753
	Année 1979	Section AZ	

MOULIN DETRUIT

Moulin de Beauséjour

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 267 à 271

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1810	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.26 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1830	85.24.70 V
Doc. 2*	Détail du doc. 2	Photocopie

Moulin de Beauséjour

I. - HISTORIQUE

Au XVII^e siècle, le moulin appartient à la famille de Talleyrand-Périgord.

En septembre 1767, il comporte trois paires de meules à grains et un pressoir à huile. Il dispose d'une chute d'eau de 1,62 mètre et il est affermé 400 livres (III-2).

Entre 1800 et 1808, il est détruit par une crue et n'est pas reconstruit (III-3).

La construction en amont d'un nouveau barrage, par les Ponts-et-Chaussées, en 1835, provoque une protestation du duc de Périgord qui déclare vouloir rebâtir son moulin (III-4). Mais il ne s'agit là que d'une protestation de forme, élevée afin d'obtenir une indemnité, et le moulin n'est pas reconstruit.

Il fait partie de la donation aux Hospices de Chalais en 1883 (V-2).

II. - DESCRIPTION

Le moulin était situé en aval du château de Beauséjour dans le hameau des Bureloux, qui aurait également abrité un four banal. Actuellement sont visibles quelques trous dans un banc de rocher, ayant certainement reçu les poteaux de soutènement de la bâtisse, et quelques pieux entre les îlots, vestiges de l'ancien barrage.

III. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.87 = Ecluse de Beauséjour N° 27
2. - ADD, 1C.14 = Septembre 1767. Etat général des moulins établis sur la rivière de l'Isle.
3. - ADD, S.87 = 27 juin 1827. Procès-verbal de visite contradictoire des lieux de Beauséjour et le Moulin Brûlé.
4. - ADD, S.87 = 5 décembre 1835. Lettre du duc de Périgord au préfet de la Dordogne.

IV. - ANNEXES

1. - Les Talleyrand-Périgord
cf. notice sur le moulin de La Massoulie (V-1).
2. - Le don de 1883
cf. notice sur le moulin de La Massoulie (V-2).

MOULIN DU MOULIN BRULE

<u>Commune</u>	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24442
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Saint-Astier	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 1-2 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 45498 Y = 31355	
<u>Cadastre</u>	Année 1810 - Section B 1 ^o div ^o Parcelle 435 Année 1979 - Section AX Parcelle 136	
<u>Propriétaire</u>	L'Hospice asile de vieillards de Chalais. 12, rue Jean Remou 16210 CHALAIS (Charente)	

Moulin du Moulin Brûlé

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 272 à 282

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1979	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1810	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.27 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1827	Photocopie
Doc. 3	Plan de détail - 1825	85.24.69 V
Doc. 4	Elévation latérale droite. 1931	Photocopie
Doc. 5	Elévation latérale gauche et vues intérieures - Non daté	86.24.96 VD

FIGURES

Fig. 1	Elévations antérieure et latérale gauche
Fig. 2	Elévation latérale droite
Fig. 3	Salle A, angle nord-ouest
Fig. 4	Epi de faitage sud
Fig. 5	Epi de faitage nord

Moulin du Moulin Brûlé

I. - HISTORIQUE

En 1767, le moulin appartenant au comte de Talleyrand-Périgord, et dépendant de son château de Beauséjour, abrite deux paires de meules à farine séparées par une meule à huile. Il est en mauvais état, aussi sa suppression est proposée par le service de la navigation "à cause de la proximité de celui de Beauséjour et de celui de Neuvic, et à cause de la hauteur d'eau suffisante entre ces deux moulins" (IV-3).

Doc. 2
et 3

Les travaux pour la navigation ayant repris de façon plus soutenue, des projets de 1825 et 1827 prévoient la construction d'une écluse à sas entre le moulin et la terre ferme, sur la rive gauche, entraînant ainsi la destruction de son bâtiment de servitude (IV-4). Ces projets sont réalisés quelques années plus tard et obligent à établir un pont-levis sur l'écluse afin de conserver l'accès au moulin. Un nouveau bâtiment de servitude est établi plus au sud : c'est le restaurant actuel.

Les deux plans décrivent le moulin : le logement du meunier est séparé par un pertuis à quatre vannes, large de cinq mètres, de la salle des meules jouxtant le barrage qui rejoint la rive droite.

A partir de 1881, il est affermé à Albert Quarrero et reste dans la famille jusqu'en 1980 (IV-5).

Il fait partie de la donation aux Hospices de Chalais en 1883 (V-3).

Avant 1900, à une date indéterminée, deux cloisons sont bâties sur le plancher en bois recouvrant le pertuis, plancher établi environ soixante centimètres plus haut que son niveau actuel. Dans la pièce ainsi créée sont entreposées les grandes jarres d'huile de noix (IV-7).

En 1936, il ne travaille plus qu'à façon et cesse de fonctionner en 1952 ou 1953 (IV-6 et 7).

L'outillage n'a pas varié entre 1767 et 1952 (IV-3-4-6 et 7). Les meules étaient placées sur deux grosses poutres d'environ soixante centimètres de côté, faisant la longueur de la pièce. Ces poutres ont été changées en 1881 par la maison Boisseau de Saint-Astier.

Moulin du Moulin Brûlé

Doc. 5 Elles divisaient la salle en deux : la moitié amont avait un sol en dur, car les charrettes reculaient jusque-là par le couloir, la moitié aval était recouverte d'un plancher. L'angle sud-est était occupé par le pressoir à huile, adossé au mur est, et la chaudière, contre le mur sud. Les cuves des rouets étaient en bois. Le soubassement était constitué de parements en pierres de taille et d'un blocage de terre mêlée de tuiles et de briques.

Vers 1969, le moulin est transformé en restaurant. Des portes et des fenêtres sont ouvertes, et le sol des cuisines, établies au dessus du pertuis, est arasé au niveau de celui des autres salles. Une grande salle vitrée est bâtie sur pilotis dans l'angle sud-ouest et le logement est transféré dans les écuries proches (IV-7).

En 1980, il est abandonné, la salle sur pilotis est vendue et détruite ; l'outillage est enlevé par les Hospices de Chalais.

Un nouveau bail est signé par M. Marty en 1984. Le restaurant est alors transféré dans le nouveau logement et le moulin transformé afin d'abriter une microcentrale.

Moulin du Moulin Brûlé

II. - DESCRIPTION1. - SituationPl. 1
et 2

Le moulin se situe dans la plaine, face au hameau des Meuniers (accessible autrefois par un gué) et en aval du village de Saint-Léon-Sur-L'isle.

Partant de la rive droite de l'Isle, l'on trouve le barrage long de 280 mètres, deux îlots enserrant le moulin (A) et finalement l'écluse avec sa maison éclusière (B) à proximité du restaurant le "Gué des Meuniers" (C).

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Maçonnerie de cailloux calcaires, apparente à l'intérieur.

Pierres taillées pour les angles, les encadrements, l'éperon et une partie du soubassement.

Réparations récentes en agglomérés.

Le toit de la salle des meules est recouvert de tuiles romanes, les brisis et les croupes du logement de tuiles plates, les terrasses de tuiles creuses.

3. - Parti général et plan

La division tripartite mentionnée sur le plan de 1825 apparaît encore dans l'unique corps de bâtiment.

L'ancien logement du meunier se distingue par son étage de comble.

Au revers du mur nord, un couloir assure la circulation.

Deux grandes turbines sont en cours d'installation dans des bassins en ciment établi dans le canal de fuite, au devant de la façade sud.

4. - Elévations extérieures

Elévation antérieure : la seule baie est la porte à deux vantaux décalée sur la droite.

Un massif tronconique appareillé protège l'angle nord-est du bâtiment, en correspondance avec la

Fig. 1

Moulin du Moulin Brûlé

digue établie sur le bord gauche de l'îlot et avec l'éperon de l'angle nord-ouest.

Elévation postérieure : trois baies apparentes, de gauche à droite : une large fenêtre, une porte haute et une porte murée abritée sous un linteau de remploi plus large.

Le soubassement est un mur en pierres de taille de 1,60 mètre de haut.

Fig. 1

Elévation latérale gauche : le logement est éclairé par une fenêtre surmontée d'une lucarne.

Les cuisines sont séparées par un mur de briques du balcon qui surplombe le canal de fuite. L'accès se fait par une porte vitrée accostée de deux fenêtres. Le mur de la salle des meules est percé de deux fenêtres et d'une porte inscrite dans une grande baie de trois mètres de large, partiellement fermée par des agglomérés. Elle ouvrait sur la salle sur pilotis, dont subsiste le sol carrelé.

Fig. 2

Elévation latérale droite : une fenêtre éclaire le couloir. En arrière des cuisines, subsiste une grande baie libre couverte d'une poutre qui supporte la toiture. Elle est partiellement fermée par un mur bas en agglomérés et marque l'emplacement du pertuis.

Trois fenêtres éclairent la salle des meules.

La partie inférieure de la façade est doublée par un mur en agglomérés, supporté par une chape en béton formant tablier.

La façade se termine à l'ouest par un éperon en pierres de taille disposées en assises régulières et couvert de tuiles plates.

Moulin du Moulin Brûlé

5. - Combles et couvertures

Le logement est couvert d'un toit brisé à croupes, avec égout retroussé.

Deux statuettes en céramique vernissée sont placées en amortissement.

Les combles sont éclairés au sud par une lucarne à croupe débordante, et au nord par une lucarne rampante.

La souche de cheminée est commune aux deux cheminées.

Un toit à croupe coiffe le bâtiment bas.

6. - Distribution intérieureRez-de-chausséeCouloir

Il longe le revers de la façade nord et fait communiquer la pièce (A) avec l'extérieur. Sur lui, s'ouvrent l'ancienne cuisine du restaurant (B) et une pièce d'habitation (C). Seule la moitié orientale du couloir est de plain-pied avec le sol extérieur, l'autre moitié et les différentes pièces sont surélevées.

Salle A

Le sol de la salle des meules est constitué de plaques de tôles profilées séparées d'une chape de béton plus basse, à l'ouest, par un muret en agglomérés. La pièce est largement ouverte par quatre portes et six fenêtres. Une cheminée récente est adossée dans l'angle nord-ouest, sa hotte est recouverte de tuiles plates. Un palier en bois est encore visible au plafond, sur un chevron longitudinal. Il recevait le gros fer, arbre moteur des meules.

Une pièce de bois creusée de trous superposés est engagée dans le mur entre les deux fenêtres de l'angle nord-ouest. Elle servait de support à un levier de fer appelé ringard pour lever ou baisser les vannes réglant l'admission d'eau dans les cuves.

Moulin du Moulin Brûlé

Salle B

Les cuisines du restaurant sont éclairées par la porte vitrée, accostée de deux fenêtres. Trois portes permettent de communiquer avec la pièce (A), la pièce (C) et le couloir. Le plancher en bois a été remplacé par un sol en ciment, supporté par les poutres en fer, lors de l'installation des cuisines.

Salle C

Ancienne cuisine du meunier, elle renferme une cheminée à piedroits en pierres de taille surmontés par une poutre qui supporte une hotte en briques. Une trémie est ménagée dans le plafond pour laisser passer le conduit. La présence d'une deuxième cheminée à l'étage explique les deux aisseliers courbes qui encadrent la hotte.

Un évier bas en pierre est installé dans l'embrasure de la fenêtre.

Un escalier dans l'angle nord-ouest permet l'accès à l'étage.

EtageLogement

L'étage mansardé est divisé en deux pièces par un mur de refend montant de fond.

La première pièce est une chambre. Elle abrite la cheminée, et est éclairée par une grande lucarne. Une porte murée apparait dans le mur oriental au-dessus de la cage d'escalier.

La deuxième pièce est une chambre transformée en réserve.

Les murs et les plafonds sont recouverts par un lattis enduit de plâtre. Le volume intérieur est limité par la présence de jambes de force saillantes.

Moulin du Moulin Brûlé

7. - Décoration

L'ornementation du bâtiment est réduite aux deux épis de faitage anthropomorphes placés sur le toit du logement.

Fig. 4 et 5

Ils représentent chacun un homme, certainement un soldat, les mains sur la taille vêtu d'une redingote et coiffé d'un tricorne (disparu pour celui au nord).

Ils font partie d'une série apparaissant dans une région centrée autour de Neuvic et qui s'étend de Périgueux à Montpon-sur-l'Isle. Le Musée du Périgord en possède quelques pièces. Ils seraient une représentation de la condition sociale du propriétaire ou du locataire du bâtiment : soit un soldat, soit un conscrit dans le cas présent.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Ainsi la structure du moulin a été respectée. Lors de sa transformation en restaurant, les seuls changements ont été des agrandissements (fenêtres 1,2,3 et 4) ou des percements de baies (fenêtres 5 et 6 ; portes a, b et c), l'installation des cuisines au-dessus du puits et la construction de la salle sur pilotis. Il n'en a pas été de même au moment de l'installation de la microcentrale, encore inachevée : le soubassement, les prises d'eau et le sol de la salle (A) ont dû être totalement repris en sous-oeuvre si bien que le bâtiment est aujourd'hui complètement dénaturé.

Moulin du Moulin Brûlé

IV. - DOCUMENTATION

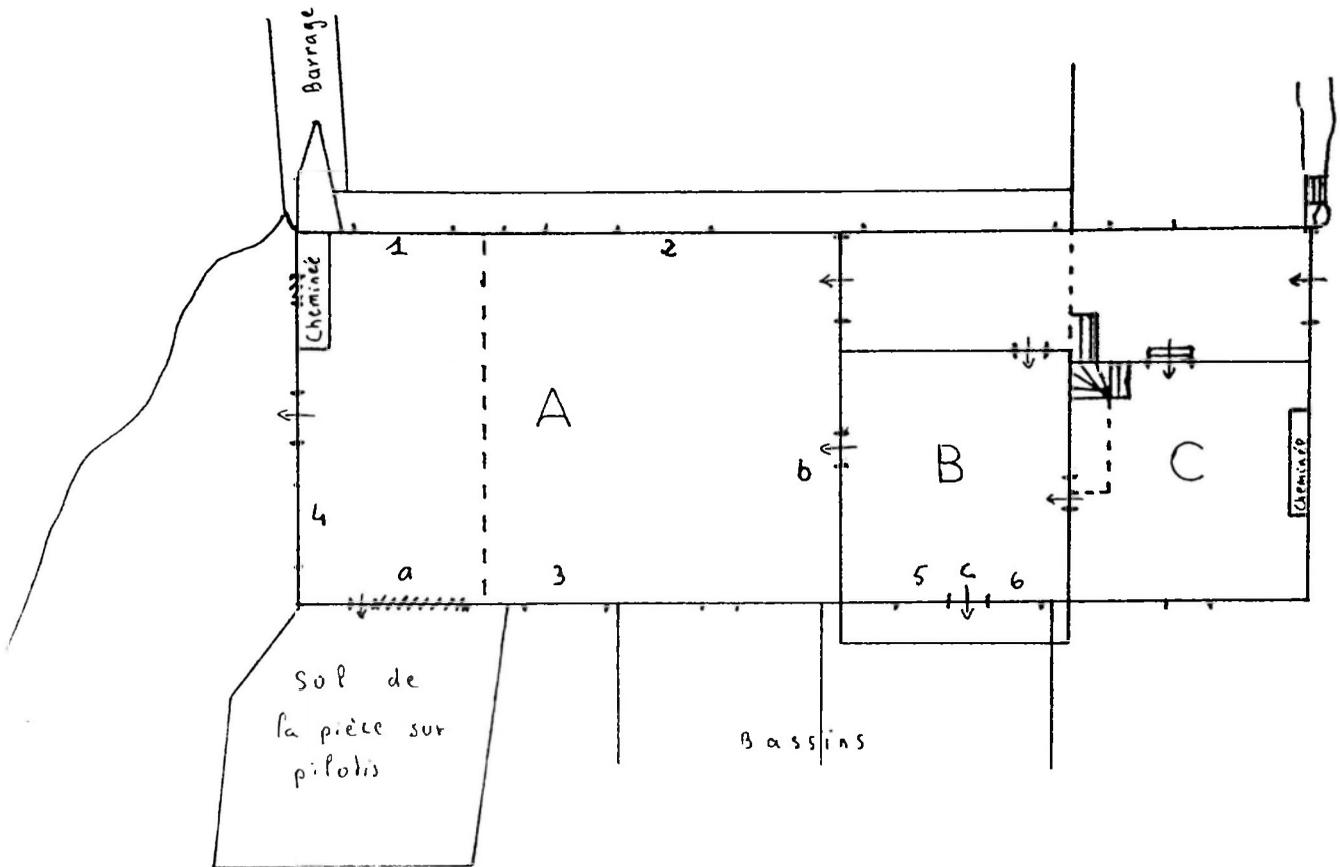
1. - ADD, S.86 = Ecluse du Moulin Brûlé N° 26
2. - ADD, S.146 = Moulin du Moulin Brûlé
3. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767 - Etat des moulins établis sur la rivière de l'Isle.
4. - ADD, S.87 = 27 juin 1827. Procès-verbal de visite contradictoire des lieux de Beauséjour et le Moulin Brûlé
5. - ADD, 6 M.497 = 30 mars 1936. Enquête préparant le contingentement des moulins.
6. - ADD, S.146 = 14 juin 1900. Procès-verbal de visite des lieux.
7. - 1985 - Témoignage oral de M. Bourland, qui a habité le moulin.

Moulin du Moulin Brûlé

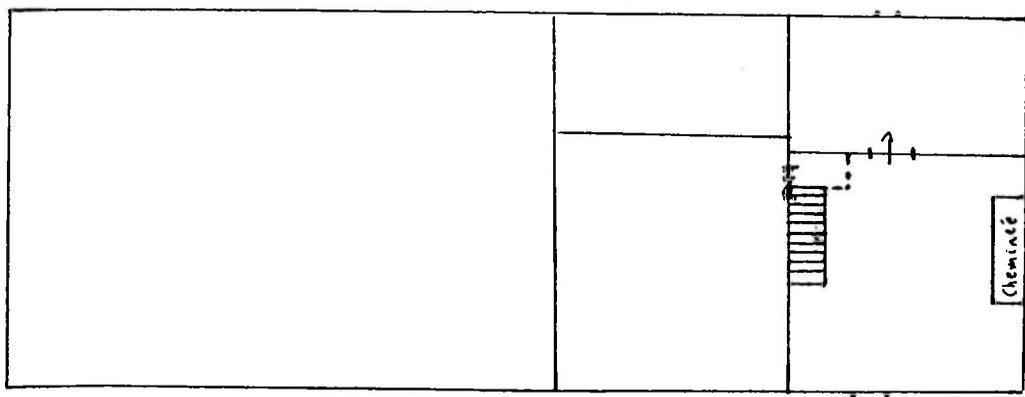
V. - ANNEXES

1. - Croquis de plan

a) au rez-de-chaussée



b) à l'étage



Moulin du Moulin Brûlé

2. - Les Talleyrand-Périgord

cf. notice sur le moulin de La Massoulie (V-1).

3. - Le don de 1883

cf. notice sur le moulin de La Massoulie (V-2).

MOULIN DE NEUVIC

<u>Commune</u>	NEUVIC-SUR-L'ISLE	N° INSEE : 24309
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Neuvic	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 1-2	
	Echelle 1/25000 ^e	
	Lambert 3	Xo = 45232 Xe = 45268
		Ys = 31372 Yn = 31380
<u>Cadastre</u>	Année : v. 1840	Section A 4 ^o f ^o Parcelles 1281 et 1282
	Année 1969	Section AH Parcelle 39
<u>Propriétaire</u>	S.A. MARBOT et Cie	
	Planèze	
	24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE	

Moulin de Neuvic

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 283 à 318

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1969	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - Vers 1840	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.28 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1825	85.24.122 V
Doc. 3	Vue générale des usines. Non daté	Photocopie
Doc. 4	Bâtiment 5, élévations postérieure et latérale gauche vues de la route, 1916	Photocopie
Doc. 5	L'usine vue de la rive gauche. 1913	Photocopie
Doc. 6	L'usine vue de la rive gauche. Non daté	Photocopie
Doc. 7-1 à 13	Notice consacrée aux usines Labrousse de Beauregard. Vers 1900	Photocopies
Doc. 8	Bâtiment 5, le magasin des matières premières. Vers 1920	46.24.43 VD
Doc. 9	Bâtiment 6, vue intérieure de l'atelier principal. Vers 1920	86.24.44 VD
Doc. 10	Bâtiment 6, l'atelier de coupe des dessus. Vers 1920	86.24.45 VD
Doc. 11	Bâtiment 6, atelier de piqure des tiges. Vers 1920	86.24.46 VD

Moulin de Neuvic

Doc. 12	Bâtiment 5, atelier de coupe des semelles. Vers 1920	86.24.47 VD
Doc. 13	Bâtiment 6, atelier de montage. Vers 1920	86.24.48 VD
Doc. 14	Bâtiment 6, atelier de cordonnerie. Vers 1920	86.24.49 VD
Doc. 15	Bâtiment 6, finissage et magasin. Vers 1920	86.24.50 VD
Doc. 16	Bâtiment 3-4, emballage et expédition. Vers 1920	86.24.51 VD
Doc. 17	La sortie des ateliers.	86.24.52 VD

FIGURES

Fig. 1	Vue aérienne. Après 1981-1982
Fig. 2	Bâtiment 1, élévation antérieure
Fig. 3	Bâtiments 1 et 2, élévation postérieure
Fig. 4	Bâtiment 2, élévation latérale gauche. Bâtiment 3, élévation latérale droite. Bâtiment 5, élévation antérieure.
Fig. 5	Bâtiment 5, élévation antérieure.
Fig. 6	Bâtiment 5, élévation latérale gauche
Fig. 7	Bâtiment 6, élévation antérieure
Fig. 8	Bâtiment 6, élévation postérieure
Fig. 9	Bâtiment 8, élévation antérieure
Fig. 10	Bâtiment 8, élévation latérale gauche et Bâtiment 9, élévation latérale droite
Fig. 11	Bâtiment 10, élévation antérieure.

Moulin de Neuvic

I. - HISTORIQUE

En 1517, un décret royal de François Ier autorise l'édification du moulin (IV-3).

En 1767, il appartient au marquis de Mellet et dépend du château de Neuvic. Il se compose de trois paires de meules à grains et d'une meule à huile, mues par quatre rouets (IV-4).

Le 22 ventôse an II (8 mars 1794), il est vendu comme bien national à Louis Deffarges dit Paquet (IV-5). La famille Deffarges comporte des tanneurs qui exercent près du moulin (IV-6).

Un arrêté préfectoral autorise, le 22 octobre 1827, Louis Deffarges à ajouter un foulon actionné par une roue verticale (IV-7).

En 1861, cette même roue met alternativement en mouvement le foulon, à deux marteaux, et une scie, abrités dans "une espèce de hangard moitié en bois moitié en maçonnerie qui est bien distinct du bâtiment principal", lequel "forme un tout bien caractérisé et dont le mauvais état indique suffisamment l'ancienneté" (IV-8). La roue est alimentée par un coursier qui prend l'eau dans le canal du pertuis, alors que les quatre rouets sont en lit de rivière. L'outillage se distribue de la façon suivante, en allant de la rive droite vers le barrage : le foulon et la scie, puis dans le moulin proprement dit, une paire de meules à grains remplaçant la meule à huile du sieur Deffarges, la paire de meules à farine du sieur Roux et les deux paires de meules du sieur Planteau (IV-9).

Cette distribution est modifiée par deux décrets impériaux en 1864. Celui du 13 février autorise l'adjonction d'un moulin à plâtre composé d'une meule verticale que Planteau installe dans l'angle sud-ouest du bâtiment, au revers du mur ouest (IV-10). Le moteur, un rouet, est alimenté par un coursier qui prend l'eau entre le moulin et le barrage. Le deuxième décret daté du 20 avril permet la construction d'une nouvelle scierie mise en mouvement par une roue verticale et répond à la demande de Deffarges (IV-11). Elle prend place dans le bâtiment du foulon.

A la même époque, en 1865-1866, une maison est

bâtie au-dessus du foulon ; son mur nord s'appuie sur la culée du pertuis (IV-6).

En 1875, la construction d'un hangar sur le pertuis est autorisée (IV-12).

Une "manufacture de draps et d'autres tissus de laines", appartenant à M. Alban Lanauve, est signalée par Louis Sylvestre Bessot de Lamothe vers 1880 (IV-14 et V-1). A. Joanne indique l'existence d'une carderie associée à la filature (IV-14).

Entre 1880 et 1885, les parts des différents copropriétaires sont rachetées par M. Christian Labrousse de Beauregard qui fait raser toutes les constructions existantes (IV-6). Il les remplace par des bâtiments neufs abritant "un outillage du dernier modèle" afin d'y faire - jusqu'en 1892 - "le délainage, le tannage, le corroyage et la mégisserie des peaux de moutons de La Plata ainsi que le chausson de Basane" (IV-15).

Le moulin, le foulon et la scierie sont remplacés par une tannerie, une mégisserie, un soufroid, une étuve, un lavoir, un atelier et des chaudières, une filature, un magasin et une maison d'habitation. Les constructions débordent l'ancien emplacement : un grand bâtiment est construit sur le grand îlot, une nouvelle scierie juxta l'entrée de l'usine, et à proximité s'élèvent des hangars, des magasins et la maison directoriale (IV-6).

Les peaux réceptionnées à la gare ou amenées par bateaux sont encore munies de leur laine. Elles passent dans une étuve où elles s'échauffent, ce qui facilite l'épilation. Puis la laine est lavée, travaillée, blanchie dans le soufroid et filée. Les peaux délainées sont lavées, tannées (l'usine possède son propre moulin à tan), corroyées et séchées. Elles servent alors à la fabrication de chaussons de basane. Les installations s'augmentent rapidement d'un restaurant ouvrier et d'une infirmerie, alors qu'un bâtiment, des machines et une tannerie sont installés de l'autre côté de la route.

Les moteurs ont changé. Une roue verticale en-dessous, à palettes planes, remplace en 1883 la petite roue établie près de la rive droite en vertu de l'arrêté préfectoral de 1827. Le rouet du moulin à plâtre, près du barrage, disparaît et une turbine Fontaine lui succède. L'année suivante, les quatre autres rouets cèdent la place à une seconde turbine Fontaine de 150 CV (IV-7, 15 et 16).

Doc. 7

En 1893, la production est orientée vers la fabrication de chaussures. Dès 1900, selon le directeur, M. Lacomme, l'usine est "l'une des plus importantes manufactures de chaussures de France", tant par le nombre de chaussures produites -environ 2 400 paires par jour - que par le personnel employé - 4 à 500 personnes suivant les saisons (IV-15).

La grande turbine "actionne une dynamo qui agit sur 400 lampes", une pompe rotative, deux cuves à laver, les machines-outils de la cordonnerie et les machines à coudre des femmes. La deuxième turbine commande l'atelier de finissage. La roue verticale, quant à elle, met en mouvement les machines de la forge, la menuiserie et la scierie - deux scies circulaires et une scie à ruban - (IV-7, 15 et 16).

Les ateliers se répartissent de la façon suivante : le bâtiment.5. accueille au rez-de-chaussée l'atelier de finissage et à l'étage l'atelier de coupe, le magasin de fournitures et les bureaux. Un pont relie directement l'atelier de coupe au premier étage du bâtiment.6. où sont les ateliers de piqûre et montage surmontant la cordonnerie, la découpe et l'atelier de piqûre du cousu-retourné. La mise en boîte s'effectue dans les bâtiments.3-4. ou au rez-de-chaussée du bâtiment.8., lequel abrite aussi les magasins d'expédition. Des entrepôts de bois.9., une forge.1. et une scierie.10. complètent l'ensemble.

En 1902, l'usine est reprise par Jean Marbot lequel installe, quatre ans plus tard, son neveu Léopold dans les fonctions de directeur. A la même époque, il possède l'ancien moulin de Saint-Astier où s'établit une chaîne de fabrication de charentaises, annexe très vite abandonnée (vers 1907-1908). L'usine travaille beaucoup pour la Samaritaine et, à partir de 1914, pour l'armée. Elle dispose à Bordeaux, au 90 du cours Victor Hugo, d'un magasin d'expédition et ouvre dans cette même ville trois magasins de vente directe (IV-23 et 24).

Doc. 8
à 17

Des changements ont été apportés dans la disposition des ateliers. Vers 1920, la nouvelle distribution est la suivante : la forge.1. établie près des turbines.2., à l'emplacement de l'ancien moulin, n'a pas bougé. Elle est séparée de la conciergerie-infirmerie.11. par la scierie.10. Au rez-de-chaussée du bâtiment.5. se trouve la découpe des semelles, à l'étage les bureaux et l'entrepôt de matières premières,

dans le comble un dépôt de débris de cuir. Le passage le séparant du magasin d'expédition 3-4, où s'effectuent la mise en boîte et le stockage, est couvert. Il est surmonté d'un étage qui assure la communication entre les deux bâtisses et prolonge l'entrepôt de matières premières. La cordonnerie est conservée au rez-de-chaussée du bâtiment 6, avec les ateliers de montage et de finissage. L'étage est à structure métallique, composé de deux turbines reliées par des passerelles. L'atelier de coupe des dessus a pris place sur la tribune orientale, l'autre étant occupée par les ateliers de piquage. Les autres constructions servent de réserve et de dépôt 9, de grange et fenil 7, d'écurie puis de garage 8 et à l'occasion de cinéma ou salle des fêtes pour les ouvriers 8. Le bâtiment 9 abrite peut-être un réfectoire (IV-23, 24 et 25).

En 1939, l'usine et la raison sociale sont rachetées par M. Bat'a, industriel tchèque, qui transfère à Neuvic une partie du matériel de son usine de Moussey (Moselle). Pour l'installer, il fait construire de nouveaux bâtiments, dont la centrale électrique abritant un gros moteur diesel, moteur de bateau, afin de pallier à toute panne (IV-22).

Entre 1944 et 1946, sont effectuées les dernières constructions, en bout de l'îlot, qui servent de garage et d'entrepôt. A la même époque, les deux tribunes de la bâtisse 6 sont reliées par un plancher, créant ainsi un étage continu (IV-22). Cette modification rend obligatoire la mise en place des deux escaliers extérieurs et le percement des portes correspondantes.

Le développement continu de l'usine exige un remaniement incessant des installations et des bâtiments, vite insuffisants. Aussi, en 1965, les machines sont transférées dans une construction moderne à deux kilomètres de là, au lieu dit Théorat. Les anciens locaux sont toutefois conservés : ils abritent quelques chaînes de fabrication et servent de dépôt.

Une seconde entrée est ouverte à l'ouest, pour permettre le passage des camions.

En 1981 ou 1982, l'un des bâtiments neuf (A) est démolé.

En 1985 et 1986, les dernières machines sont arrêtées. Les locaux sont désaffectés ou ont vocation d'entrepôt. La destruction du bâtiment 5 est annoncée pour le milieu de l'année 1986.

II. - DESCRIPTION

1. - Situation et plan d'ensemble

Pl. 1

En amont de Neuvic, l'Isle, après un grand méandre, passe au pied de la butte de Château-Rompu. Elle en est séparée par une route et la voie ferrée.

L'usine est située dans cette boucle, à mi-chemin entre le village de Planèze au nord et la ville de Neuvic au sud.

Elle est établie partie sur la rive droite et partie sur deux îlots, autrefois reliées par le moulin et qui disparaissent maintenant sous les constructions. Son barrage, long de 110 m, prend appui rive gauche sur l'île de l'écluse (remplacée par une microcentrale).

Pl. 2

L'usine se compose de deux ensembles de bâtiments : un noyau ancien à l'est, seul étudié, et un ensemble plus moderne à l'ouest qui couvre la majeure partie du grand îlot.

2. - Matériaux et leur mise en oeuvre

Les constructions les plus anciennes sont en maçonnerie de cailloux calcaires, briques 1 ou bois 8. Celles édifiées après 1939 sont en béton et agglomérés. Fer, bois et béton armé ont également été utilisés pour les structures porteuses.

Les premiers encadrements de baies et les chaînes d'angle sont en pierres de taille, dont la blancheur contraste avec le crépi rose pâle ou jaune des murs.

La couverture des bâtiments anciens conserve les tuiles, creuses (1, 2, 5 et 11) ou mécaniques (3, 6, 7, 8, 9 et 10). Celle des constructions modernes est composée de plaques de fibrociment ondulé (éverite).

3. - Parti général, plan et coupes

Pl. 2 et
fig. 1

Le noyau ancien de l'usine s'ordonne autour de la salle des turbines 1. Elle forme un bloc avec les bâtiments 3-4, magasins d'expédition 5 - coupe des semelles, bureau et entrepôt - et 2 - entrepôt. Au sud-ouest, deux bâtisses sont détachées : cordonnerie et ateliers de montage et de finissage 6, et grange 7. Les constructions du nord-est, sur la rive, encadrent la cour d'entrée : loge du concierge-infirmerie 11 et scierie 10 à droite, réserve - dépôt - cantine 9 et garage - entrepôt 8, à gauche.

Quelques traits communs, plus ou moins bien conservés, témoignent d'un souci d'harmonisation des constructions les plus importantes. Les fenêtres sont rectangulaires, couvertes d'un arc segmentaire, en pierres de taille (2, 5, 6 et peut-être 7). Elles rappellent les grandes baies terminées par un arc plein-cintre du bâtiment 5, interrompues à mi-hauteur par le plancher de l'étage et une plate-bande appareillée.

4. - Elévations extérieures

Bâtiment 1

Elévation antérieure : le canal d'amenée et les orifices de prise d'eau des turbines sont couverts par une plate-forme qui supporte la bâtisse.

Fig. 2

Le mur oriental, en maçonnerie de cailloux calcaires à gauche, se prolonge au dessus du pertuis (ancien pas-de-roi) par un pan de bois hourdé de briques.

Une porte (ou une fenêtre ?) murée apparaît au centre de l'élévation, au rez-de-chaussée.

Elévation postérieure : le soubassement est largement ouvert au nord par le pertuis. Le mur de briques qui le surmonte est supporté par un linteau métallique renforcé par deux poteaux verticaux. Au sud, deux ouvertures seulement : les canaux des turbines.

Fig. 3

Elévation latérale droite : le mur pignon est percé d'une porte à deux vantaux, vitrée, dont le seuil est en contrebas du sol de la cour. Deux fenêtres sont visibles : l'une à gauche de la porte; l'autre en hauteur, près de l'angle ouest, est murée.

Bâtiment 2

Elévation antérieure : deux larges baies, couvertes chacune d'un arc plein cintre en pierres de taille, animent la façade. Celle du rez-de-chaussée ouvre sur un passage couvert, celle du niveau supérieur est vitrée et éclaire l'étage.

Elévation postérieure : une fenêtre surmonte la baie libre.

Elévation latérale gauche : la vanne de prise d'eau de la troisième turbine s'appuie contre une fenêtre murée, couverte d'un arc segmentaire, semblable à celle ouverte à l'étage, au nord.

Elévation latérale droite : le mur est percé de trois fenêtres rectangulaires.

Bâtiment 3

Elévation antérieure : la porte vitrée à deux vantaux du mur nord-ouest est surmontée à l'étage d'une fenêtre.

Elévation latérale gauche : des pilastres nus délimitent quatre travées de deux fenêtres superposées chacune.

Bâtiment 4

Elévation latérale gauche : le bâtiment n'est éclairé que par les sept petites baies carrées de cette élévation.

Bâtiment 5

Elévation antérieure : le mur sud est divisé en deux parties : il se poursuit à l'est par un mur biais. L'élévation se développe sur trois niveaux - un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble - et sept travées dans sa partie ouest, la plus importante. Pour animer la façade, les constructeurs ont joué sur l'alternance entre les baies ouvertes dans le mur nu et celles inscrites dans une embrasure

Fig. 4

Fig. 4 et 5

couverte d'un arc plein cintre, et surmontées de la fenêtre carrée du comble.

Le mur biais présente une seule travée de ce type, encadrée de deux larges fenêtres rectangulaires au premier niveau et de quatre baies carrées à l'étage.

Elévation postérieure : cette élévation est, elle aussi, divisée en deux par un ressaut. Seule la moitié ouest, aisément accessible, est décrite. Le premier niveau est masqué par un bâtiment en appentis, recouvert de plaque de fibro-ciment et de tuiles mécaniques, qui se poursuit en retour d'équerre en avant de l'élévation latérale gauche et a abrité (vers 1942) la forge.

Des quatre fenêtres de l'étage, une seule subsiste : les autres ont été murées. Elle sont surmontées par autant de petites fenêtres carrées.

Elévation latérale gauche : le bâtiment en appentis masque la partie inférieure des baies semblables à celles de l'élévation antérieure.

La fenêtre centrale du comble en rappelle le schéma, mais son arc plein cintre s'orne de voussoirs passants un-sur-deux. Elle est encadrée de deux oculi reprenant le même motif décoratif. Celui de gauche est caché par la cheminée de la forge.

Elévation antérieure : le mur occidental présente deux niveaux d'élévation et sept travées. Les cinq travées centrales sont masquées, au rez-de-chaussée, par un corps de bâtiment en appentis à ossature métallique.

Le rez-de-chaussée est éclairé par six fenêtres à encadrement en pierres de taille, couvertes d'un arc segmentaire, type de baie qui domine sur l'élévation postérieure (14 des 21 fenêtres). Il est

Fig. 6

Bâtiment 6

Fig. 7

ouvert à l'extrémité sud par une porte vitrée à deux vantaux.

A l'étage, les baies rectangulaires sont séparées par des piliers. L'accès se fait par deux escaliers extérieurs, un à la première et un à la dernière travée.

Elévation latérale gauche : une porte au rez-de-chaussée, trois fenêtres rectangulaires à l'étage.

Bâtiment 7

Elévation antérieure (nord) : l'unique niveau d'élévation est percé de neuf larges fenêtres rectangulaires et une porte.

Elévation latérale droite : un auvent raccorde le bâtiment à la centrale électrique. Il abrite un quai d'embarquement qui a imposé l'ouverture d'une grande baie dans le mur.

Bâtiment 8

Elévation antérieure : ce bâtiment est composé de trois corps accolés, chacun coiffé de sa propre couverture.

Fig. 9

L'élévation antérieure correspond au mur de la façade du corps central (mur nord). Elle est ouverte d'un portail à fermeture métallique vitrée, accosté à l'est d'une fenêtre et surmonté d'une potence, et de trois autres baies.

Elévation postérieure : des piliers délimitent dix travées dans lesquelles les vides l'emportent sur les pleins : de vastes baies vitrées surmontent un mur d'appui peu élevé.

Bâtiment 9

Elévation antérieure : un porche en bois, vitré, couvert de plaques de fibro-ciment, protège la porte du mur pignon ouest. Il s'appuie au nord sur un petit corps de bâtiment qui abrita quelques temps la loge du concierge.

Moulin de Neuvic

Elévation postérieure : les deux niveaux d'élévation comportent deux fenêtres et une porte au rez-de-chaussée et six fenêtres à l'étage. Le pignon couvert est constitué d'un pan de bois.

Fig. 11

Bâtiment 10

Elévation antérieure : le mur oriental, mur pignon, est un pan de bois alors que celui à l'ouest a été refait en agglomérés. Il est percé d'une série de baies vitrées et d'une porte.

Bâtiment 11

Elévation antérieure (est) : lors de la transformation en infirmerie, la bâtisse carrée a été prolongée vers le sud. Une porte d'entrée, surmontée d'un tympan vitré, et une fenêtre sont les seules baies de l'élévation.

5. - Couverture

Les toitures sont en majorité à deux longs pans. Certaines constructions modernes font exception avec des toits en appentis, de même que le bâtiment 11 et le troisième corps de bâtiment 8, corps le plus à l'est, qui sont coiffés d'un toit en pavillon.

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Dans les années 1880-1885, apparaît à Neuvic une industrie qui employait près de 1800 ouvriers en 1975. A une première usine, dévolue au traitement des peaux et de la laine et, accessoirement, à la fabrication de chaussons, a très rapidement succédé une manufacture de chaussures. Cette transformation, en 1892-1893, a été vraisemblablement suivie de la disparition de tout ou partie des ateliers dépendant des tanneries, le cuir corroyé remplaçant la peau brute au magasin des matières premières. Ainsi ont dû disparaître le moulin à tan, l'étuve, le souffoir et la filature, devenus inutiles. La grande cheminée, si elle a existé, a été détruite à cette période. La reprise de l'usine par la famille Marbot ne semble pas s'être accompagnée de constructions nouvelles importantes. Tout au plus y-a-t-il eu réaménagement avec modification de baies et peut-être, la reprise du plancher de l'étage dans le bâtiment 6. et la mise en place de tribunes et de l'escalier intérieur.

Ce n'est qu'avec l'arrivée de Bat'a, et le déplacement important de matériel et de personnel qui l'accompagne, que de nouvelles bâtisses sont nécessaires. Elles se développent sur l'îlot, englobant la grange 7, et le recouvrent entièrement.

La lecture des différentes reprises est assez délicate étant donné leur nombre. Elle n'est pas forcément d'un grand intérêt : seules les constructions de 1885 ont obéi à un programme architectural, les autres bâtiments sont des ajouts modernes.

Moulin de Neuvic

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.86 = Ecluse de Neuvic n° 25
2. - ADD, S.145 = Moulin de Neuvic
3. - Date communiquée par M. Jean-Louis Galet. Non vérifiée
4. - ADD, I C.14 = Septembre 1767 - Notice sur le moulin de Neuvic
5. - ADD, Q.803 = 22 ventôse an II (8 mars 1794) - Vente de biens nationaux provenant d'émigrés - n° 166 - Mellet
6. - Mairie de Neuvic = Matrice cadastrale de la commune de Neuvic-sur-l'Isle
7. - ADD, S.145 = 27 mars 1901 - Lettre de M. Lacomme, directeur de l'usine, au préfet de la Dordogne
8. - ADD, S.145 = 7 novembre 1862 - Deuxième rapport de l'ingénieur Saleta sur l'addition d'une scierie mécanique au moulin de Neuvic et la conservation d'une autre déjà existante.
9. - ADD, S.145 = 30 septembre 1861 - Rapport de l'ingénieur en chef Andral sur le règlement d'eau du moulin de Neuvic
10. - ADD, S.145 = 13 février 1864 - Décret impérial autorisant la création d'un moulin à plâtre
11. - ADD, S.145 = 20 avril 1864 - Décret impérial autorisant la construction d'une scierie
12. - ADD, S.145 = 24 janvier 1875 - Décret présidentiel autorisant la construction d'un hangar sur le pertuis
13. - LAMOTHE L.S. Bessot de - Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins - Périgueux, 1882-1883 - cf V-1
14. - JOANNE Adolphe - Géographie du département de la Dordogne - Paris, 1889 - p. 37
15. - Coll. privée (M. Jean) = v. 1900 - Notice sur la manufacture de Beauregard à Neuvic, rédigée par M.A. Lacomme, son directeur cf V.4 et illustrations 7-1 à 7-13

Moulin de Neuvic

16. - ADD, S.145 = 17 avril 1901 - Plan des moteurs de l'usine et texte explicatif
17. - Archives privées (P. Aymard) = 7 et 13 décembre 1912 - Acte de sociétés entre MM. Marbot, Beauregard et Compagnie - Me P. Léonardon, notaire à Ribérac
18. - Archives privées (P. Aymard) = 26 août 1930 - Cession de commandité par Jean Beauregard à L. Marbot et A. Beauregard - Me J. Pinatel, notaire à Ribérac
19. - Archives privées (P. Aymard) = 20 octobre 1931 - Statuts de la société "L. Marbot et Cie" - Me Chouzenoux, notaire à Périgueux
20. - Archives privées (P. Aymard) = 14 novembre 1939 - "L. Marbot et Cie" - Cession de droits sociaux
21. - Archives privées (P. Aymard) = 15 novembre 1939 - "L. Marbot et Cie" - Changement de statuts
22. - Témoignage oral de M. Aupetit, ancien chef de travaux de l'usine Marbot
23. - Février 1986 - Témoignage oral de M. P. Aymard et de Mme Aymard, petite fille de Léopold Marbot
24. - Février 1986 - Témoignage oral de Mme Musq, soeur de Mme Léopold Marbot
25. - Février 1986 - Témoignage oral de M. Landrodie, ancien ouvrier de l'usine.

Moulin de Neuvic

V. - ANNEXES

1. - Note extraite de : LAMOTHE L.S. Bessot de - Voyages agricoles dans le Périgord et dans les pays voisins - Périgueux, 1882-1883

"Cette usine (manufacture de draps et d'autres tissus de laines de M. Alban Lanauve) est située au lieu dit : le Moulin de Neuvic. Elle appartient maintenant à M.C. de Labrousse de Beauregard, qui s'en est rendu dernièrement acquéreur. Mue par une des plus belles chutes de la rivière, développant une force de 200 chevaux, elle comprend un lavage de laines, une filature, une tannerie et une scierie mécanique marchant au moyen de trois turbines et d'une roue. La quantité de peaux de moutons nécessaire pour l'alimenter est de 1 000 par jour. Le nombre d'ouvriers employés dans les travaux de peausserie sera de 200. La scierie mécanique de son côté fournira, par 24 H, le chargement d'un wagon de planches. Les fileurs carderont pour les cultivateurs du pays et feront des laines à tricoter et des feutres pour les papeteries. Toutes les machines sont neuves et du dernier modèle ... L'outillage est complet. Placée près du chemin de fer, au plus à un kilomètre de lui, sur une rivière navigable avec canal traversant ses dépendances et un quai de débarquement, l'usine peut lutter contre toute concurrence par sa position et sera dans son genre, une fois terminée, une des plus importantes de la contrée (mai 1884)".

Moulin de Neuvic

2. - Changements de forme et de statuts de la société Marbot

Entre 1901 et 1906, l'usine est reprise par Jean Marbot, lequel installe son neveu Léopold dans les fonctions de directeur. A la mort soudaine de son oncle, le 2 mai 1907, Léopold rachète les parts de l'usine aux différents héritiers, grâce au financement consenti par un prêteur M. Gorsse.

Par actes du 7 et du 13 septembre 1912, il crée la société en commandite simple "L. Marbot, A. Beauregard et Cie", le Beauregard mentionné n'ayant aucun lien de parenté avec les fondateurs de la manufacture. Le but de la société est "la fabrication de la chaussure et les industries qui en dépendent ainsi que le sciage mécanique" (IV-17).

En 1917, les deux commanditaires, MM. Gazel et Grassat, sont remboursés et leurs parts acquises par les gérants associés L. Marbot, A. et J. Beauregard. La société demeure en commandite simple, avec pour seul commanditaire Jean Beauregard. La raison sociale ne change pas (IV-18).

Le 26 août 1930, Jean Beauregard cède ses parts à Léopold Marbot et Auguste Beauregard. La société est convertie en société en nom collectif, avec pour raison et signature sociales "L. Marbot et A. Beauregard" (IV-18).

Le premier juillet 1931, A. Beauregard cède un dixième de ses droits dans la société à Pierre Favier, parent de Léopold Marbot, et le reste de ses droits à ce dernier. P. Favier et L. Marbot sont alors co-associés, L. Marbot devenant seul gérant de la nouvelle société en nom collectif "L. Marbot et Cie" (IV-19).

Par acte du 31 mai 1939, P. Favier est remplacé comme associé de L. Marbot par René Babault, prête - nom représentant la firme Bata (IV-20).

Finalement, le 15 novembre 1939, la société "L. Marbot et Cie", conservant une raison sociale synonyme de qualité, est transformée en société anonyme, gérée par un Conseil d'Administration, et intégrée dans le groupe Bata (IV-21).

Moulin de Neuvic

3. - Article "chaussure" extrait du dictionnaire Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers - Paris 1935

Cf notice sur le moulin de Saint-Astier (V-1)

4. - Commentaire du document 7 de la table des illustrations (Coll. privée : H. Jean)

Ce document est une notice consacrée aux usines Labrousse de Beauregard et rédigée par A. Lacomme, leur directeur. Elle peut être datée des années 1899 ou 1900. Elle se compose de 24 pages agraphées et mesure 20 cm sur 14.

Au long des quatre pages de texte, Lacomme donne un rapide aperçu historique de l'usine, en décrit l'outillage et se félicite des résultats obtenus depuis son arrivée.

Les vingt pages restantes sont consacrées à des gravures, plus ou moins fidèles et comportant une part d'exagération notable.

La couverture présente une vue cavalière des usines, réalisée du sud. Cinq bâtiments sont représentés sur le grand îlot. Deux ont été rajoutés pour étoffer la représentation : celui au milieu de la cour, parallèle à la bâtisse 7, et celui placé dans le prolongement du bâtiment 5, le plus à l'ouest.

Un fait semble notable : les tribunes du bâtiment 6 n'apparaissent nulle part. S'il avait existé, un trait d'architecture aussi notable aurait été représenté. Sa construction semble donc redevable à la famille Marbot.

L'usine possède sa forge pour réparer les outils, les affuter, les fabriquer au besoin, pour l'entretien des bâtiments ... La scierie également nécessaire, est relativement importante. Elle fournit les caisses d'emballage des chaussures.

Les bureaux trouvaient place à l'étage du bâtiment 5, leur fenêtre donnant sur le canal de fuite.

MOULIN DE MAURIAC

<u>Commune</u>	DOUZILLAC	N° INSEE : 24157
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Neuvic	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 5-6 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 45010 Y = 31151	
<u>Cadastre</u>	Année 1839 - Section C 2 ^o div ^o	Parcelle 53
	Année 1971 - Section AK	Parcelle 17
<u>Propriétaire</u>	Société d'Etudes et de Réalisations Industrielles Electriques et Commerciales Desbordes et Serot 7, place de Strasbourg 85100 - LES SABLES D'OLONNE	

Moulin de Mauriac

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 319 à 327

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1971	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1839	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	84.24.30 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1848	85.24.130 V
Doc. 3	Plan de l'usine et des moteurs - 1901	Photocopie
Doc. 4	Élévation postérieure	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Élévation antérieure vue du sud
Fig. 2	Élévations postérieure et latérale droite vues de l'est
Fig. 3	Étage - Murs nord et sud
Fig. 4.	Comble - Mur ouest

Moulin de Mauriac

I. - HISTORIQUE

Le 30 janvier 1489, Perrot Jousely, est délégué à Mauriac par les consuls de Périgueux pour faire passer plusieurs navires "que eran empechadas", les messieurs de Mauriac ne voulant pas laisser ouvrir le pas de leur moulin (IV-3 et 4).

Le moulin est propriété de la marquise de Talleyrand en 1767. Il se compose de trois paires de meules à grains, une meule à huile, un moulin à foulon et une maillèrie pour les étoffes, mûs par cinq rouets à cuve (IV-5).

Le 19 avril 1794, il est vendu comme bien national provenant d'émigré et acquis par le sieur Lacour fils moyennant 36 100 livres. La vente comprend le moulin, la maison du meunier et quelques terres (IV-6).

Entre 1853 et 1855, la construction de la voie de chemin de fer Bordeaux-Montluçon oblige à une démolition partielle du bâtiment (IV-7 et 8).

Vers 1866, le nombre des moteurs est porté à six : l'un des deux propriétaires, un sieur Loubet, installe, sans autorisation, un coursier, une cuve en bois et son rouet dans le pertuis - ancien pas de roi - (IV-7).

En 1902, le moulin n'abrite plus que cinq rouets à cuve. Le premier, dans le pertuis, actionne quatre blutoirs, un aspirateur, un chasseur et un appareil de criblage. Les quatre autres mettent en mouvement chacun une paire de meules "à blé ou à riz" ; servent-elles à faire de la farine uniquement ou au décortiquage des grains également ? Celui établi entre le mur ouest et le pertuis a été supprimé en 1898 (IV-9).

La rizerie est réglementée le 28 novembre 1907 par un décret présidentiel qui impose de libérer le pertuis en ôtant le coursier et la cuve installés indûment. Cette clause n'est effectivement réalisée qu'en 1911, par l'ouverture d'un nouveau coursier sous le bâtiment (IV-10).

Entre 1923 et 1926, la rizerie est rachetée par deux associés, MM. Huot et Simonet, qui la remplacent par une scierie.

Une grande scie alternative "Brentat" à chariot est installée à l'extérieur sous un vaste hangar parallèle à la rivière. Elle est d'abord actionnée par les rouets, qu'un moteur "Poyaut" remplace ensuite. Ils servent alors pour une raboteuse et l'outillage annexe. Chaque rouet métallique, à aubes rivées, fait tourner une roue en fonte fixée sur le petit-fer. Munie de dents en bois, elle engrène avec une deuxième, solidaire d'un grand arbre porteur de poulies en bois. Le mouvement est transmis aux machines par des courroies (IV-11 et 12).

En 1933 ou 1934, les nouveaux propriétaires, MM. Bardot et Lapébie, conservent la scierie mais font de la fabrication de meubles l'activité principale. Le bois du Gabon et le pin sont acheminés de la gare de Neuvic à l'usine par des charrettes à boeufs. Ils sont ensuite travaillés par une trentaine d'ouvriers qui réalisent des chambres à coucher, des chaises, des portes et des fenêtres, ou plus simplement des lames de parquet ou du lambris.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, sont installés le moteur "Poyaut", la grosse parqueteuse, des établis, deux toupies et une petite forge. Les scies à ruban et la raboteuse prennent place à l'étage ; le comble abrite l'atelier de montage. Il y a un deuxième atelier de montage sous le grand hangar (IV-11 et 12).

Vers 1940, une union de coopératives, les Artisans du bois, remplace MM. Bardot et Lapébie. La fabrication de meubles est arrêtée, et remplacée par celle de baraquements, constructions en bois, légères et démontables.

Durant la guerre, pendant deux ou trois ans, l'usine fabrique aussi des semelles en bois.(IV-11 et 12).

Reprise par M. R. Lapébie, fils du précédent, la scierie est définitivement abandonnée en 1959 car inondable et d'un accès par trop incommode (IV-12).

Elle est rachetée à la fin des années 1960 par M. Desbordes qui la transforme en microcentrale. Une première turbine est mise en place en 1969-1970 et une deuxième en septembre 1982. Ces travaux nécessitent la destruction du plancher de l'étage, enlevé sur toute la moitié ouest du bâtiment (IV-12).

Moulin de Mauriac

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

L'Isle coule au pied du village et du château de Mauriac lesquels, juchés sur une colline, dominant la plaine à l'est, large de trois ou quatre kilomètres.

Le moulin est séparé des autres maisons du village par la ligne de chemin de fer Bordeaux-Montluçon.

Pl. 2

Etabli sur la rive droite, il s'appuie sur une île de forme allongée, autrefois accessible par un pont de bois détruit en 1982. Son barrage est long de 137 mètres et se termine par un pas-de-roi solidaire de l'îlot de l'écluse.

2. - Matériaux

Les murs sont en maçonnerie de cailloux calcaires, excepté le troisième niveau d'élévation qui fait appel à la brique.

La pierre de taille est utilisée dans le soubassement, les encadrements de baies, les chaînages d'angles et pour les seize piliers supportant la charpente.

Les murs sont protégés sur leur face extérieure par un crépi gris, qui se retrouve, lissé, à l'intérieur au niveau du rez-de-chaussée.

Le toit est couvert de tuiles creuses.

3. - Plan et coupe

Une seule et vaste pièce s'étend à chacun des trois étages : rez-de-chaussée, étage carré et comble.

4. - Elévations extérieures

Fig. 1

Elévation antérieure : le mur occidental est ouvert d'une porte à fermeture métallique coulissant sur rail, et, sous le toit, d'une fenêtre. Deux autres portes apparaissent, une au rez-de-chaussée et une à l'étage. Elles ont été murées lors de la transformation en centrale.

Le comble est fermé par un mur-rideau joignant les piliers et en retrait par rapport aux nus du mur porteur.

Moulin de Mauriac

Fig. 2

Elévation postérieure : la pièce en appentis, qui abritait un bureau, a été détruite. Il ne reste qu'un pilot en lit de rivière.

Elévation latérale gauche : six éperons encadrent les ouvertures conservées de quatre petites prises d'eau. La cinquième correspond à un ancien pertuis. Selon une disposition visible également sur l'élévation latérale droite, deux grandes baies au même aplomb éclairent chacune un étage. Elles sont fermées par trois fenêtres, à deux vantaux, accolées. Sur cette face, elles sont surmontées d'une grande baie, fermée par un panneau en bois, vitré, qui livrait autrefois passage à un grand plan incliné permettant chargement et déchargement des bateaux.

Fig. 2

Elévation latérale droite : trois ouvertures d'évacuation d'eau percent le soubassement.

L'accès à l'îlot s'effectue par un portail à deux vantaux, couvert d'un arc plein cintre. Il est surmonté d'une porte-haute, décalée vers l'angle oriental.

5. - Couverture

Un toit à croupes coiffe le bâtiment. Il est supporté par une charpente laissée apparente (non étudiée).

6. - Distribution intérieureSoubassement

Autrefois percé de cinq coursiers et un pertuis abritant une sixième cuve, il a totalement été repris lors de la transformation en microcentrale. Les cuves en pierres ont laissé place aux deux chambres d'eau des turbines.

Moulin de Mauriac

Rez-de-chaussée

Les deux turbines ont pris place à l'ouest, ainsi que les armoires et les transformateurs électriques, placés sur une tribune à structure en béton armé.

L'ancien arbre moteur est encore en place, à l'est, fixé sous les poutres du plafond et porteur de deux poulies.

Etage

Le plancher de cette pièce, conservé seulement dans la moitié orientale, est supporté par quatre poutres.

Celui du comble repose sur dix poutres, portées par des corbeaux de pierre. Deux tirants de fer, pris à leurs extrémités dans les longs murs, sont fixés sous chaque poutre qu'ils raidissent ainsi.

Une échelle de meunier permet d'accéder au comble.

Comble

Chaque fenêtre est surmontée d'un arc de décharge en briques.

Fig. 3

Fig. 4

III. - NOTE DE SYNTHÈSE

Le bâtiment décrit n'est pas antérieur au XIX^e siècle. Peut-être a-t-il été construit avant 1839, comme le laisse supposer le cadastre, et remanié par la suite, avec éventuellement l'adjonction de l'étage du comble. Il demeure cependant que le moulin actuel a été conçu dès l'origine comme un bâtiment à usage industriel, minoterie et rizerie.

Moulin de Mauriac

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.85 = Ecluse de Mauriac N° 24
2. - ADD, S.145 = Moulin de Mauriac
3. - HARDY Michel - Ville de Périgueux - Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Périgueux, 1894 - p. 120
4. - VILLEPELET F. "Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520" - dans : B.S.H.A.P. - 1910, tome XXXVII - p. 403
5. - ADD, 1C.14 = Septembre 1767 - Notice sur le moulin.
6. - ADD, Q.804 = Avril 1794 (an II) - Vente du moulin comme bien national provenant d'émigré.
7. - ADD, S.145 = 29 décembre 1896 - Lettre de l'ingénieur Chatelle à Lespinasse, propriétaire de la rizerie.
8. - LAGRANGE Jacques - Le chemin de fer en Périgord (1850-1871) Périgueux, 1982
9. - ADD, S.145 = 2 septembre 1902 - Procès-verbal de visite des lieux.
10. - ADD, S.145 = 28 novembre 1907 - Décret présidentiel réglementant le moulin.
11. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. A. Lautrette, ancien ouvrier de la menuiserie de Mauriac.
12. - Mars 1986 - Témoignage oral de M. Rolland Ronteix, gardien de la micro-centrale.

MOULIN DE SOURZAC

<u>Commune</u>	SOURZAC	N° INSEE : 24543
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 5-6	
	Echelle 1/25000 ^e	
	Lambert 3	XO = 44760 XE = 44775
		YS = 30755
<u>Cadastre</u>	Année 1826 - Section E 1 ^o div ^o Parcelle 37	

MOULIN DETRUIT

Moulin de Sourzac

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 328 à 334

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1970	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1826	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.31 Z
Doc. 2	Projet de moulin, plan d'ensemble	Photocopie
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1830	85.24.54 V

FIGURE

Fig. 1	Arcade ouvrant sur le canal de fuite, vue de l'est
--------	---

Moulin de Sourzac

I. - HISTORIQUE

En 1767, le moulin possède deux paires de meules à grains et une meule à huile. Il est affermé 600 livres. Sa suppression est proposée par le sieur Tardif car nécessaire pour le rétablissement de la navigation (IV-1).

Les études des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées reprennent dans les années 1820. Sa suppression est de nouveau proposée. En 1830, un rapport est établi sur les conditions de son achat par le service.

Le moulin est ainsi décrit : "un bâtiment simple, sans mur , ni division à l'intérieur, enfermant trois meules à rouets horizontaux", plus un "pressoir à huile" - meule à huile-(IV-2). A cela s'ajoute "une maillerie pour le foulage des draps grossiers du pays. Ce moulin sert partie de la commune et des communes avoisinantes " (IV-3). Il est "fort dégradé et sujet à de grandes inondations ; les murs sont lézardés en plusieurs points et la couverture aurait besoin d'être entièrement renouvelée " (IV-2).

Son barrage, long de 250 mètres, se termine sur la rive droite par un ancien pas-de-roi. C 'est " une digue formée de l'accumulation successive et irrégulière de bois, pierres, sable, sur une largeur extrêmement variable dont la moyenne peut être évaluée à six mètres ; ces divers matériaux sont maintenus par les racines d'un grand nombre de saules qui croissent sur le barrage et par quelques îlots qui lui servent de contrefort". Le problème est que les parties sans îlots ou saules sont emportées par les crues.

La maison du meunier se trouve un peu à l'ouest. Elle est "en assez bon état, ayant été rebâtie il y a deux ans".

L'ensemble est exploité par son propriétaire, André Cornu. Le prix de l'afferme était auparavant fixé à 1 100 francs, dégageant un revenu de 850 francs une fois enlevés 100 francs de réparations à la charge du propriétaire et 150 francs d'imposition.

Une indemnité de 10 000 francs semble suffisante à l'auteur du rapport. Il prévoit en effet de reconstruire le moulin

Moulin de Sourzac

Döc. 2

au barrage de Lacaillade, établi en amont pour le service d'une écluse, et d'y remployer les pierres et matériaux de l'ancien bâtiment ainsi que ses machines. Le nouveau moulin doit posséder quatre coursiers, quatre cuves et deux pertuis. Il ne fut jamais construit.

Le barrage lui fut démoli cette même année 1830 ou l'année suivante.

Le bâtiment semble avoir été conservé, et non détruit contrairement à ce qu'affirme F. Julien (IV-4) : il est mentionné sur les matrices cadastrales jusqu'au début du siècle.

II. - DESCRIPTION

Le moulin était bâti dans un méandre de l'Isle encombré d'îles.

Il était coincé entre la rivière et le tertre de Couyette, dont l'abrupt est maintenant coupé par la route nationale 89.

Il était établi sur la rive gauche; du côté du village de Sourzac proche.

Le canal de dérivation est encore visible quoique presque entièrement comblé.

Du moulin, il ne reste que quelques vestiges : un pan de mur pourvu d'une arcade ouvrant sur le canal de fuite, et une butte en arrière, ruine de l'angle nord-est du bâtiment.

Fig. 1

De même qu'au moulin de Marsac, une fois le barrage détruit, les bâtiments ont dû servir d'habitation ou de grange. Ils ont ensuite été abandonnés des suites d'un incendie ou tout simplement à cause des inondations, inconvénient que rien ne compensait plus.

Moulin de Sourzac

III. - DOCUMENTATION

1. - ADD, 1C.14 = Septembre 1767. Notice sur le moulin
2. - ADD, S.82 = 10 juin 1830. Rapport sur l'état actuel du moulin et la dépense présumée qu'occasionnera son acquisition.
3. - F.J - "Notice sur la commune de Sourzac et Saint-Louis"-
Dans : Calendrier des corps administratifs, judiciaires
et militaires du département de la Dordogne, pour l'an 1829 -
Périgueux, 1829 - p. 188
4. - JULIEN - "Historique de la rivière de l'Isle, partie comprise
entre Libourne et Périgueux"- Dans : B.S.H.A.P. - 1878,
tome V - p. 75 et 79.

MOULIN DE SAINT-FRONT-DE-PRADOUX

<u>Commune</u>	SAINT-FRONT-DE-PRADOUX	N° INSEE : 24409
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 5-6 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 44473 Y = 30780	
<u>Cadastre</u>	Année 1826 - Section B 1 ^o div ^o	

MOULIN DETRUIT

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 335 à 338

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1826	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.32 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1834	86.24.126 Z

Moulin de Saint-Front-de-Pradoux

I. - HISTORIQUE

Doc. 1

En 1696, le moulin se compose d'un corps de bâtiment avec éperon, tourné vers l'amont et encadré par deux pertuis. Son barrage s'achève par un pas-de-roi sur la rive gauche.

Il est signalé abandonné en 1767 (IV-1) : " il ne reste plus aucun vestige de ce moulin ruiné depuis longtemps, ainsy que de sa chaussée".

En 1834, "on voit encore les ruines de ces constructions ; la pile gauche du pertuis (pas-de-roi) n'est détruite que jusqu'au niveau de l'eau ; la pile droite subsiste, assez bien conservée. On trouve sous l'eau en amont et en aval du pas-du-roi, quelques lignes de pieux avec traverses, qui ont dû très certainement appartenir au barrage. Enfin, on voit encore dans l'emplacement du moulin, des restes de maçonneries en doublerons ... " (IV-2).

Doc. 2

le plan dressé par l'ingénieur ordinaire Delerue à cette date montre le changement de lit de la rivière, qui passe maintenant à gauche du pas-de-roi. Son ancien lit est indiqué. Sans doute est-ce là ou l'une des raisons de l'abandon du moulin.

Plus aucun vestige ne subsiste actuellement exceptés quelques pieux dans l'Isle, ayant peut-être appartenu au barrage.

II. - DOCUMENTATION

1. - ADD, 1C.14 = Septembre 1767. Etat général des moulins établis sur la rivière de l'Isle.
2. - ADD, S.81 = 27 mars 1834. Rapport sur la pétition du sieur Seyrac.

MOULIN DE GABILLOU

Commune SOURZAC N° INSEE : 24543
Département Dordogne
Arrondissement Périgueux
Canton Mussidan

Carte I.G.N. Feuille Mussidan 5-6
Echelle 1/25000^e
Lambert 3 Xo = 44562 Xe = 44575
Ys = 30607 Yn = 30516

Cadastre Année 1826 - Section G 2^o div^o Parcelle —
Année 1978 - Section AZ Parcelle 492

Propriétaire Société de la Bouchardière
Chemin de Monteil
33700 MERIGNAC

MOULIN DE GABILLOU

<u>Commune</u>	SOURZAC	N° INSEE : 24543
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Mussidan 5-6
	Echelle 1/25000 ^e
	Lambert 3 Xo = 44562 Xe = 44575
	Ys = 30607 Yn = 30516

<u>Cadastre</u>	Année 1826 - Section G 2 ^o div ^o	Parcelle —
	Année 1978 - Section AZ	Parcelle 492

<u>Propriétaire</u>	Société de la Bouchardière
	Chemin de Monteil
	33700 MERIGNAC

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 339 à 352

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1978	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1826	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Projet de forge, plan d'ensemble 1836 (1835)	85.24.60 V
Doc. 2	Projet de forge ; plan, coupe et élévation - 1835	85.24.61 V
Doc. 3	Projet d'usine à fer, plan d'ensemble - 1837	85.24.57 V
Doc. 4	Projet d'usine à fer, plan de détail - 1837	85.24.58 V
Doc. 5	Projet d'usine à fer, coupe et élévation - 1837	85.24.59 V
Doc. 6	Projet d'usine à fer, plan d'ensemble - v.1850-1851	85.24.63 V
Doc. 7	Projet d'usine à fer, plan de détail - v.1850-1851	85.24.62 V
Doc. 8	Plan de l'usine Seyrat et des moteurs - 1901	Photocopie
Doc. 9	Usine Lacout, plan d'ensemble - 1901	Photocopie
Doc. 10	Usine Lacout, détail de la turbine - 1901	Photocopie
Doc. 11	Usine Monteil et Cie, plan d'ensemble - 1915	85.24.64 V

Moulin de Gabillou

I. - HISTORIQUE

Entre 1824 et 1831, un barrage est construit entre ceux de Longua et Sourzac pour les besoins de la navigation. La vingtième écluse prend place à son extrémité ouest (IV-1).

En 1835, Eusèbe Lafargue jeune, médecin à Mussidan, Pierre Berdoly aîné, ingénieur civil et entrepreneur de travaux publics, et Jean Baptiste Fauché, propriétaire à Bordeaux, demandent l'autorisation d'établir une usine à fer près du barrage sur la rive droite au lieu dit La Biterne (IV-4). Ils avaient déjà formulé une demande concernant le barrage des Duellas, en aval, à laquelle il ne fut pas donné suite (IV-5). Leur dessein est de fabriquer du fer marchand, c'est-à-dire destiné à être retravaillé par les artisans.

Doc. 1 et 2

Le projet prévoit un canal de dérivation, prenant l'eau en amont du barrage afin de profiter du débit entier de la rivière, que les bateaux emprunteront pour arriver jusqu'à l'usine. Il est vouté dans sa traversée de la seconde cour, passe d'abord sous l'usine proprement dite puis près de la halle au charbon, plus au sud.

Trois bâtiments s'ordonnent autour de deux cours; à l'ouest, la maison du maître tourne le dos à l'usine. Elle possède des écuries et des étables en retour, et un jardin.

Dans l'usine, un haut-fourneau, placé au nord-est, permet d'élaborer la fonte à partir de minerai de fer et de charbon de bois. Le point de fusion - 1300 à 1500 degrés - est atteint grâce à deux soufflets à piston mus par une roue verticale, qui permettent une ventilation continue.

Les gueusets de fonte obtenus sont rechauffés dans les deux feux d'affinerie où, soumis à un fort courant d'air, ils se transforment en fer. Ils sont ensuite forgés, c'est-à-dire martelés au gros marteau, actionné par une petite roue à aubes.

Dans un deuxième atelier, la transformation s'effectue dans un four à réverbère plus économique. Le forgeage, moins grossier qu'au gros marteau, est effectué par un martinet. Les pièces

Moulin de Gabillou

sont réchauffées dans un petit feu d'affinerie puis martelées. A l'autre extrémité de l'atelier, au sud, une quatrième roue verticale actionne des laminoirs dit "à l'anglaise".

Au nord-est du haut-fourneau, un espace est ménagé pour les ouvriers. C'est la bédrière, déformation probable du mot veillère, "lieu de veille et de repos pour les ouvriers du fourneau qui y attendaient leur tour de garde toutes les douze heures" (IV-6).

Des chiffres sont avancés : le haut-fourneau doit produire 800 000 kgs de fonte pour obtenir 571 000 kgs de fer (en barres ou en plaques) après passage dans les feux d'affinerie ou le four à réverbère. Le combustible est presque exclusivement le charbon de bois, en provenance de la Double et du Landais. Le charbon de terre "pris à Libourne et provenant d'Angleterre" pourra éventuellement être utilisé dans les affineries et le four à réverbère.

Lafargue jeune écrit de son usine : "elle contribuera à nous affranchir du tribut énorme que nous payons annuellement à l'étranger pour les fers qu'il introduit en France ..." (IV-4).

Doc. 3, 4 et 5

Le 4 novembre 1837, les trois associés présentent un second projet (IV-7).

Conservant le principe des deux ateliers accolés de chaque côté du canal de dérivation, ils ont changé la disposition des autres bâtiments : la maison de maître disparue, ce sont deux corps qui se font face, délimitant la grande cour. Ils doivent abriter des logements et des bureaux.

Les ateliers sont des bâtiments bas coiffés d'un toit à croupes. Celui à l'ouest est dominé par les deux bouches de hauts-fourneaux et une cheminée centrale, reliées par une plate-forme. Un élévateur à minerai mû par la roue hydraulique permet un chargement plus aisé des fourneaux par la gueule. Une seule et large roue verticale du type en-dessous actionne désormais l'ensemble des machines.

La fabrication ne reste plus limitée au fer martelé et s'élargit à la production d'objets en fonte moulée. Le fer en barres est dorénavant obtenu grâce à des laminoirs et une fonderie.

Les deux ateliers sont désignés selon leur principale destination : fabrication et affinage de la fonte. Les machines sont cependant disposées en fonction des impératifs techniques,

Moulin de Gabillou

notamment quant à la place de la soufflerie.

La fonte est élaborée dans deux hauts-fourneaux sis dans l'atelier nord-ouest. Ils sont encadrés par deux feux d'affinerie à l'ouest et un fourneau de deuxième fusion ou cubilot au nord. Tous sont alimentés en air chaud par un soufflet à piston et un appareil à échauffer l'air.

Les gueuses sont portées du haut-fourneau au cubilot où s'opère la deuxième fusion. La fonte est ensuite moulée dans des creusets.

D'autres sont converties en fer dans les deux feux d'affinerie ou les fours à réverbère puis forgées sous les marteaux ou passées au train de laminoirs à barreaux. Il se compose de trois paires de cylindres : un ou plusieurs espatards qui aplatissent le fer en barre et peut-être des taillants qui divisent la barre en vergettes. Des cisailles permettent de couper les barres.

Un tour à aléser, un four à réchauffer et une forge à bras complètent l'outillage, sans oublier deux lavoirs à bras pour le minerai et le bocard. Cet appareil, une batterie de pilons, sert au concassage du minerai en roche, et au concassage du laitier, sous-produit de la fonte, aggloméré ensuite en briques ou vendu tel quel.

Le charbon de bois exclusivement réservé aux hauts-fourneaux, pour des raisons techniques et de qualité, ne représente plus que la moitié du combustible consommé. La houille permet d'économiser une matière première qui tend à se raréfier, et d'augmenter la production.

Celle-ci est estimée à 2 640 quintaux métriques de fonte moulée et 3 600 (6850 ?) de fer en barres. Des améliorations ont été apportées à l'usine, outre la multiplication des machines : mise en place d'un monte-charge mécanique pour verser minerai et combustible dans les hauts-fourneaux, et surtout préchauffage de l'air insufflé dans les différents fours et fourneaux. L'air du soufflet est conduit par des tuyaux qui traversent une sorte de four. Il est ensuite injecté dans les hauts-fourneaux et les différents feux. Ce système a pour but l'obtention d'une fonte de meilleure qualité, au taux de silicium moins élevé. Il autorise en outre l'emploi de houille nature dans les hauts-fourneaux, sans avoir besoin de la transformer en coke. Il permet des économies notables : plus de la

Moulin de Gabillou

moitié de la quantité de combustible et de fondant nécessaires habituellement (IV-8). Cela a déterminé l'adoption des laminoirs "à l'anglaise" : "le fer affiné à la houille s'élabore entre des cylindres étireurs ou lamineurs" (IV-9).

Le 26 novembre 1839, une ordonnance royale autorise l'édification de l'usine et la prise d'eau projetée, et impose un délai de durée des travaux de deux ans (IV-10).

En octobre 1841, E. Lafargue demande une prorogation car, explique-t-il, entre la première demande et l'ordonnance, il s'est écoulé une période de quatre ans suffisante pour laisser les fournisseurs de capitaux. De plus la conjoncture défavorable et "les doutes que leur inspirent les transactions commerciales qui se préparent avec nos voisins et surtout pour les fers et les houilles ..." ne facilitent pas la recherche de nouveaux bailleurs de fonds (IV-11). Une nouvelle prorogation est accordée puis, devant l'absence de travaux, "Lafargue et Compagnie" sont déclarés déchus de leurs droits par la décision ministérielle du 9 octobre 1847 (IV-2).

Doc 6

Le 2 janvier 1850, Eugène Karr, ingénieur civil ayant travaillé aux forges de Coly, directeur des forges de Branca dans les Basses-Pyrénées, commandité par une société, demande l'autorisation d'établir une "forge à fers" près du barrage de Labiterne (IV-12). Il choisit la rive gauche, à Gabillou, terrain inondable mais proche de la route et emménageable par remblaiement.

Il désire installer dans un bâtiment au plan en " L ", deux feux d'affinerie accouplés, une machine soufflante cylindrique et un ou deux marteaux à soulèvement. Les moteurs prévus sont deux roues à aubes de trois mètres de largeur, alimentées par un bassin réservoir. La fabrication doit se limiter aux fers affinés au charbon de bois et martelés, mais une augmentation progressive de l'outillage est prévue jusqu'à atteindre six feux d'affinerie (IV-13).

La composition initiale définitive est arrêtée en février 1851 : deux feux d'affinerie, une soufflerie et un marteau à soulèvement. La production prévue est de 3 000 quintaux métriques de fer martelé, à partir de fonte provenant des vieilles forges de Lavour et Larigaudie, proches de Mussidan, et de celle de La Couse près de Bergerac (IV-14).

Moulin de Gabillou

En 1855, sans que l'on sache si le premier projet a été exécuté, un second est proposé. E. Karr écrit : "La situation des forges considérablement améliorée depuis cette époque, et un notable perfectionnement que j'ai imaginé dans la fabrication des fers, m'ont obligé à diverses modifications sur le premier plan que j'ai soumis" (IV-15).

La nouvelle usine doit abriter deux hauts-fourneaux destinés à produire 2 000 000 kgs de fonte transformée en fonte d'affinage ou fonte moulée. Les hauts-fourneaux "seront alimentés de vent par deux machines à vapeur et les générateurs de ces machines seront chauffés par les gaz échappant (de leurs gueulards). Ce mode tend chaque jour à se généraliser à cause des avantages qu'il réalise considérables" (IV-16).

Le problème de la captation des gaz du gueulard n'est résolu que depuis 1837. Ce système a réellement commencé à se répandre seulement après 1845 (IV-17). L'usine doit donc employer des techniques éprouvées par une dizaine d'années d'expérience mais encore novatrices.

Les moteurs sont cinq roues à aubes. Deux d'entre elles actionnent chacune un marteau à soulèvement, une troisième adjoint au sién un martinet. La quatrième met en mouvement un équipage de cylindres et la dernière, la machine soufflante des affineries (IV-18).

Aucune suite tangible n'est donnée à ce projet.

En 1864, A. Seguret, banquier, et H. Champeaux, négociant à Périgueux, demandent la concession de l'eau disponible au barrage afin d'établir une scierie mécanique sur la rive gauche de l'Isle. Un bâtiment en planches, de 22 mètres de longueur sur 10 de largeur, doit abriter une roue à aubes de 4 mètres de diamètre et 2 mètres de large qui animera les machines. La demande est retirée alors que le dossier est en cours d'instruction (IV-2). Une autre demande est formulée en 1879 par Cochot aîné, minotier à Gond, près de Pontouvre en Charente. Il désire installer une minoterie de 10 paires de meules. Le projet demeure sans lendemain (IV-2).

En 1892, la Société d'Eclairage Electrique, dont le siège se trouve à Périgueux, sollicite l'autorisation d'établir une turbine Fontaine dans le pertuis, rive gauche, afin de fournir

l'électricité à la ville de Mussidan. La demande est rejetée par le service des Ponts-et-Chaussées (IV-2).

Un nouveau projet est émis en août 1894 par Pierre Seyrat, auparavant fermier de la scierie de Longua. Il se propose de mettre en place, dans deux bâtiments en planches, une turbine système Fontaine, construite par un mécanicien du pays, qui commandera une paire de meules à broyer les terres réfractaires et une scierie. Une roue en bois à l'extérieur de l'usine "actionnera uniquement une meule à affuter les scies".

En janvier 1895, les travaux sont en cours. Les fondations et la charpente du corps principal sont bâties, ainsi que la chambre de la turbine, le canal de fuite et les trois quarts du canal d'amenée (IV-19).

Le 16 août 1895, A. Brun fils, industriel à Mussidan, demande l'autorisation d'établir une turbine de 70 CV, profitant du canal d'amenée creusé par Seyrat. Son dessein est d'implanter une usine spécialisée dans l'industrie des terres et produits réfractaires et, sous toutes réserves, ultérieurement, la verrerie (IV-20). Sans attendre de réponse, il commence les travaux.

En juin 1896, son oncle et associé, Edmond Lacout, s'entend avec Pierre Seyrat pour l'utilisation des prises d'eau et le type d'industrie. Seyrat se réserve le travail du bois, la meunerie, la carderie et la filature, Lacout le travail de la terre sous toutes ses formes (IV-2).

En juin 1897, un corps de bâtiment abrite "l'outillage encore incomplet d'une fabrique de fermetures système Bessou en tôle ondulée, composée de 4 machines à percer, 2 meules à émeri, 1 meule en grès, 1 tour et 1 machine à onduler la tôle". Le moteur est une turbine de 40 aubes du type dit à libre déviation, système Fontaine, fabriquée par la maison veuve Bonnet de Toulouse. Elle doit en outre fournir "la force motrice nécessaire à la pulvérisation des terres réfractaires. Cette dernière industrie, en voie d'installation (dans le deuxième bâtiment), ne comportera qu'un broyeur à force centrifuge, dit broyeur Carter" (IV-21). L'usine est établie à l'ouest de celle de Seyrat, près du barrage. Après divers contretemps, elle entre en activité en avril 1900 (IV-2).

Moulin de Gabillou

Doc. 8, 9 ,
et 10

Les deux usines sont réglementées le 11 juillet 1902. Pour les distinguer, les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées les nomment usine de Gabillou. (Seyrat) et Usine de Labiterne (Lacout). Pierre Seyrat obtient une concession de 2700 l/s pour ses deux petites turbines, E. Lacout une concession de 4000 l/s pour la sienne (IV-22).

Le 3 septembre 1904, un arrêté préfectoral autorise P. Seyrat à remplacer ses deux moteurs de fabrication artisanale par une turbine centripète mixte de type américain dit Hercule, fabriquée par la maison Joseph Fournier de Lyon et développant 40 CV (IV-2),

En 1908, Marc Deffarges, ingénieur, dépose une demande visant à établir une petite centrale à l'extrémité ouest du barrage afin de produire l'électricité pour son domaine agricole proche. L'outillage doit se composer d'une turbine centripète type Hercule. L'autorisation est accordée par le décret présidentiel du 12 juin 1916 (IV-2).

Doc. 11

En 1915, MM. B. Monteil et Cie, fuyant la guerre, se rendent acquéreurs de l'usine Lacout. Dès septembre, ils achètent la deuxième usine, afin de disposer de toute la force motrice. Ils veulent acclimater dans la région "une industrie du nord détruite par la guerre" (IV-23) , c'est-à-dire "une usine destinée au tissage des toiles, linges de tables et de toilette, avec blanchisserie annexe". Elle pourra employer jusqu'à 400 personnes (IV-24). L'usine ne se construit réellement qu'après l'armistice.

En 1918 , est créée la société anonyme des Tissages Mécaniques de Mussidan. Elle fournit les grandes administrations et les grandes compagnies : Compagnies de navigation, chemins de fer, sociétés hôtelières ... (IV-25 et 26).

En 1920, un atelier de confection est ouvert, où sont fabriqués draps, torchons, serviettes. Jusqu'en 1939, l'usine possède de 100 à 150 métiers à tisser, actionnés par une turbine de 200 CV. elle produit plus de 1 200 000 mètres de toile de linge par an et, "pour faciliter le logement des 200 employés", a fait construire au début des années trente "une cité ouvrière de 40 logements à confort moderne avec jardin".

Moulin de Gabillou

Durant la seconde guerre mondiale, seuls 10 métiers à tisser travaillent, pour l'Intendance.

En 1952, ils sont 50, mus par une nouvelle turbine. L'usine n'emploie plus que 75 ouvriers dont 35 tisserands. Elle se spécialise dans la toile jacquard, fabriquée au rythme de 260 000 mètres par an. La production est exportée vers les colonies françaises (A.O.F.) ou des pays étrangers tels la Suisse, la Grande-Bretagne ou l'Egypte. La clientèle est composée exclusivement d'hôtels et d'hôpitaux (IV-25).

Puis l'usine a été abandonnée, est restée inoccupée pendant quelques années et abrite maintenant une nouvelle industrie.

IV. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.81 = Ecluse de Mussidan (Labiterne) n° 20
2. - ADD, S.144 = Usine de Gabillou (ou Labiterne)
3. - ADD, 70 S.130 = Forge de La Biterne
4. - ADD, S.144 = 14 septembre 1835 - Pétition des sieurs Lafargue, Berdoly et Fauché adressée au préfet
5. - ADD, S.144 = 2 juillet 1836 - Rapport de l'ingénieur en chef Thénard sur la pétition du 14 septembre 1835
6. - LAMY Yvon - Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord. 1789-1930 - L'exemple de la forge de Savignac-Lédrier - Thèse - Paris, 1984 - p. 356
7. - ADD, S.144 = 20 juin 1838 - Avis, demande en construction d'usine conformément à la loi du 21 avril 1810 (affiche)
8. - DELANQUE J. - "Fabrication du fer. Préparation de la fonte avec l'air chaud". Dans : Calendrier des corps administratifs judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne, pour l'année 1838. pp. 252-254
9. - LAMY Yvon - Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord. 1789-1930 - L'exemple de la forge de Savignac-Lédrier. Paris, 1984 - p. 202
10. - ADD, S.144 = 26 novembre 1839 - Ordonnance royale rendue par Louis Philippe
11. - ADD, S.144 = Octobre 1841 - Lettre d'E. Lafargue au préfet
12. - ADD, 70 S.130 = 2 janvier 1850 - Lettre d'E. Karr au préfet
13. - ADD, 70 S.130 = 14 avril 1850 - Lettre d'E. Karr au préfet
14. - ADD, S.144 = 21 février 1851 - Avis de demande en autorisation d'usine à fer, conformément à la loi du 21 avril 1810 (affiche)
15. - ADD, 70 S.130 = 22 juin 1855 - Lettre d'E. Karr à l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Périgueux
16. - ADD, 70 S.130 = 9 juillet 1855 - Lettre d'E. Karr au préfet
17. - LAMY Yvon, op. cit., p. 202

18. - ADD, 70 S.130 = 7 février 1856 (25 juin 1855) - Légende associée à un plan
19. - ADD, S.144 = 29 janvier 1895 - Procès-verbal de visite des lieux
20. - ADD, S.144 = 24 décembre 1895 - Rapport sur l'établissement d'une usine à Gabillou
21. - ADD, S.144 = 6 juillet 1897 - Procès-verbal de visite des lieux
22. - ADD, S.144 = 11 juillet 1902 - Décrets présidentiels réglementant les usines Seyrat et Lacout à Gabillou
23. - ADD, S.144 = 28 décembre 1915 - Enquête sur l'établissement d'une prise d'eau supplémentaire de 3000 l/s à Gabillou, par MM. Monteil et Cie
24. - ADD, S.144 = 3 juillet 1915 - Lettre de MM. B. Monteil et Cie au préfet
25. - LAPOUBLE Simone - La vallée de l'Isle de Mussidan à Périgueux. Etude de géographie économique et humaine. DESS - Bordeaux, 1952 - p. 136 et 187
26. - "La Dordogne"
Dans : L'illustration économique et financière. Numéro spécial, supplément au numéro du 8 février 1930 - p. 94

MOULIN DE LONGUA

<u>Commune</u>	SAINTE-MEDARD-DE-MUSSIDAN	N° INSEE : 24462
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	
<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Montpon-Menestérol 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3	Xo = 44330 Ye = 44350 Ys = 30663 Yn = 30688
<u>Cadastre</u>	Année 1826 - Section A 2 ^o div ^o Année 1985 - Section E	Parcelles 485 et 488 Parcelle 138
<u>Propriétaire</u>	Monsieur Michel PETIT Les Meuniers Saint-Léon-sur-l'Isle 24110 SAINT ASTIER	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 353 à 363

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1981	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1826	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.33 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - 1767	85.24.124 V
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1842	85.24.125 V
Doc. 4	Plan de l'usine et des moteurs en 1833	Photocopie
Doc. 5	Plan de l'usine et des moteurs, coupe des coursiers. 1894	Photocopie
Doc. 6	Plan de l'usine et des moteurs - 1907	Photocopie
Doc. 7	Papier à en-tête de l'usine 1918	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	L'usine vue de l'est.
--------	-----------------------

Moulin de Longua

I. - HISTORIQUE

Entre 1168 et 1189, Arnaud de Montanceix donne à l'abbé Gérald II " quiquid habebat vel requirere poterat in omnibus terres de la Boeria ... in molendinis de Longua" (II-3).

Un bâtiment, signalé par la suite comme foulon, est édifié entre 1696 et 1767. Il est établi sur la rive gauche, séparé du moulin par un pertuis.

Doc. 1
et 2

En 1767, le moulin dépend du château de Longua autrefois à la famille de Barrière. Son propriétaire est alors M. Desmoulin "seigneur de Leybardie et de Longua co-seigneur de la terre de Montpon, conseiller à la cour des aides de Bordeaux".

L'outillage se compose de trois paires de meules à grains et d'une meule à huile, réunies dans un même bâtiment. Il est complété par une maillerie établie sur la rive, dont la construction est censée avoir entraîné la ruine du pas-de-roi la séparant du moulin. Le montant de l'affermage est de 600 livres par an (II-4).

Le moulin est baillé à ferme le 9 août 1774 à Etienne et Hilaire Lavignac pour la somme de 1 000 livres. Leur logement est distinct du bâtiment : il se trouve à Piqueynac, hameau proche. Des réparations sont nécessaires à l'un des tournants et au pressoir. (II-5).

En avril 1782, un flottage au fil de l'eau de merrains (planches servant à confectionner les douves des tonneaux) occasionne des dégâts aux moteurs. Un procès-verbal en est dressé le 2 mai : les morceaux de bois ont pénétré dans les cuves et les ont abimées ainsi que les rouets et les paux-fer ", arbres moteurs verticaux (II-6, III-1 et 2).

Le même acte signale une forerie à canons au rang de l'outillage (III-3), forerie dont il sera encore question en 1836 : "le cours d'eau... fut bien positivement employé à perforer les canons qui se fondaient alors dans les forges de la Crempse (II-7).

Moulin de Longua

A la Révolution, le moulin est confisqué comme bien national provenant de père d'émigré. La ferme est maintenue et les deux fermières en versent le montant - 1 350 francs - au receveur des domaines nationaux du bureau de Mussidan (II-8).

En 1826, s'achève la construction de deux nouveaux barrages dans le bief de Bénévent, en aval de Longua, construction nécessaire au rétablissement de la navigation. Elle entraîne des protestations de la part du sieur de Leybardie pour deux raisons. La première est la diminution notable de chute qu'il éprouve. La seconde concerne les rouets du moulin. Voici la description qu'en donne l'ingénieur en chef Thenard : "ces rouets ont 1,00 m de diamètre et sont établis à 3,00 m en contrebas du dessous des meules fixes, dans des tonnes ou cuves sans fonds. Le dessus de ces rouets est lui-même établi à 0,23 m en contrebas du seuil de la vanne des coursiers dont la longueur est généralement de 3,60 m. Ces coursiers vont en se rétrécissant de l'amont à l'aval, et leur extrémité inférieure est établie au niveau de celle des rouets. Leur ouverture en amont est de 0,71 m et seulement de 0,26 m en aval". Or la crête du barrage de Saint-Martin-l'Actier, immédiatement en aval de celui de Longua, est établie en contre-haut du dessus des rouets du moulin. "Ces rouets sont donc maintenant submergés en tout temps au moins de 23 cm ...". Après avoir proposé de racheter le moulin, ce que refuse Leybardie, et pour régler le problème, le service des Ponts-et-Chaussées lui accorde une indemnité de 14 250 francs (II-9).

En 1829 et 1830, Leybardie effectue des transformations importantes pour adapter les systèmes moteurs aux nouvelles conditions : "je jugeai avec assez de bonheur qu'en élevant le radier de mes coursiers, en rétrécissant leurs gorges inférieures, en haussant tout le système sous-marin de mon usine et surtout en augmentant le diamètre des rouets qui portent les obes horizontales, je parviendrais, en diminuant la résistance à me passer de la force qui m'était enlevée".

Des constructions nouvelles sont effectuées mais les fermiers abandonnent le moulin. Le propriétaire demande donc, en 1833, l'autorisation "de construire deux nouveaux coursiers où seraient mis en mou-

Moulin de Longua

vement un foulon et une roue perpendiculaire (meule verticale) propre au broyement des plâtres, ciments, écorces, graines oléagineuses" (II-10). Le moulin comporte à cette date six moteurs, de la rive gauche vers le barrage - long de 152 m - : une roue verticale, située entre le pertuis et la rive, actionnant un foulon et cinq rouets à cuve - de 0,90 à 1 m de diamètre - qui composent le moulin proprement dit. Selon la demande, les deux nouveaux coursiers - un pour une roue verticale et le deuxième pour un rouet - doivent s'ouvrir dans le barrage même et être protégés par une bâtisse élevée sur lui (II-11). Le projet est rejeté par le service des Ponts et Chaussées car préjudiciable à la solidité du barrage.

Le 25 décembre 1835, Desmoulins de Leybardie présente une nouvelle demande. Il propose de bâtir les deux coursiers dans le pertuis - "pêcherie d'anguilles" - qui sépare le moulin du foulon. Le pont de bois existant serait remplacé par un pont de pierres supportant un bâtiment (II-12). L'ingénieur en chef Thénard met comme condition à son accord l'obligation de lever toutes les pelles à sa demande. Ce qui entraîne évidemment aussitôt une nouvelle protestation de Leybardie. L'affaire ne semble pas avoir de suite immédiate (II-7).

En 1837, l'affermé du moulin porte sur quatre paires de meules à grains, une meule et un pressoir à huile, une maison neuve au-dessus du moulin, une autre maison dans laquelle est située l'écurie "moins la partie nécessaire à l'exploitation des foulons" non comprise dans la ferme (II-13). L'aspirant ingénieur Vergne, auteur d'un rapport sur une demande en indemnité présentée par les fermiers de Longua, parle ainsi du foulon : "ce moulin à foulon comme en général tous ceux du pays, ne commence guère, en effet, à travailler qu'aux approches de l'hiver, vers la fin d'octobre, et chôme la majeure partie de l'année notamment pendant l'été, d'une façon presque continue. Au reste, nous dirons ici, à titre de renseignement, qu'un moulin de ce genre s'affermé environ 200 francs par an, et que son exploitation n'exige pas, comme celle d'un moulin à farine, l'entretien de chevaux ..." (II-14).

En 1840, une scierie est mise en place par

Leybardie. Elle est actionnée par une roue verticale installée dans un coursier en bois qui a été établi dans le pertuis, contre la culée droite. Dès 1842, Lafargue aîné, "négociant à Mussidan, qui est plus particulièrement chargé de l'exploitation de cette usine", dirige huit à dix ouvriers (II-15).

En 1843, Jean Beau loue une chambre située au-dessus du foulon dont il est fermier. "Il y a établi son moulin à écorces qui est mis en mouvement par la même roue que le foulon et qui marche seulement quand ce dernier ne travaille pas". Ce rôle de "broie mécanique" était auparavant tenu par la meule à huile (II-14).

En 1845-1846, un éperon insubmersible, long de 17 m, est bâti à la jonction du barrage et de l'usine qu'il permet de protéger et de contourner à pied sec. Les petits îlots proches sont remblayés (II-16).

Nous connaissons le prix des affermes de l'année suivante : 1 450 francs pour les quatre paires de meules à grains et l'huilerie, et 400 francs pour le moulin à foulon et à écorce. La scierie est directement régie par le propriétaire (II-17). Il y a en tout sept roues : deux roues verticales et cinq rouets, dans des cuves en maçonnerie.

Une afferme de 1865 indique les biens dépendants du moulin seul ; outre les quatre paires de meules et l'huilerie : des écuries, leur grenier à foin, les étables qui sont contigües, "la grande chambre de la maison du haut " et la boulangerie. Le propriétaire laisse aux preneurs une bascule de 200 kgs, un "ventilateur" et quatre mesures, à charge pour eux d'établir un plancher sur la salle des meules et une cloison au rez-de-chaussée (II-18).

En 1887, le moulin est signalé en chômage "depuis des années" (II-19). La scierie a pris de l'importance, englobant le bâtiment du foulon et étendant son plancher jusque sur le pertuis. Ses murs sont en planches.

Dès avant 1895, vraisemblablement entre 1891 et 1894, une filature remplace le moulin (II-20). La disposition des

Doc. 5

bâtiments est conservée mais les moteurs et l'outillage sont modifiés. En 1893 ou 1894, les trois rouets à cuve du côté du barrage sont remplacés par une turbine de 60 CV. Elle actionne "une machine électrique à courants alternatifs dite Alternateur Patin" qui produit un courant de 100 volts pour alimenter 300 lampes, "tant dans l'usine que dans la ville de Mussidan". 25 cv y sont consacrés ; 20 autres sont dévolus à la filature (II-21).

L'outillage de celle-ci se compose de six cardes, deux métiers à filer comprenant ensemble 360 broches, deux métiers à tisser, un foulon mécanique à cylindres, un loup et son battoir, une quinteuse, une doubleuse, une retordeuse, une tondeuse, une garnisseuse et une pompe rotative élevant 200 litres d'eau pris à l'aval" (II-21 et III-4).

Les deux roues verticales demeurent en place. Celle proche de la rive met encore en mouvement deux foulons à marteaux ; l'autre, dont la suppression est envisagée, dépend de la scierie où elle entraîne un banc à scier (à scie circulaire). Elle ne sert que pour l'usine et elle est peu utilisée. Deux rouets à cuve sont désaffectés et leurs coursiers utilisés comme vannes de décharge. (Les deux rouets situés de part et d'autre de l'éperon central, tournaient dans une cuve en tôle).

"L'usine travaille tous les jours : elle manufacture une moyenne de 150 kgs de laine par jour", laine destinée à la fabrication de feutre à chaussure, à l'exception de 3 à 4 000 kgs par an "qui sont cardés et filés pour la clientèle locale". Onze femmes et quatorze hommes sont employés, aussi prévoit-on des modifications, entre autres le remplacement du bâtiment en planches de la scierie par un autre en maçonnerie.

En 1901, le propriétaire , F. Devise, enclôt les divers îlots en aval de son usine par un mur de soutènement créant ainsi un vaste terre-plein. "Sur cette plateforme, il a édifié toute une série de bâtiments affectés à la fabrication des pierres artificielles et y a fait des dépôts de pierres fabriquées" (II-22). La même année, la roue verticale du pertuis est enlevée. Il ne reste alors que deux moteurs : la deuxième roue verticale et une turbine Fontaine à libre-déviation (II-23).

En 1906, le bâtiment en planches a été supprimé mais n'est pas encore remplacé (II-23).

Doc. 6

"L'usine électrique et carderie de laine" se compose en 1911 des ateliers suivants : une forge, une scierie mécanique, un séchoir, un atelier de tissage, des magasins, des bureaux et une maison (II-20). Une nouvelle turbine est mise en place. Elle provient de Zürich, de la maison Escher, Wyss et Cie (II-2).

Vers 1913 est construit (reconstruit ?) le bâtiment de la turbine. Vers 1914-1915, d'autres bâtisses sont ajoutées : un "bâtiment de ciment" et un hangar de lavage de sable, qui s'ajoutent au "hangar et chantier de ciment déjà existant" (II-20).

Les constructions nouvelles se poursuivent : un bâtiment d'effilocheuse vers 1926, un logement pour le gardien et un magasin vers 1937, un autre magasin en 1941, un garage en 1943 (II-20).

L'usine fonctionne encore en 1947. Elle porte pour raison sociale : "Manufacture de draperie et de feutres tissés pour chaussures" (II-24).

Moulin de Longua

II. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.72 = Ecluse de Longua n° 19
2. - ADD, S.143 = Moulin de Longua
3. - Bibl. Nat., fond Périgord, tome XXXIII, f° 234
Cité dans : ADD, 5 K.420 = 19 novembre 1923 - Lettre de M. F. Devise aux membres du conseil de Préfecture de la Dordogne
4. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767 - Notice sur les moulins
5. - ADD, 15 J.12 = 9 août 1774 - Afferme consentie par Louis Desmoulins de Leybardie à Antoine et Hilaire Lavignac, frères, meuniers.
6. - ADD, 15 J.12 = 2 mai 1782 - Procès-verbal de visite des lieux dressé par Me Lamarque - cf III-1
7. - ADD, S.143 = 20 mars 1836 - Lettre du sieur de Leybardie au préfet.
8. - ADD, 15 J.12 = 16 nivôse an II de la République (2 janvier 1794)
9. - ADD, S.72 = 8 mai 1828 - Rapport de l'ingénieur en chef Ihénard sur le dommage qu'éprouve M. de Leybardie "pour suite de l'érection du barrage de Saint-Martin-l'Astier"
10. - ADD, S.143 = 22 janvier 1833 - Lettre d'Amédée de Leybardie au préfet.
11. - ADD, S.143 = 31 mai 1833 - Rapport sur une pétition en augmentation de l'usine de Longua
12. - ADD, S.143 = 10 mars 1836 - rapport de l'ingénieur en chef Ihénard sur la pétition du 25 décembre 1835 du sieur de Leybardie
13. - ADD, 15 J.12 = 29 décembre 1837 - Afferme consentie par Louis Amédée Desmoulins de Leybardie à Jean Mounet et Jeanne Cornu, sa femme
14. - ADD, S.72 = 9 décembre 1844, 1er rapport et 14 mars 1845, 2ème rapport sur la demande en indemnisation présentée par MM. Jean Moulin et Jean Beau, fermiers du moulin et du foulon de Longua

Moulin de Longua

15. - Calendrier des corps administratifs, judiciaires et militaires, de l'industrie et du commerce, du département de la Dordogne pour l'année 1842 - Périgueux, 1842.
16. - ADD, S.72 = 11 novembre 1851 - Lettre du sieur de Leybardie
17. - ADD. S.152 = 31 mars 1847 - Tableau des usines établies sur la rivière de l'Isle entre Laubardémont et Périgueux
18. - ADD, 15 J.12 = 5 juillet 1865 - Afferme consentie par Louis Desmoulins de Leybardie à Antoine Audebert et Françoise Lafargue, sa femme, boulangers
19. - ADD, S.143 = 21 août 1887 - Rapport de l'ingénieur ordinaire Le Grain
20. - Mairie de Saint-Medard-de-Mussidan : matrice cadastrale de la commune
21. - ADD, S.143 = 29 janvier 1895 - Procès-verbal de visite des lieux
22. - ADD, S.143 = 7 février 1918 - Rapport sur la corrosion au droit de l'écluse de Longua
23. - ADD, S.143 = 21 septembre 1907 - Rapport sur la réglementation de l'usine de Longua appartenant à F. Devise
24. - ADD, S.286 = 27 février 1947 - Projet de déclassement de l'Isle. Rapport sur les usines.
25. - COCUIA-VAILLIERES Anne-Marie - Un fleuve et des hommes - Les gens de la Dordogne au XVIII^e siècle - Paris, 1981 - p. 431
26. - COCUIA-VAILLIERES A.M. , op. cit., p. 73
27. - ADD, 15 J.12
28. - PEYRONNET E. - Les anciennes forges du Périgord - Bordeaux, 1958
29. - WOEVRE Jacques - "Les industries de guerre à Bordeaux pendant la Révolution" - Dans : Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde - 1915, tome VIII et 1916, tome IX

Moulin de Longua

30. - DIDEROT et D'ALEMBERT - L'Encyclopédie (...) Genève, 1777-1779
31. - PEYRONNET E., op. cit., p. 57
Sur le problème de la fonte des canons et des foreries,
voir : MONGE Gaspard - Description de l'art de fabriquer
les canons - Paris, an II
32. - Dictionnaire Larousse encyclopédique - RFA, 1979, 22 volumes
33. - "Les feutres à papeteries - Usine du Chalard" (Ribérac) -
Dans : Le Périgord illustré touristique et économique -
Avril 1932, n° 5
34. - Article "Feutre" - Dans : Dictionnaire Larousse de l'Industrie
et des Arts et Métiers - Paris, 1935

Moulin de Longua

III - ANNEXES1. - Procès-verbal d'état des lieux

dressé le 2 mai 1782, par Me Lamarque (ADD, 15 J.12)

Le procureur d'office de la jurid^{on} de Longas vous remontre monsieur qu'il croit que son Ministère exige de vous requérir une descente au moulin de Longua situé sur la rivière de Lisle consistant en quatre meules tournantes, un pressoir à huile et une forerie à canons, Antoine Beau meunier nous ayant dit en se plaignant qu'une quantité prodigieuse de marrin* qui flotte sur lad. rivière de Lisle a fait un dégat si réel qu'il a non seulement interrompu le jet desd. moulins mais encor brisé les paufers, cuvets et rouets desd. moulins que depuis plus de quinze jours lesd moulins ont cessé de tourner malgré les soins et précautions que led. meunier a eu de retirer cinq à six fois par jour le marrin qui étoit entré dans lesd cuves ce qui porte un préjudice non seulement au seigneur de la présente jurid^{on} propriétaire desd moulins, mais encore au meunier et au public, qui pour cette raison ne peut faire moudre. C'est pour ce que le rencontrant vous requier de vous transporter tout présentement sur le local desd moulins pour faire état et procès-verbal par voyes de recours devant la maîtrise des eaux et forest de Guienne du dégat causé par led. marrin flottant à telles fins que de droit. fait au chateau de Longua au dudit lieu, le second may mil sept cent quatre vingt deux signé Mayardeau procureur d'office

Vu le réquisitoire cy dessus ordonne que vous nous transporteront de suite sur le local des moulins énoncés au susd. réquisitoire en compagnie de Me Mayardeau procureur d'office et du greffier ord^{re} pour là étant faire état et procès-verbal de ce qu'il nous y apparaitra et fera observé par led Sr Mayardeau procureur d'office à Longua led jour second may mil sept cent quatre vingt deux par devant nous Me Jean Lamarque No^{re} Royal juge civil criminel et de police de la présente jurid^{on}.
Signé Lamarque juge et Lacoste greffier.

Et avenant le jour mois et an que dessus nous somme party dud chateau de Longas à une heure de relevé et nous somme

Moulin de Longua

rendu sur le local des moulins appelés de Longas situés sur la rivière de Lisle en compagnie de Me Mayardeau procureur d'office et du greffier ord^{re} et y étant arrivés led Me Mayardeau nous a dit et fait observer qu'il y a deux rouets savoir celui du premier moulin à l'entrée et celui du quatrième. les derniers moulins sont rompûs à ce qu'il nous a apparu par latouchement d'un bâton que nous avons plongé sur lesd rouets sur lesquels il y a environ trois pieds d'eau qui nous ont empêché de voir la brizure desd rouets mais qui nous a été rendu sensible par le touchement du baton que nous avons plongé, plus nous a dit et fait observer led. sr Mayardeau que les deux paux-fer desd moulins ont été brizés par l'embaras du marrin qui a coulé dans lesd cuves et que dans ce moment le meunier vient de faire racomoder, que luy même et ses domestiques ne font que de sortir desd cuves qu'ils ont remis dans le fils de l'eau, de plus nous a fait observer led. sr procureur d'office que la quantité de marrin qui passe pourroit bien occasionner quelques ruptures à l'écluse dud moulin ainsi que dans les guerres ** des fausses pelles, de quoi et du tout avons dressé le présent procès-verbal par voyes de recours pour servir ainsi à telles fins que de droit, fait sur le local dud lieu du moulin ledit jour second de may mil sept cent quatre vingt deux pardevant nous me Jean Lamarque no^{re} royal juge civil criminel et de police de lad jurisd^{on} et a led sr Mayardeau signé avec le greffier Signé Mayardeau procureur d'office, Lamarque juge et moy greffier soussigné Lacoste

* lire merain

** Lire l'eiguiere ou l'eguere

Moulin de Longua

2. - Le flottage des merrains

Le merrain est un "bois travaillé et destiné aux futailles ; il se mesure en milliers. En dépit des variations locales, chaque millier comprend environ 1 210 douelles ("longailles") et 610 fonds ("foncailles") (II-25).

Fabriqué dans le nord du département (Nontronnais) et le Massif Central, il est acheminé vers Libourne et Bordeaux par voie d'eau. Sur la Dordogne, rivière navigable depuis Bergerac, la descente du haut pays s'effectue d'abord par flottage puis à partir de cette ville grâce à des bateaux nommés argentats ou couraux. Sur l'Isle, le flottage semble la règle.

Il peut se faire de deux manières : par train ou à flot perdu. Lorsque le parcours n'est pas trop accidenté et les barrages faciles à passer, la première méthode est adoptée. Les morceaux de bois sont regroupés en radeaux, ce qui limite la perte mais demande un personnel expérimenté pour diriger le ou les trains.

La méthode la plus simple est le flottage à flot perdu : les merrains, ou le bois de construction, le bois à brûler ..., sont jetés dans la rivière et entraînés par le courant. Des ouvriers suivent en bateau pour relancer les pièces échouées avant qu'elles ne soient dérobées.

A Longua en 1782, nous avons l'exemple d'un flottage à flot perdu, attesté également en 1785, 1787 et 1793 (II-27). Généralement, les entrepreneurs du flottage, Jean Baptiste Malpeyre et Pierre Dupuy en 1785, avertissent les meuniers à l'avance afin d'éviter tout incident. Ils officialisent leur démarche en recourant à un sergent royal.

En effet, comme souvent, intérêts de la navigation ou du flottage et intérêts des meuniers sont opposés. Le passage de la flotte nécessite l'ouverture des pertuis, vannes de décharge, pas-de-roi ... Ce qui condamne le moulin à un chômage forcé, que ne veulent pas rembourser les entrepreneurs, au nom du droit coutumier et de la tradition.

Il est de plus demandé aux meuniers de tenir des bateaux devant les prises d'eau des moteurs, afin d'éviter ce qui est arrivé à Longua : la destruction des rouets et des cuves. Toutefois, "il n'en est pas du mairein comme du bois à brûler et autre ; il n'est point de bateau

Moulin de Longua

qui puisse l'empêcher de passer. Les douelles se tournent sur le champ et comme elles n'ont que d'un pouce à 15 lignes d'épaisseur (2,7 à 3,7 cm), les rateaux ne sont d'aucune ressource et on sçait qu'une pièce seule suffit pour briser un rouet et démonter une cuve" (II-27).

Aussi les affrontements entre conducteurs de la flotte et entrepreneurs d'une part, et meuniers de l'autre, sont-ils nombreux. Ils s'achèvent par des pétitions ou des plaintes envoyées à la Maîtrise des eaux et forêts de Guyenne, des demandes d'indemnité et parfois, plus rarement, un accord à l'amiable.

Flottage des merrains sur l'Isle - Avis au meunier de Longua - 17 août 1785
(ADD, 15 J.12)

"L'an mil sept cent quatre vingt cinq et le dix sept du mois d'oust, nous Sicaire Pradeau sergent royal soussigné reçu, immatriculé ez sièges royaux de la ville de Périgeux habitant au faubourg Taillefer dans la maison neuve de la manufacture paroisse St-Martin les Périgeux certiffions qu'à la requête de Jean Baptiste Malpeyre de Forèze marchand habitant de la ville de Brive et sieur Pierre Dupuy aussi marchand habitant en la ville de Ste-Foy, tous deux associés qui font élection de domicile en notre maison, nous avons dit et déclaré au meunier du moulin de Longat - paroisse de St-Medard - que les sieurs requérants ont fait gter sur la rivière de Lisle tous les mairains qu'ils avoient sur les bords d'icele, le dit mairain tant longaille que fongaille est marqué en party MA.MD.FM avec deux coches au boud de chaque pièce et l'autre party sans coche, lequel dit mairain doit flotter incessamment sur la ditte rivière. C'est ce fait que nous avons fait sommation audit meunier du moulin de Longat et propriétaire d'iceluy de tenir les batelliers devant lanpallage du dit moulin et de tenir le pas-de-roy et autres passages libres et ouverts afin que le dit mairain puisse passer sans retard. Protestent les dits sieurs requérants a deffaud du present acte de les poursuivre par devant Messieurs les officiers de la Maîtrise conformément aux arests et réglemens concernant le flottage et pour que le meunier et propriétaire du dit moulin de Longat n'en ignorent, nous leur avons donné la présente copie au dit meunier partant à luy fait par nous.

Signé : Pradeau

Moulin de Longua

3. - La forerie de canons

Le Périgord est une région d'ancienne tradition sidérurgique. Les guerres du XVII^e et du XVIII^e siècle ont contribué au développement de cette industrie et à sa prospérité. Les forges et les fonderies s'y sont multipliées surtout au moment de la Révolution, période durant laquelle le représentant du peuple, Romme, réquisitionna les établissements existants et en créa de nouveaux pour contribuer à l'effort de guerre national (II-28).

Aussi renommée que celle de Suède, la fonte du Périgord convenait parfaitement à la fabrication des armes : fusils, artillerie de mer et de terre, bombes ... Elle contribua à l'essor de la fonderie de Ruelle, créée en 1750, et de la manufacture d'armes de Bergerac, au destin plus éphémère. Toutefois, les canons étaient aussi fabriqués dans de petits établissements, au rythme des commandes de l'Etat (II-28).

Deux modes de fabrication étaient alors connus. Le plus ancien est le coulage à noyau : le canon était coulé creux dans un moule à noyau de fer entouré d'argile. Le procédé était rapide "mais souvent le poids du métal en fusion faisait se déplacer l'arbre", aussi avait-on des pièces tordues (II-29).

Au milieu du XVIII^e siècle, l'inspecteur général Maritz imagina une nouvelle méthode, qu'il expérimenta en 1751 à la forge d'Ans, dans le nord de la Dordogne. Le canon était coulé plein puis ensuite l'âme était forée : le fût était placé horizontalement et tournait sur lui-même. Le foret avançait de trois quarts de pouce par heure (2 cm). Méthode lente mais qui avait l'avantage de la précision (II-28). Le fût pouvait également être fixé verticalement et descendre petit à petit sur un foret mû par l'eau ou des chevaux, comme l'indique l'Encyclopédie (II-30).

Chaque méthode nécessitait l'utilisation d'un foret plus petit pour percer la lumière du canon, c'est-à-dire l'ouverture par laquelle la charge était enflammée.

Desmoulins de Leybardie indique, en 1836, que les canons provenaient des forges de Crempse. En cette période, deux sont en activité : Lavaur et Larigaudie (II-28).

Lavaur, situé dans la commune de Sourzac, non loin de Mussidan, dispo-

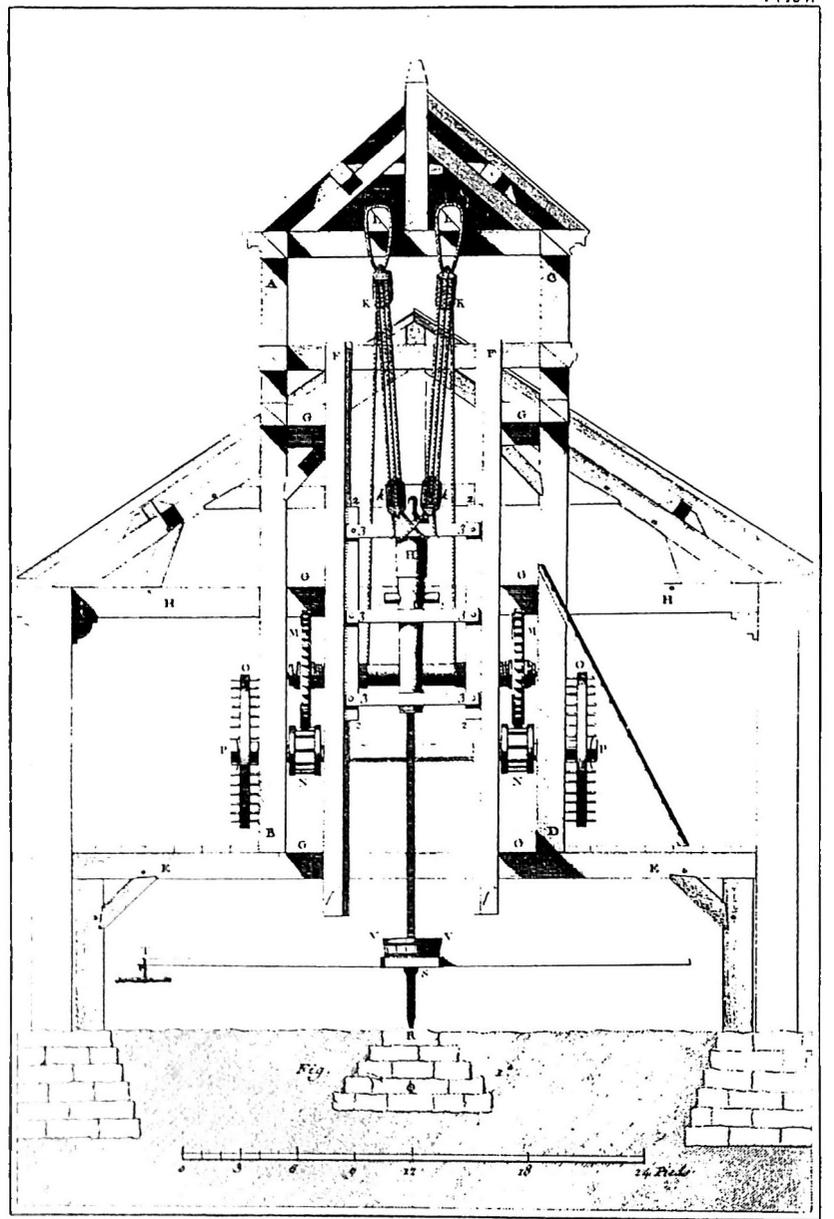
sait en 1789 de deux haut-fourneaux et d'une affinerie. La forge employait en 1811 cinq fondeurs, quatre forgerons et onze manoeuvres, sans compter les bûcherons ni les bouviers chargés du transport. Le moulage à la terre et celui au sable y étaient pratiqués pour fabriquer des taques, "mouleries", poteries et de petits canons.

La forge de Larigaudie se trouvait dans la commune de Saint-Hilaire-d'Estissac. Elle employait quinze ouvriers mais travaillait de façon intermittente. Toutefois, "de 1753 à 1774, de nombreux mouleurs de canons habitent les paroisses de Douville et de Montagnac-la-Crempse", paroisses distantes de quatre à six kilomètres seulement (II-31).

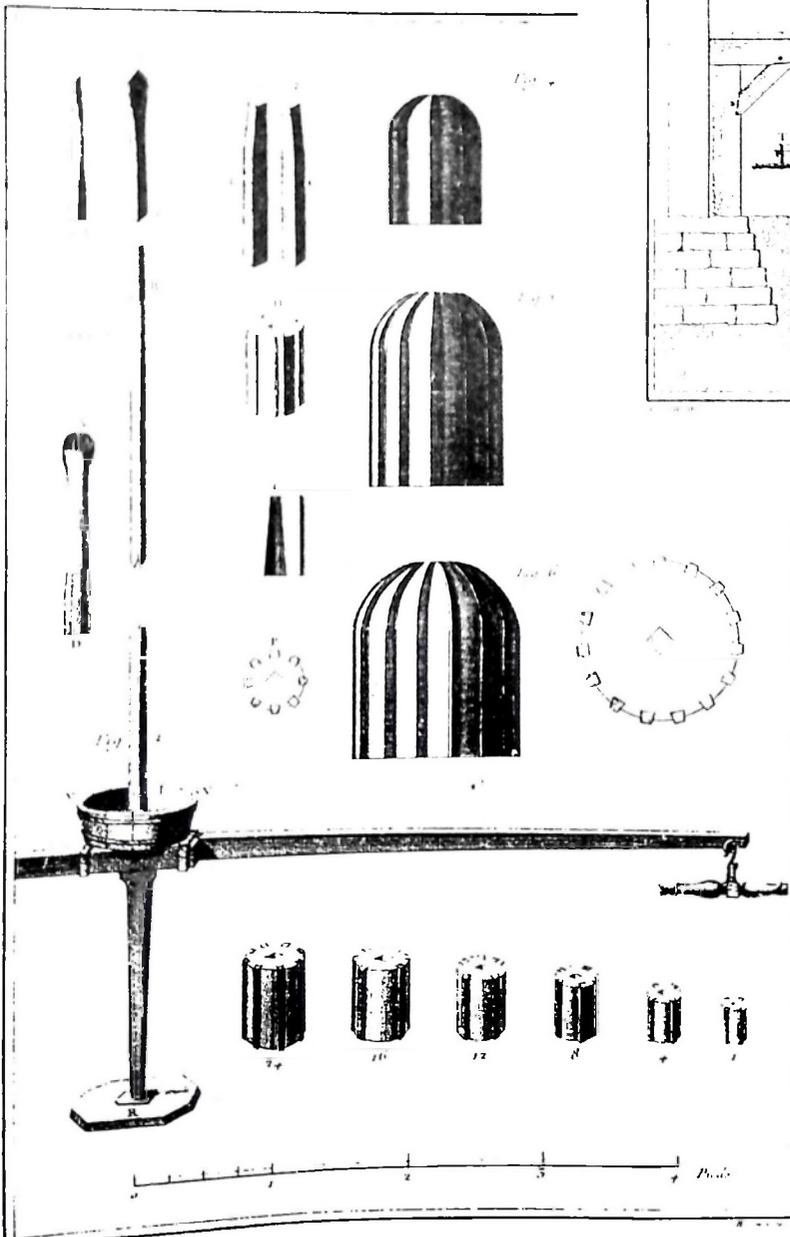
Nous ne connaissons pas la méthode de fabrication utilisée dans ces forges. Le moulin pouvait donc posséder une forerie "grand modèle", et forer l'âme des canons pleins ou rectifier celle des canons creux, ou une forerie destinée au perçage de la lumière. Point intéressant à préciser car indicateur de l'importance réelle de la forerie et des installations qui lui étaient consacrées.

La forerie signalée en 1782 n'existe plus en 1836. Elle a dû suivre le lot commun à nombre de ces établissements : les forges ont connu un premier déclin au milieu du XVIII^e siècle avec l'arrivée sur le marché des fers de Suède, Allemagne et Russie. Relancées par les guerres royales puis révolutionnaires, elles déclinèrent ensuite rapidement au XIX^e siècle, dès la chute de l'empire, avec l'arrivée des fers anglais puis le traité de libre-échange. La disparition de l'empire fit baisser brutalement la demande d'artillerie, les petites forges abandonnèrent cette production et les foreries associées disparurent.

Forerie à alésoir vertical



Fonte des Canons.
Élévation de l'alésoir pour Forer et Alléser les Pièces.



Fonte des Canons, Suite et Développemens de l'alésoir.

Extrait de :

DIDEROT et D'ALEMBERT

L'Encyclopédie (...)

Genève, 1777-1779 .

(Edition Compacte,
New-York, 1969)

Moulin de Longua

4. - Travail de la laine dans une manufacture de feutres tissés

La fabrication du feutre tissé comporte trois phases successives : le filage, le tissage et le feutrage.

La laine, reçue brute, est triée en fonction de sa finesse., puis elle est battue dans un loup où elle se débarrasse de ses grosses impuretés. Si cela n'a pas été déjà fait, elle est dessuintée, lavée et séchée. Elle est ensimée c'est-à-dire enduite d'un liquide lubrifiant (huile d'olive) qui facilite le cardage en favorisant le glissement des fibres. Elle passe ensuite entre des cardes, rouleaux munis d'aiguilles, où les fibres sont peignées "afin de les redresser, de les nettoyer et d'en faire disparaître les inégalités et les noeuds" (II-32). Les fils sortent sous la forme d'un voile ou d'une nappe qui est réunie en un ruban. Plusieurs rubans sont regroupés hors du doublage et étirés entre des cylindres, ce qui permet d'obtenir un ruban de même dimension mais régularisé. L'opération est répétée plusieurs fois. Le ruban est alors peigné et lissé, c'est-à-dire dégraisé, avant d'être à nouveau doublé et étiré, d'être filé et de subir une certaine torsion qui compense son amincissement.

La deuxième opération est le tissage : les fils sont ourdés - assemblés parallèlement de façon à former la chaîne - avant de passer dans des métiers à tisser.

Dans une usine comme Longua, l'étape suivante est le feutrage proprement dit. Le tissu est conduit au foulon où des cylindres métalliques le compriment fortement afin de le rendre plus serré, plus dense. Il est nécessaire de remplir certaines conditions d'humidité et de chaleur, aussi les rouleaux inférieurs plongent-ils dans des bacs contenant de l'eau chaude et savonneuse, le feutre est ensuite lavé, avant d'entrer dans la garnisseuse. "L'organe principal de cette machine est un gros tambour portant des chardons végétaux à crochets qui, au contact du tissu, en tirent un matelas de fibres destiné à couvrir les fils de chaîne et de trame" (II-33). Cette opération précède le séchage.

Tels sont les processus de fabrication du feutre tissé. Le tissage n'est requis ici que par la destination du feutre qui impose une certaine solidité. Le feutre à chapeau par exemple, comme la majorité des feutres, n'est pas tissé. En effet "le feutrage consiste

Moulin de Longua

à produire l'agrégation intime de filaments textiles isolés et sans adhérence, pour en former des étoffes flexibles et solides sans filature ni tissage" (II-34).

MOULIN DE CHANDOS-DU-MAINE

<u>Commune</u>	SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN	N° INSEE : 24462
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Montpon-Ménestérol 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 43954 Y = 30617
<u>Cadastre</u>	Année 1826 - Section E 1 ^o feuille Parcelle 192 Année 1981 - Section ZA

MOULIN DETRUIT

Moulin de Chandos-du-Maine

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 364 à 370

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1981	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1826	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.34 Z
Doc. 2	Croquis d'après le plan cadastral - 1851	Photocopie
Doc. 3	Plan d'ensemble - 1904	Photocopie

FIGURES

Fig. 1	Ouverture aval du coursier vue du sud-ouest
Fig. 2	Bajoyers du coursier à l'emplacement de la roue, vus du sud-ouest

Moulin de Chandos-du-Maine

I. - HISTORIQUE

Doc. 1

En 1696, le moulin est établi en aval d'un méandre de l'Isle, près de la rive gauche à laquelle il est relié par un pont de bois. Le pas-de-roi s'appuie contre son mur, en lit de rivière, puis un barrage coudé relayé par une île rejoint la rive droite. Il dépend du château de Fournils.

Doc. 2

Soixante-huit ans plus tard, en 1764, "hors du lit de la rivière, (il) est abandonné depuis longtemps ...". Le déplacement du méandre l'a laissé au milieu des terres (III-3).

Vers 1824, un barrage est construit en remplacement de l'ancienne digue, à cent mètres en amont du bâtiment - ou de ses ruines -. Durant l'hiver 1826-1827, particulièrement rude, une forte crue culbute le barrage qui est reconstruit de 1828 à 1830 (III-4).

En 1851, Augustin Coiffard présente une première demande afin de creuser un canal de dérivation de l'Isle, partant en amont de barrage pour aboutir près des ruines de l'ancien moulin et du ruisseau de la Beauronne-des-Lèches. Il désire installer une roue verticale pour l'irrigation de son domaine (III-5).

Le projet est abandonné jusqu'en 1854. A cette date, Numa Brulatour, beau-père de Coiffard, propriétaire du moulin des Duellas en aval, sollicite pour son gendre l'autorisation de construire un moulin à deux paires de meules à grains, une meule à huile et une roue pour l'irrigation d'une cinquantaine d'hectares de prairies (III-6). L'autorisation est accordée le 29 octobre 1870 alors que Coiffard vient de vendre son domaine au sieur Mermod (III-7).

Celui-ci fait construire en 1874 une usine totalement différente de celle prévue. Une seule roue est mise en place. C'est une roue Poncelet de 2,14 mètres de diamètre extérieur, munie de "32 aubes courbes en toles, boulonnées sur une fonçure pleine en tole et ouvertes sur les côtés". Elle tourne dans un coursier de 0,85 mètre de largeur (III-8).

L'usine est établie près de l'emplacement de l'ancien moulin, au débouché de la Beauronne.

Moulin de Chandos-du-Maine

Toutefois, Mermod renonce à sa concession d'eau en 1878, déclarant que "des difficultés imprévues l'empêchent d'établir son usine et que l'imperméabilité de ses terrains ne permet pas de les irriguer". La renonciation est officialisée le 31 mars 1879 (III-2). La prise d'eau n'est cependant pas murée et l'usine transformée en scierie ne cesse de fonctionner.

L'outillage de la scierie se compose en 1890, date de la vente du domaine à Paul Fouquiau, architecte, "d'un métier avec scie à rubans, petit chemin de fer avec un wagonnet en fer, pompe centrifuge mise en mouvement par une roue à tubes en fer ..." Il est abrité sous un hangar en bois (III-9).

Doc. 3

En 1901 sont mentionnées une scie à ruban et une scie horizontale (scie circulaire dite aussi scie à banc), actionnées par la même roue Poncelet "à coursier batard", dont le rendement est estimé à 30 %, chiffre faible pour un tel moteur (III-10).

Le domaine est ensuite vendu au comte Jean de Beynac qui projette, dès 1912, l'installation d'une usine hydraulique de 300 CV "probablement destinée à un transport d'énergie électrique" (III-11). Il démolit la scierie en 1917 ou 1918 (III-2).

Les terres avoisinant le barrage et les droits d'eau sont par la suite acquis par M. Henri Durocher, administrateur délégué de la Société Sucière de Rio Branco. Ce personnage est mentionné à propos de plusieurs autres barrages - L'Evêque, La Roche, Moulineau, et Neuvie (III-12) - sans que nous connaissions son rôle exact. Est-il concerné par un quelconque aménagement hydro-électrique de ces barrages ?

Après un dernier projet de centrale en 1923, les lieux sont délaissés et retournent en pâturages. Une centrale a tout de même été bâtie, mais à l'extrémité droite du barrage.

Moulin de Chandos-du-Maine

II. - DESCRIPTION1. - Situation

Pl. 1

Le moulin de Chandos était bâti en un endroit où la plaine s'élargissant, l'Isle, assagie, s'étire presque de façon rectiligne, après avoir changé plusieurs fois de lit au long de son histoire.

Il était construit en lit de rivière, au débouché du ruisseau de la Beauronne-des-Lèches, non loin du hameau de Chandos et à mi-distance des villages de Saint-Laurent-des-Hommes et de Saint-Martin-L'Astier.

Il ne comportait qu'un seul corps de bâtiment, de même que la scierie qui lui a succédé, enjambant un canal de dérivation qui a repris le tracé ancien du méandre.

2. - Description

De la scierie, ne restent que les fondations et le coursier de la roue Poncelet.

Fig. 1
et 2

Celui-là surtout demeure, dernier vestige visible. Il se compose de deux bajoyers droits en pierres de taille, parallèles jusqu'à mi-hauteur et qui s'écartent ensuite l'un de l'autre vers le bas. Celui de droite est entaillé d'un canal circulaire (guide de la roue ?). Une faible chute accroissait la puissance du moteur.

Moulin de Chandos-du-Maine

III. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.65 = Ecluse de Chandos-du-Maine n° 17
2. - ADD, S.141 = Moulin de Chandos-du-Maine
3. - ADD, S.112 = 1er août 1764 (1832) - Toisé et estimation des ouvrages à faire pour rendre navigable la rivière de l'Isle ... par Tardif
4. - JULIEN - "Histoire de la rivière de l'Isle. Partie comprise entre Libourne et Périgueux", dans : B.S.H.A.P. - 1878, tome V - p.69-81
5. - ADD, S.141 = 1er mai 1855 - Procès-verbal de visite des lieux
6. - ADD, S.141 = 12 septembre 1866 - Rapport sur la demande en construction de moulin et prise d'eau au barrage de Chandos.
7. - ADD, S.141 = 29 octobre 1870 - Décret du garde des sceaux A. Trémieux, membre et représentant du gouvernement de la Défense nationale.
8. - ADD, S.141 = 4 septembre 1903 - Procès-verbal de visite des lieux
9. - ADD, S.141 = 30 novembre 1840 - Extrait de vente
10. - ADD, S.141 = 10 janvier 1901 - Lettre de P. Fouquiau, propriétaire de "la petite scierie de Chandeau" au préfet
11. - ADD, S.141 = 25 octobre 1912 - Lettre de Jean de Beynac au préfet
12. - ADD, S.140 = 1922 - Liste des particuliers et collectivités devant participer à l'entretien des berges

MOULIN DE BENEVENT

<u>Commune</u>	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	N° INSEE : 24436
<u>Département</u>	Dordogne	
<u>Arrondissement</u>	Périgueux	
<u>Canton</u>	Mussidan	

<u>Carte I.G.N.</u>	Feuille Montpon-Ménéstérol 7-8 Echelle 1/25000 ^e Lambert 3 X = 43580 Y = 30470	
<u>Cadastre</u>	Année 1843 - Section D 2 ^o f ^o	Parcelle 343
	Année 1981 - Section D2	Parcelle 418

<u>Propriétaire</u>	Mr CHAMBON Claude Bénévent Saint-Laurent-des-Hommes 24400 MUSSIDAN
---------------------	---

Moulin de Bénévent

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cf volume III p. 371 à 378

Clichés Inventaire
général d'AquitainePLANS

Pl. 1	Extrait de la carte I.G.N.	Photocopie
Pl. 2	Relevé d'après le plan cadastral - 1981	Photocopie
Pl. 3	Relevé d'après le plan cadastral - 1843	Photocopie

DOCUMENTS

Doc. 1	Plan d'ensemble - 1696	86.24.35 Z
Doc. 2	Plan d'ensemble - Projet 1841	85.24.120 V
Doc. 3	Plan du bâtiment et des moteurs et élévations, projet - 1841	85.24.121 v
Doc. 4	Plan du moulin et des moteurs 1876	Photocopie
Doc. 5	Le moulin et ses dépendances, vus de l'est - Non daté	Photocopie
Doc. 6	Le moulin et ses dépendances, vus de l'est - Non daté	Photocopie

Moulin de Bénévent

I. - HISTORIQUE

Le moulin est attesté dès le XII^e siècle : il est mentionné dans un acte d'échange passé entre 1160 et 1169. Il est peut-être situé sur une île, ou même sur la rive droite : "locum molendinorum quem habebamus in fluvio Ella in altera rippa ..." (IV-3 et III-1).

Doc. 1

En 1696, il se compose d'un corps de bâtiment en lit de rivière, séparé de la rive gauche par un pas-de-roi ; il s'appuie sur un îlot que son barrage longe.

En 1767, son outillage est constitué par quatre paires de meules à grains. Son propriétaire, M. Cosson de Latour, l'affirme pour 1 500 livres par an (IV-4).

Pierre Jaubert, meunier, propriétaire du moulin vers 1827, signale en 1833 l'existence ancienne d'une meule à huile disparue depuis. Il demande l'autorisation de reconstruire son pressoir à huile, et par conséquent de réinstaller la meule et son moteur. Un bâtiment carré, de 6,70 m de côté, est prévu, mais sur la rive et distinct du moulin, "séparé par l'échamproir pour éviter l'incendie cause de la destruction du premier" (IV-5).

Le moulin proprement dit est long de 15,66 m et large de 8,70 m. A proximité s'élèvent les écuries, la grange et la maison du meunier.

Doc. 2 et 3

Un arrêté préfectoral, en date du 11 juin 1840, et une ordonnance royale du 2 novembre, autorisent P. Jaubert à rebâtir son moulin. Sur le socle ancien, un bâtiment en pierres doit succéder à celui en bois existant (II-6).

Les fondations sont conservées sauf à l'aval où deux baies couvertes en plein cintre, en pierres, doivent remplacer les poutres qui soutiennent la façade. Le soubassement est remanié : les cuves en bois, de 1 m de diamètre, sont remplacées par des cuves en pierre. Pour améliorer le rendement des moteurs, l'ouverture des "reillères", canaux d'amenée, est diminuée de moitié près de la cuve : 18 cm au lieu de 34.

La bâtisse projetée est réhaussée : elle présente trois niveaux d'élévation. La séparation rez-de-chaussée - étage est soulignée par un fort bandeau et, pour la façade amont, par une rupture de nu : la partie supérieure est en retrait par rapport au premier niveau. La décoration est simple mais soignée : bandeau, pilastre aux angles de l'élévation amont et corniche sous le toit - simple à l'aval et munie de modillons pour les trois autres murs. Seule la façade aval est généreusement percée : cinq travées de fenêtres. Les petits côtés sont ouverts chacun d'une large porte couverte d'un arc plein cintre, une troisième porte donne sur le canal d'amenée.

Un pont de pierres doit remplacer celui en bois qui enjambe le pas-de-roi. Toutefois, l'ingénieur en chef de la navigation s'oppose à cette solution : ce pont réalisé, le propriétaire serait tenté de joindre ses deux bâtiments par une construction nouvelle, s'appropriant ainsi le pas-de-roi (ce qui arrivera par la suite). Il préfère que soit rétabli un pont en bois de chêne.

Les derniers travaux sont moins discutés : réparation des murs de soutènement et des murs du réservoir à poissons, sur l'îlot, contre le mur pignon du moulin.

Entre 1847 et 1850, le barrage en pierres sèches est réparé (reconstruit ?). Le talus de chute est doté d'un revêtement neuf "en fortes pierres bien ajustées", et le pied en est renforcé par des liernes et des pieux. Il en coûte 14 927 F, dépense à laquelle les deux fils de P. Jaubert, Antoine et Jacques, ne sont pas disposés à participer (II-7).

En 1860, une carderie est ajoutée aux quatre tournants et à la meule à huile. Elle prend place à l'étage. Sa vanne de prise d'eau n'est cependant pas encore ouverte (II-8).

L'année suivante, en mars, le moulin est racheté par Jacques Chambon à Jean Jaubert aîné (II-9).

En août 1876, le troisième coursier est agrandi (II-9 et 10). Une turbine Fontaine-Baron, de 2 m de diamètre et 25 à 30 CV, remplace le rouet. Elle actionne six paires de meules montées "à l'anglaise", sur un beffroi, et un criblage, en projet, pour lequel un corps de bâtiment est en cours de construction contre la façade nord-est. Le quatrième rouet, près du pas-de-roi, a laissé place à un moteur qui commande la bluterie. Quant au rouet de la meule à huile, il commande une scierie et le pétrin de la boulangerie proche.

Moulin de Bénévent

Le bâtiment s'agrandit au nord-est, alors que le pas-de-roi est occupé par des bureaux, des magasins et un passage couvert, lequel se prolonge entre l'ancien pressoir à huile et la scierie qui se développe vers l'amont.

Dans la nuit du 15 au 16 juin 1892, l'usine est entièrement détruite par un incendie ; seules restent les fondations. Dès le 13 juillet, Chambon demande l'autorisation de reconstruire (II-11).

En 1904, le soubassement est percé de six prises d'eau. Partant de la rive gauche : la première aboutit à une chambre d'eau abritant "un rouet à 16 aubes recevant l'eau latéralement par 12 orifices d'un distributeur fixe cylindrique". Les deux suivants n'ont pas de moteur, le quatrième alimente une turbine Fontaine à libre déviation et les deux derniers, chacun un rouet à cuve (II-12).

En 1932, le moulin est arrêté deux mois, le temps du remplacement de l'ancien matériel par des machines plus modernes (II-13).

En 1936, la force motrice principale de la minoterie reste l'eau avec une turbine Fontaine à axe vertical, et deux rouets, développant ensemble 60 CV. Un moteur à gaz pauvre est installé en secours. Du type Wintirthur, il est puissant de 50 CV. :

Le matériel de mouture se compose de 5 paires de cylindres pour le broyage et 7 pour le convertissage, soit une longueur travaillante de 6,60 m et 7,40 m. Les rouleaux ont 22 cm de diamètre et tournent à 500 tr/mn.

Le blutage est assuré par 4 plansichters, représentant ensemble 48 tamis de 1,60 m de longueur et 1,02 m de largeur. Une bluterie centrifuge, longue de 2,60 m, et trois bluteries hexagonales - l'une longue de 5,10 m - complètent la machinerie.

La capacité maximum d'écrasement est de 140 qx de blé par jour, et la production annuelle de farine panifiable varie entre 12 et 15 000 qx (II-13).

Le moulin fonctionne encore en tant que minoterie. Sur l'Isle, entre Périgueux et Libourne, il est le seul avec celui du Barrage près de Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Moulin de Bénévent

II. - DOCUMENTATION

1. - ADD, S.64 = Ecluse de Bénévent n° 16
2. - ADD, S.140 = Moulin de Bénévent
3. - Cartulaire de la Sauve-Majeure, t.1 - p. 209 (d) = 1660-1169 - Echange conclu entre Pierre de Didonie abbé de la Sauve-Majeure et Maximire abbesse de Ligueux portant sur le prieuré de Saint-Nicolas des Nauves et ses dépendances (sis en l'actuel Bénévent) et l'église de Saint-Pardoux (cf III-1).
4. - ADD, 1 C.14 = Septembre 1767 - Notice sur le moulin de Bénévent
5. - ADD, S.140 = Mai 1833 - Lettre de P. Jaubert au préfet
6. - ADD, S.140 = 10 mars 1842 - Rapport de l'ingénieur en chef Ihénard sur la demande de travaux du s^r Jaubert
7. - ADD, S.140 = 28 février 1850 - Projet de réglementation de la répartition à faire entre l'Etat et les usiniers des frais d'entretien et de réparation des barrages.
8. - ADD, S.140 = 6 février 1860 - Procès-verbal de visite des lieux
9. - ADD, S.140 = 25 juillet 1877 - Lettre de Jacques Chambon, propriétaire du moulin de Bénévent
10. - ADD, S.140 = 29 août 1876 et décembre 1877 - Renseignements sur les travaux et procès-verbal de visite des lieux
11. - ADD, S.140 = 24 août 1892 - Rapport du conducteur Thoré
12. - ADD, S.140 = 26 avril 1904 - Procès-verbal de visite des lieux
13. - ADD, 6 M.497 = 30 mars 1936 - Enquête pour le contingentement

III. - ANNEXE1. - Echange conclu entre Pierre de Didonie abbé de la Sauve-Majeure et Maximire abbesse de Ligueux - 1160-1169

(Cartulaire de la Sauve-Majeure, tome 1, p. 209 d)

Petro Dei gratia Silve Majoris abbati omnique conventui ; M. Luguriensis abbatissa et universus Lugurii conventus, salutem in eo a quo omnis salus.

Commutationem loci de las Nauvas cum omnibus pertinentiis suis cum ecclesia sancti Pardulphi que inter vos et nos convenit pro amicabili venerande pacis compositione in perpetuum mansura, ut de cetero rata maneat, scripto commendavimus, ut videlicet vos locum de las Nauvas deinceps liberum habeatis et locum molendinorum quem habebamus in fluvio Ella in altera rippa, sed in eadem exclusa molindinorum de fracta rota nos quoque ecclesiam Beati Pardulphi in cujus parrochia est quidam locus noster qui dicitur Senaus liberam cum suis pertinentiis a modo possideamus. Se quia proprium sigillum nunquam habueramus ut prefatam commutationem Nichilominus firmitur et illibate possidetis.

Domini Iohannis Petragoricensis episcopi sigillo, hanc nostre confirmationis paginam communiri fecimus.

Pierre de Didonie fut abbé de la Sauve-Majeure entre 1148 et 1183.

Maximire Ier fut abbesse de Ligueux à partir de 1115.

Le sceau apposé sur l'acte est celui de Jean d'Asside, évêque de Périgueux de 1160 à 1169.